



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8244^e séance

Jeudi 26 avril 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Meza-Cuadra/M. Tenya	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Dah
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, du Botswana, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, de l'Indonésie, de l'Iraq, de l'Islande, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Liban, du Liechtenstein, de la Malaisie, des Maldives, de Malte, du Maroc, de la Namibie, du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de la Tunisie, de la Turquie, et du Viet Nam à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure suivie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite également S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur Permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S. E. M^{me} María Rubiales de Chamorro, Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure suivie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Il y a deux semaines, le Secrétaire général a parlé au Conseil de sécurité de la crise au Moyen-Orient et des menaces à la paix et la sécurité internationales (voir S/PV.8231). Il a parlé d'une région ravagée par les divisions sectaires, par des États en train d'implorer et par des groupes extrémistes en train d'exploser; une région où la colère et la frustration ont tôt fait de se transformer en terreur, violence et extrémisme; une région où de la lutte entre modérés et extrémistes dépend l'avenir de millions de personnes. Ce qui se passe au Moyen-Orient aujourd'hui a des conséquences immédiates pour le reste du monde.

Les ingérences extérieures transforment des conflits internes en guerres régionales. En Syrie, nous assistons à des affrontements entre plusieurs armées nationales, leurs « mandataires », divers groupes armés d'opposition, des milices, des combattants étrangers et nombre d'organisations terroristes. Les crises humanitaires s'aggravent et s'étendent au-delà des frontières. Au Yémen, nous sommes les témoins de la pire catastrophe humanitaire de notre temps. Les vieilles blessures continuent de saigner et de grandir en ce moment même, au risque de déclencher une nouvelle guerre. Le conflit israélo-palestinien se poursuit en l'absence de toute perspective de solution politique, et Gaza est sur le point d'exploser. Les violations flagrantes du droit international, notamment du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire, sont devenues la marque distinctive de la région.

Aujourd'hui, le risque d'une erreur de calcul ne cesse de s'accroître, aggravant la menace d'une conflagration plus vaste et d'une violence qui déborde les frontières. Dans cet environnement extrêmement volatil et dangereux, que ce soit en Syrie, au Yémen ou à Gaza, un mot prend un sens tout à fait critique : la désescalade – désescalade de l'accumulation dangereuse des forces militaires; désescalade des discours politiques incendiaires et provocateurs. Tout le monde au Moyen-Orient doit s'éloigner du précipice. Il n'y a pas de solution militaire aux conflits dans la région.

Dans ces conditions complexes, mes homologues dans la région et moi-même soulignons régulièrement dans nos exposés au Conseil l'évolution rapide de la dynamique régionale. L'ONU s'emploie sans relâche à

empêcher une nouvelle détérioration de la situation, tout en soutenant les processus politiques nationaux dans tout le Moyen-Orient. Nous qui travaillons sur le terrain avons besoin que la communauté internationale continue d'appuyer les mécanismes multilatéraux qui promeuvent la sécurité, la stabilité et le développement dans la région. Il nous faut davantage de multilatéralisme, un multilatéralisme qui associe les interventions humanitaires et celles en faveur du développement à la diplomatie préventive et à la gestion des crises.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général, la nature changeante des conflits signifie que la prévention doit être au cœur de nos efforts. À n'en pas douter, elle est indispensable dans le cas du conflit israélo-palestinien. La gravité et l'urgence de la situation en Syrie, au Yémen et ailleurs retient naturellement l'attention de la communauté internationale, mais la Palestine demeure un élément central du borbier régional. Tant que l'occupation n'aura pas pris fin et qu'une solution à deux États n'aura pas été réalisée par le biais de négociations constructives fondées sur les résolutions pertinentes de l'ONU, ce conflit restera l'un des principaux moteurs de l'extrémisme et une menace constante pour la sécurité régionale.

Gaza se désintègre à l'heure où nous parlons. Il se désintègre sous la pression d'un cocktail explosif de facteurs humanitaires, sécuritaires et politiques délétères. Si un autre conflit entre le Hamas et Israël devait éclater, il aurait des conséquences dévastatrices pour les Palestiniens de Gaza. Il pourrait saper la stabilité relative de la Cisjordanie et avoir des répercussions sur Israël et toute la région. Je le dis avec le cœur lourd et dans l'espoir que nous mettrons tout en œuvre pour faire prévaloir l'esprit de diplomatie préventive.

Ces quatre dernières semaines, des dizaines de milliers de Palestiniens de Gaza se sont massés à la frontière avec Israël dans le contexte de la Grande Marche du retour. Les manifestations devraient se poursuivre et atteindre leur apogée autour du 15 mai, elles pourraient également s'étendre à la Cisjordanie et au-delà. Depuis le 30 mars, 35 Palestiniens ont été tués et de nombreux autres ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes au cours de ces événements. Aucune victime israélienne n'a été signalée.

On a recensé également un nombre croissant d'incidents dangereux le long de la barrière, notamment la pose d'engins explosifs improvisés – dont au moins un a explosé – des tirs de cocktails Molotov et des tentatives de franchir la frontière. Israël a accusé le Hamas,

le Jihad islamique et d'autres militants d'utiliser les manifestations, les femmes, les enfants et les personnes âgées comme couverture pour s'infiltrer en Israël et commettre des attaques terroristes. Les tensions et le risque d'incidents graves et d'un nombre croissant de victimes ne feront qu'augmenter tant que dureront les manifestations.

J'ai déployé d'intenses efforts auprès de toutes les parties afin de réduire les risques de frictions et salue l'action menée par l'Égypte, en particulier, et d'autres dans le même sens. Israël doit ajuster son recours à la force et réduire au minimum l'emploi de balles réelles. La force létale ne doit être utilisée qu'en dernier ressort. Le Hamas et les dirigeants des manifestations doivent, quant à eux, empêcher les manifestants de se rapprocher de la barrière qui sépare Gaza et Israël et prévenir tous les actes de violence et de provocation. Le Secrétaire général a réaffirmé avec force ces messages et ces appels à la retenue, et a demandé à maintes reprises que tous les incidents fassent l'objet d'une enquête.

Les enfants, qui doivent être particulièrement protégés, sont en grand danger. Malheureusement, à ce jour, quatre au moins sont tombés sous les balles réelles des Israéliens. Je saisis cette occasion pour réaffirmer dans les termes les plus forts que les civils, en particulier les enfants, ne doivent pas être délibérément mis en danger ni pris pour cible de quelque manière que ce soit. Tout le monde doit faire en sorte que les civils puissent exercer leur droit de manifester pacifiquement. Je me félicite des informations récentes selon lesquelles les Forces de défense d'Israël ont mis en place une équipe chargée d'examiner le recours à la force pendant les manifestations, ainsi que tous les cas de décès par balle. Je réaffirme par ailleurs l'importance de mener une enquête indépendante pour que les résultats soient crédibles.

Dans deux autres incidents, des militants du Hamas ont été abattus le 30 mars dans un échange de tirs près de la barrière de Gaza, et cinq roquettes et obus de mortier ont été tirés en direction d'Israël durant le mois écoulé. Le 12 avril, une personne a été tuée par une frappe aérienne israélienne après qu'un groupe de militants palestiniens ont tiré à la mitrailleuse sur un avion israélien. Au moins trois autres militants ont été tués par les forces de sécurité israéliennes dans des incidents séparés. Le 15 avril, Israël a annoncé avoir détruit un tunnel du Hamas menant de Gaza à son territoire, le cinquième en six mois. Les forces de sécurité israéliennes ont également déjoué une tentative

visant à introduire en Israël 10 bombes tuyaux depuis la Cisjordanie, bombes qui auraient servi à une attaque le Jour de l'indépendance d'Israël.

Comme je l'ai dit à maintes reprises, toutes les activités militantes à Gaza, y compris le percement de tunnels et les tirs de roquettes, doivent cesser. Elles mettent en péril la vie des Israéliens et des Palestiniens, accroissent le risque d'une nouvelle escalade des hostilités, sapent les appels à la levée des bouclages et, au bout du compte, compromettent les perspectives de paix. Je demande à tous les États Membres de s'associer à l'ONU pour condamner de tels actes.

Outre l'aggravation des risques sécuritaires à Gaza, la situation humanitaire se détériore rapidement. En mars 2017 et sans préavis, l'Autorité palestinienne a réduit de plus de 30 % les salaires de milliers de fonctionnaires dans la bande de Gaza. Un an plus tard, en mars 2018, elle a suspendu le versement des salaires de quelque 20 000 fonctionnaires à Gaza. Cette décision est dévastatrice. La fonction publique de Gaza, qui est déjà aux abois, risque de s'effondrer complètement. Les hôpitaux et les dispensaires, les écoles, les installations de traitement de l'eau et des eaux usées, la collecte des déchets, les transports et d'autres services essentiels seront gravement touchés. J'ai évoqué avec l'Autorité palestinienne les effets destructeurs de ces décisions pour des familles ordinaires qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts. C'est pourquoi je demande au Gouvernement palestinien de reprendre sans tarder le versement des salaires des fonctionnaires à Gaza.

Nous devons immédiatement répondre à cette crise humanitaire. Israël doit assouplir les restrictions de circulation et d'accès à la bande de Gaza afin de permettre le redressement de l'économie, tout en tenant dûment compte dûment tenu de ses préoccupations légitimes en matière de sécurité. Dans ce contexte, je prends note de la décision d'accroître la zone de pêche de six à neuf milles marins et demande instamment qu'elle soit étendue sur une base permanente. Je note également la poursuite de notre coopération avec Israël et l'Autorité palestinienne en ce qui concerne le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza.

Je tiens à assurer le Conseil que l'ONU travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour privilégier les initiatives en faveur de l'énergie et de l'eau qui ont été examinées au sein du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, ainsi que lors des réunions des bailleurs de fonds qui se sont tenues au Caire et à Washington.

L'augmentation de l'approvisionnement en énergie à Gaza est un objectif à long terme que nous devons poursuivre, parallèlement à la mise en œuvre de projets immédiats et à court terme.

L'enlèvement des efforts déployés pour rétablir le contrôle de l'Autorité palestinienne sur la bande de Gaza aggrave plus encore la détérioration de la situation humanitaire et sécuritaire. Malgré tous les efforts de l'Égypte, la mise en œuvre de l'accord du Caire n'avance plus. Je demande instamment à toutes les factions palestiniennes de prendre langue avec l'Égypte et de redoubler d'efforts pour permettre au Gouvernement palestinien légitime d'assumer les pleins pouvoirs à Gaza. La bande de Gaza est devenue une véritable poudrière sous l'effet combiné de la détérioration de la situation sur les fronts sécuritaire, humanitaire et de développement, conjugué à l'impasse politique.

Malgré les événements tragiques survenus dans le reste de la région, nous devons faire tout notre possible pour prévenir une nouvelle guerre à Gaza. Il est impératif que la communauté internationale et le Conseil de sécurité appuie les efforts de l'ONU et des principales parties prenantes afin de relever les défis sécuritaires, humanitaires et politiques que je viens d'évoquer. Les événements tragiques survenus à Gaza ont exacerbé les risques croissants d'implosion et d'explosion, qui pourraient avoir de graves conséquences ailleurs dans la région. Les camps de réfugiés palestiniens dans le territoire palestinien occupé, au Liban, en Jordanie et en Syrie sont extrêmement vulnérables.

Dans ce contexte, la situation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est particulièrement préoccupante. Malgré les contributions bienvenues de 100 millions de dollars qui ont été annoncées le mois dernier à Rome, les 50 millions de dollars récemment promis par l'Arabie saoudite, d'une part, et par les Émirats arabes unis, d'autre part, ainsi que la contribution de 10 millions de dollars que vient d'annoncer le Japon, les opérations de l'UNRWA ne sont financées que jusqu'à cet été.

La fermeture ou la réduction des services à ce moment critique déstabiliserait plus encore la région. Nous devons tout faire pour que le demi-million d'écoliers et étudiants réfugiés palestiniens au Moyen-Orient puissent commencer la nouvelle année scolaire. Rien qu'à Gaza, l'UNRWA constitue une bouée de sauvetage pour plus d'un million de personnes – la moitié de la population – qui risquent de perdre l'accès

aux services de santé, à l'éducation et à l'alimentation. Si ces services ne sont pas assurés, il faut s'attendre à une augmentation spectaculaire des troubles sociaux, de la pauvreté, de la faim et des problèmes psychosociaux, non seulement à Gaza mais dans toute la région. J'en appelle de nouveau aux États Membres pour qu'ils garantissent le financement de l'UNRWA.

En ce qui concerne, brièvement, la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, aucun projet d'implantation n'a été approuvé au cours de la période considérée, et aucun appel d'offres n'a été lancé. Toutefois, la construction de colonies et la démolition de structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C se sont poursuivies. L'ONU estime que toutes les activités de peuplement sont illégales au regard du droit international, et qu'elles constituent un obstacle à la paix.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 35 structures ont été démolies dans la zone C de la Cisjordanie, dont une école dans la communauté de Khirbet Zanuta, à Hébron. L'unique école de la communauté bédouine Al-Muntar risque également d'être démolie. Dans l'intervalle, les attaques contre les Palestiniens et les actes de vandalisme contre des propriétés sont également en hausse. Le 13 avril, une mosquée a été gravement endommagée en Cisjordanie dans ce qui semble être un nouvel incendie criminel inspiré par la haine.

S'agissant du Liban, je voudrais signaler que les préparatifs des premières élections parlementaires à se tenir dans le pays en près d'une décennie sont toujours en bonne voie. Au Liban, l'ONU a engagé le dialogue avec les parties prenantes pour que des élections crédibles et sans exclusive soient suivies de la formation rapide d'un gouvernement. C'est important pour préserver la stabilité du pays et pour entretenir la dynamique positive créée récemment par la conférence de Rome II et la Conférence économique pour le développement du Liban par les réformes et avec les entreprises (CEDRE). Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban continue de se concerter avec des parties prenantes régionales afin de désamorcer les tensions et d'empêcher que les conflits ne débordent, notamment au Liban.

Au Sud-Liban et le long de la Ligne bleue, la situation demeure calme mais tendue. Au sud de la Ligne bleue, les constructions israéliennes se sont poursuivies dans plusieurs secteurs à l'extérieur de du « no man's land » du Sud-Liban. Les 8 et 12 avril, les tensions se sont

intensifiées, et des manifestations libanaises ont eu lieu au nord de la Ligne bleue, aux alentours des chantiers. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban entretient des contacts étroits avec les parties, y compris au niveau tripartite, afin d'éviter les malentendus et les erreurs d'appréciation.

Je voudrais terminer par quelques brèves réflexions concernant la situation à Gaza, le processus de paix et les répercussions régionales. Ce qui est en train de se passer à Gaza aujourd'hui est une injustice qu'aucun homme, aucune femme et aucun enfant ne devrait avoir à endurer. Les conditions de vie déplorables, les conséquences de la poursuite de bouclages étouffants, l'autorité du Hamas et le risque croissant que les conditions à Gaza n'entraînent un nouveau conflit s'intensifient. Aucun être humain ne devrait être condamné à passer sa vie cerné par des frontières qu'il lui est interdit de franchir ou des espaces maritimes sur lesquels il lui est interdit de naviguer. Personne ne devrait être condamné à vivre sous l'autorité du Hamas, qui investit dans des activités militaires aux dépens de la population.

Je suis convaincu qu'il existe une solution. Les difficultés étant d'ordre politique et créées par l'homme, on peut en venir à bout si toutes les parties s'engagent fermement à appuyer des solutions pragmatiques à même d'être mises en œuvre de manière rapide, efficace et durable.

Gaza n'est cependant qu'une variable de l'équation. Nous devons également redoubler d'efforts pour aider les parties à progresser sur la voie d'une paix durable entre Israël et la Palestine, sur la base de la solution des deux États. Les perspectives de paix s'éloignent de plus en plus, ce qui enhardit les extrémistes et enracine la polarisation et la méfiance de toutes les parties. Compte tenu de l'intensification des tensions dans la région, cette absence de progrès devrait nous inquiéter tous. Les feux du Moyen-Orient continuent de s'étendre et de changer de direction, et le conflit israélo-palestinien leur apporte en permanence de l'oxygène, ce qui profite aux militants et aux radicaux de toute la région.

Un règlement juste, global et durable de ce conflit éliminerait une source chronique d'instabilité et de violence dans la région. L'ONU continuera de ne s'épargner aucun effort pour atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de l'État de Palestine, je félicite le Pérou de sa présidence du Conseil de sécurité et de la manière avisée dont il dirige ses travaux en cette période critique.

Aujourd'hui, je me dois également d'exprimer mes sincères condoléances au Conseil et, en particulier, à la Mission permanente, au Gouvernement et au peuple de Côte d'Ivoire, suite au décès de notre cher collègue, l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchou. Qu'il repose dans la paix éternelle. Il était un diplomate véritablement bienveillant et sincère. Il nous manquera beaucoup.

Nous remercions le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé. Nous apprécions les efforts constants du Secrétaire général et de M. Mladenov, y compris les récentes déclarations faites conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Certes, ce genre de déclarations devrait aller de soi, mais nous nous voyons obligés de les mettre en exergue compte tenu du harcèlement et de l'intimidation auxquels l'ONU et ses représentants sont constamment exposés à chaque fois qu'ils prennent le risque d'adopter publiquement une position de principe, et non la position prétendument équilibrée qu'Israël oblige les États à adopter à force de harcèlement, malgré l'absence totale de symétrie qui caractérise cette situation anormale et injuste.

Aujourd'hui, cette situation extrêmement anormale et injuste est particulièrement illustrée par la situation désastreuse qui règne dans la bande de Gaza où, depuis plus de 10 ans, 2 millions de Palestiniens, dont la plupart sont des réfugiés, subissent un blocus terrestre, maritime et aérien illégal aux mains d'Israël. Cela a considérablement aggravé le supplice et les souffrances infligés au peuple palestinien par 50 années d'occupation militaire israélienne depuis 1967, et par 70 ans de spoliations et de déni de leur droit de regagner leurs foyers et leurs terres ancestrales, depuis l'impitoyable déracinement de la Nakba de 1948.

Pourtant, nos compatriotes à Gaza, comme dans toutes les autres régions de la Palestine occupée, et comme tous ceux qui sont exilés dans des camps de réfugiés en Jordanie, au Liban et en Syrie, se sont montrés plus que patients. En dépit de maints bouleversements, agressions, crises, privations et marginalisation, ils sont restés inébranlables, comme l'illustre également actuellement la persévérance des réfugiés palestiniens en Syrie, confrontés aux dangers et difficultés extrêmes de la guerre. C'est cet esprit résilient et optimiste qui préside à la Grande Marche du retour lancée par les

Palestiniens à Gaza le 30 mars, Journée des terres, ainsi qu'aux manifestations qui ont lieu depuis cette date.

Contrairement à la propagande israélienne, ces manifestations sont pacifiques et elles rassemblent des civils palestiniens sans armes et sans défense, qui réclament leurs droits, y compris leur droit au retour, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, ainsi que leur droit à l'autodétermination, et exigent la fin du blocus israélien, qui appauvrit et défigure toute leur société à laquelle elle inflige ainsi un châtement collectif. Exerçant leur droit de réunion pacifique, ces hommes, femmes et jeunes protestent contre une oppression devenue insoutenable, et plaident pour faire entendre leurs voix.

L'occupation militaire et la crise des réfugiés que subit le peuple palestinien sont les plus longues de l'histoire moderne. Notre peuple est constamment en butte aux déplacements, à la colonisation et à la diabolisation, lesquels ont seul but : sa négation. Dans un tel contexte, la retenue dont il fait preuve devrait être considérée comme extraordinaire, et ces manifestations devraient être vues comme une réaction naturelle à l'occupation cruelle et illégale. Nous devons tous ici convenir qu'il ne s'agit en rien d'une occupation anodine. Même la qualifier d'occupation belligérante serait un euphémisme.

Pourquoi la Puissance occupante s'étonne-t-elle donc tant qu'un peuple se soulève pour exiger sa dignité et sa liberté? Pourquoi serait-il aberrant qu'un peuple recoure à tous les moyens pacifiques envisageables pour mettre un terme aux persécutions qu'il subit? Pourquoi les autorités israéliennes ont-elles ordonné à leurs forces militaires de tirer sur des manifestants pacifiques? Pourquoi des civils, y compris des enfants, sont-ils pris pour cible à balles réelles, ce qui dénote un désir criant de tuer et mutiler? Notons que, depuis que les manifestations ont commencé, au moins 41 Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation et plus de 5 000 ont été blessés, dont beaucoup sont invalides à vie du fait de la gravité de leurs blessures.

Où, ailleurs dans le monde, une population civile tout entière, dont plus de la moitié sont des enfants, est-elle emprisonnée et désignée comme cible, comme le fait actuellement le Ministre israélien de la guerre Avigdor Lieberman? Le Ministre Lieberman a publiquement déclaré qu'« il n'y avait pas de civils innocents à Gaza », voulant dire que les 2 millions de Gazaouis ne sont pas innocents et qu'ils constituent une cible légitime. Le même ministre a déclaré, se

référant à une vidéo qui montre un soldat israélien tirant délibérément sur un Palestinien, que « le tireur d'élite méritait d'être promu et le caméraman rétrogradé ». Un tel ciblage délibéré des civils est du terrorisme dans tous les sens du terme. C'est une violation grave du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme, du droit pénal international et de l'obligation de protéger les civils.

La communauté internationale doit exiger d'Israël des réponses. L'incapacité du Conseil de sécurité de remédier à la situation ne peut être justifiée. Le Conseil doit, à l'unanimité, condamner ces crimes, insister pour qu'ils cessent et que le blocus soit totalement levé, exiger l'ouverture d'une enquête et assurer la protection des Palestiniens sur la base du droit international.

Nous saluons les appels lancés par le Secrétaire général et d'autres dirigeants qui demandent une enquête indépendante et transparente sur les récents assassinats de civils palestiniens par les forces d'occupation israéliennes et demandons instamment son ouverture rapide via un mécanisme international qui garantisse qu'elle sera légitime et non simplement une tentative d'étouffer l'affaire. Mais une enquête n'est pas une fin en soi; elle doit plutôt s'inscrire dans le cadre d'efforts plus larges visant à garantir l'application du principe de responsabilité, mettre un terme à ce simulacre de justice, et instaurer la paix. À cet égard, nous remercions les 14 membres du Conseil de sécurité qui ont essayé au cours de la première et deuxième semaines, grâce aux efforts de nos frères de la délégation koweïtienne, d'approuver l'appel du Secrétaire général à ouvrir une enquête indépendante et transparente. Nous savons tous, hélas, la raison qui fait qu'une enquête n'aura pas lieu et que la déclaration à la presse ne sera pas adoptée.

La vérité, toutefois, est qu'Israël ne veut pas la paix. Il suffit d'écouter les déclarations israéliennes officielles, y compris celle faite ici au Conseil par le représentant d'Israël qui, sans aucun doute, va s'attaquer encore une fois à notre délégation pour avoir défendu nos droits et essaiera de faire honte aux membres du Conseil de sécurité pour avoir osé appeler au respect de la Charte et des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016). À cet égard, il est totalement illogique et absurde de récompenser le comportement illégal d'Israël en appuyant sa candidature éhontée au Conseil de sécurité, un organe qu'il n'a jamais respecté et dont il n'a cessé de se moquer et de saper la crédibilité. Les Israéliens ont l'audace de chercher à être

membre d'un club qu'ils méprisent et insultent, et dont ils refusent de mettre en œuvre les résolutions.

Si Israël avait le moins du monde recherché la paix – au lieu d'utiliser les pourparlers de paix comme couverture pour poursuivre ses plans de saisie et d'annexion *de facto* de terres – on n'en serait pas aujourd'hui dans cette terrible situation. Si Israël voulait vraiment la paix, nous ne serions pas les témoins de meurtres sauvages de jeunes Palestiniens, comme Mohammed Ayoub, 15 ans, qui a été sauvagement abattu d'une balle à la tête par un soldat israélien alors qu'il manifestait pacifiquement aux côtés d'autres civils à la frontière de Gaza; ou de l'assassinat du jeune photjournaliste Yasser Mourtaja, 30 ans, tué par balle alors qu'il couvrait les manifestations, bien qu'il arborât clairement le logo « Presse », mettant ainsi fin à sa vie et à son rêve de voyager hors de Gaza un jour, un rêve à maintes reprises étouffé par le blocus israélien; ou du meurtre d'un jour Palestinien sourd, Tahrir Mahmoud Wahba, 18 ans, touché par une balle tirée par un soldat israélien lors des manifestations du 13 avril et mort cette semaine de ses blessures; ou de l'assassinat de tant d'autres Palestiniens ces dernières semaines et de l'état critique dans lequel se trouvent au moins une centaine de personnes atteintes de blessures causées par un armement et des munitions utilisés contre eux par les forces d'occupation.

Tout comme des milliers d'autres avant eux, ils ont été tués parce que Palestiniens – parce que non-juifs – dans une campagne en cours de nettoyage ethnique, de colonisation et de déshumanisation du peuple palestinien. À cet égard, nous devons nous référer à une récente déclaration faite par le prétendu Ministre israélien de la justice, qui a affirmé qu'« il faut maintenir une majorité juive même au prix d'une violation des droits ».

À la veille du soixante-dixième anniversaire de la Nakba, c'est un fait tragique que notre Nakba se poursuit, avec des crimes destructeurs et perfides perpétrés contre notre peuple dans l'impunité totale. Le monde regarde alors que de jeunes innocents sont brutalement assassinés; la vie de millions de familles détruite; notre terre volée et fragmentée par les colonies israéliennes et un mur médiéval; le cœur de notre pays, Jérusalem, saisi et isolé, et la sainteté et le statut historique de ses lieux saints violés; nos compatriotes à Gaza soumis à un blocus inhumain; alors que les colons israéliens terrorisent sans pitié les civils palestiniens; et que des milliers de Palestiniens, dont 350 enfants, 62 femmes

et six parlementaires continuent d'être emprisonnés, détenus et torturés pour avoir refusé cette occupation illégale et sa violation flagrante de leurs droits.

Tout ce dont je viens de parler est commis délibérément, au mépris grave de la Quatrième Convention de Genève et en violation de la Charte et des résolutions des Nations Unies et de tous les instruments des droits de l'homme dont Israël est signataire et qu'il prétend respecter, ce qui est constitutif de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Et pourtant, malgré tout cela, le peuple palestinien et ses dirigeants restent attachés à la quête d'une solution juste et pacifique. Nous continuons aussi de chercher, malgré tous les obstacles, le règlement et la réconciliation authentiques, qui sont tellement essentiels pour combler nos aspirations nationales.

Voilà pourquoi le Président Mahmoud Abbas est venu au Conseil de sécurité le 20 février, avec le plein respect dû à l'autorité du Conseil (voir S/PV.8183). Nous avons encore une fois lancé un appel en faveur de nos droits et tendu notre main en paix. Ce plan de paix, fondé sur les mandats et les paramètres d'un règlement pacifique établis au niveau international, conformément aux résolutions des Nations Unies, du mandat de la Conférence de Madrid et de l'Initiative de paix arabe, constitue une tentative sérieuse d'éloigner la situation du précipice.

Nous sommes reconnaissants de l'appui apporté à ce plan, notamment par les membres du Conseil de sécurité et d'autres États, ainsi que par le dernier sommet des États de la Ligue arabe – le Sommet de Jérusalem, tenu en Arabie saoudite – et par le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la coopération islamique. Nous demandons aujourd'hui que des efforts soient faits pour appuyer ce plan et pour mobiliser l'appui à sa mise en œuvre.

Mais malgré le nombre de fois où nous avons réaffirmé notre attachement à la paix, malgré les efforts que nous avons consentis lors d'années de négociation et malgré les concessions historiques que nous avons faites à cette fin, Israël continue de répondre par l'agression et le mépris. À chaque étape, le Gouvernement israélien entrave les efforts de paix et ignore la volonté de la communauté internationale, préférant exacerber la violence, l'incitation et la rhétorique haineuse contre notre peuple, parallèlement à ses politiques de colonisation et d'annexion, et détruisant ainsi la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967 et la possibilité de réaliser la paix.

Nous affirmons que la paix ne peut être réalisée en l'absence de respect pour le droit international, la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'ONU; et son instauration suppose également que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables, dont le principal est le droit à l'autodétermination, un droit qu'aucun peuple sur cette planète n'abandonnerait volontairement. Les plans qui ignorent ces exigences fondamentales n'apporteront jamais la paix.

C'est pourquoi la décision des États-Unis concernant Jérusalem et le transfert imminent de leur ambassade, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, nuisent tellement aux chances de relancer les pourparlers de paix. Au même titre que d'autres composantes clefs, il ne peut y avoir de solution juste et durable sans Jérusalem. Jérusalem-Est fait partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967, et elle est la capitale de l'État de Palestine, indépendamment du temps qui passe et des mesures que prend Israël pour modifier par la force et illégalement le statut juridique de la ville, son caractère et sa composition démographique.

Il est donc profondément regrettable qu'au lieu de rejeter les actions illégales d'Israël, quelques États le confortent dans son impunité. Les décisions récentes, notamment celle du Guatemala, qui imitent la décision des États-Unis et violent les résolutions pertinentes – notamment les résolution 478 (1980) et 2334 (2016), cette dernière réaffirmant le statut de Jérusalem en tant que ville occupée et appelant tous les États à faire une distinction entre Israël et le territoire occupé depuis 1967 – évoquent une complicité avec les violations commises par Israël et doivent être annulées immédiatement.

Aucune mesure prise par Israël ou un quelconque autre État ne peut nier l'applicabilité du droit international dans cette situation, notamment en ce qui concerne l'interdiction d'acquérir des territoires par la force. Ces mesures n'ont aucun effet juridique et ne peuvent remettre en cause les droits des Palestiniens ou leurs aspirations nationales légitimes. Nous maintenons notre ferme conviction, et nous continuerons d'utiliser tous les moyens pacifiques, diplomatiques et juridiques pour protéger notre peuple, défendre ses droits et protéger notre terre.

Nous réitérons notre appel à la communauté internationale afin qu'elle continue de rejeter résolument les politiques et les pratiques illégales d'Israël. Tous les États doivent exiger l'arrêt complet de ces violations et

s'en dissocier afin de mettre un terme à l'occupation et d'ouvrir à la voie à la réalisation de la justice et des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment ses droits à la liberté et à l'indépendance.

En outre, nous exhortons la communauté internationale à rester solidaire du peuple palestinien et à continuer de lui venir en aide. L'action humanitaire responsable, notamment l'appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a préservé notre vie au long des décennies. En cette période de vulnérabilité accrue – en particulier ces jours-ci – à Gaza et à la lumière de la crise financière sans précédent que traverse l'UNRWA, nous appelons à renforcer l'appui à l'Office pour lui permettre de continuer à fournir une aide humanitaire, au développement et en matière de protection, aide vitale pour nos réfugiés et qui apporte une contribution essentielle à la stabilité régionale.

Pour terminer, nous appelons de nouveau le Conseil de sécurité à agir immédiatement, conformément aux responsabilités que lui confère la Charte, à désamorcer cette situation dangereuse, dissuader la Puissance occupante de commettre des crimes, prévenir de nouvelles pertes de vies innocentes et sauvegarder les perspectives d'une juste paix avant qu'il ne soit trop tard et que les conséquences ne soient trop graves – ce qui n'est pas inimaginable dans l'environnement international actuel.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je présente mes sincères condoléances au peuple ivoirien après le décès soudain de notre collègue, l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue.

La semaine dernière, Israël a commémoré le soixante-dixième anniversaire de son indépendance. En cette heureuse occasion, nous avons célébré le retour sur notre terre ancestrale et tout ce que nous avons accompli en seulement sept décennies. Mais c'était aussi le moment de nous rappeler à quel point notre indépendance a été fragile pendant de nombreuses années. Le jour de la création d'Israël, nous avons été attaqués de toutes parts. Au moins une fois par décennie après 1948, notre survie a été directement menacée.

Aujourd'hui, Israël est plus fort que jamais. Nous avons bâti une démocratie robuste et florissante, une société ouverte dédiée à la liberté. Même si notre survie n'est plus en doute comme elle a pu l'être par le passé,

notre pays est confronté à des menaces bien réelles. Nous avons appris à nos dépens que l'Iran déploie ses tentacules dans le monde entier. Il promeut le terrorisme sur nos frontières et l'instabilité dans le monde entier.

Au nord, nous devons affronter deux de ces acolytes de l'Iran – les terroristes de l'Hezbollah, qui ont accumulé plus de 100 000 roquettes et missiles visant nos villes, et le dangereux régime d'Al-Assad en Syrie, le pantin iranien qui empoisonne son propre peuple.

Au sud, nous avons Gaza contrôlée par le Hamas. Le Hamas est une organisation terroriste reconnue comme telle au niveau international. Il est en train de constituer son propre stock de roquettes pour les lancer contre nos citoyens tout en continuant de creuser des tunnels de la terreur. C'est la même entité barbare qui retient en otages des citoyens israéliens et refuse aux familles de deux de nos soldats la dignité élémentaire d'enterrer leurs proches.

Au cours des dernières semaines, le Hamas a orchestré une série de provocations et d'affrontements le long de la barrière de sécurité entre Israël et Gaza. Le Hamas et l'Autorité palestinienne continuent de prétendre que ces protestations sont des manifestations pacifiques de solidarité. Elles ne le sont pas. Il n'y a rien de pacifique à poser des explosifs le long de la barrière qui sépare Israël de Gaza. Il n'y a rien de pacifique dans le fait que des terroristes tirent sur nos positions de l'autre côté de la barrière. Et il n'y a rien de pacifique dans le fait de faire exploser des bombes incendiaires, de brûler des pneus et de jeter des cocktails Molotov. Durant les émeutes du mois dernier, le Hamas a utilisé des femmes et des enfants palestiniens innocents comme boucliers humains, tandis que ses membres sont lâchement restés en sécurité à l'arrière. Les terroristes se cachent tout en permettant – et même en l'espérant – que les leurs vont mourir. C'est le mal sous sa forme la plus pure.

Israël a l'obligation de protéger ses citoyens et il le fera tout en limitant au minimum les pertes civiles dans l'autre camp. Le fait est qu'en dépit de ces conditions impossibles, la grande majorité des victimes sont des membres avérés d'organisations terroristes. Comme l'a dit Golda Meir, notre ancienne Première Ministre, la paix entre nos peuples ne viendra que lorsqu'ils aimeront leurs enfants plus qu'ils ne nous haïssent. Malheureusement, cette citation continue de s'appliquer aux dirigeants palestiniens actuels. Comme tout pays respectueux de la loi, Israël veille toujours à ce que, le cas échéant, les incidents fassent l'objet d'une enquête par les autorités compétentes.

Mais je veux être très clair : Israël ne s'excusera jamais de s'être défendu. Israël se soucie profondément de la vie des innocents, mais les dirigeants palestiniens, eux, exploitent chaque mort innocente pour leur campagne de relations publiques sans scrupules. Et c'est le Hamas qui porte l'entière responsabilité des blessés et des morts palestiniens qui ont résulté de ces incidents.

Il y a tout juste deux semaines, pendant que nombreux étaient ceux à travers le monde à se laisser distraire par la propagande palestinienne, les forces de sécurité israéliennes ont découvert le plus long et le plus profond tunnel terroriste du Hamas découvert à ce jour. Si nous n'avions pas détecté et neutralisé ce tunnel de la terreur, les terroristes du Hamas l'auraient utilisé pour s'introduire en Israël et attaquer nos communautés.

Certains membres du Conseil ont critiqué notre réaction. Mais ils doivent se poser une question simple : comment le Koweït, par exemple, réagirait-il si des terroristes armés se dirigeaient vers sa frontière? Que feraient la Suède ou la Bolivie pour protéger leur population si une foule violente menaçait de pénétrer dans leur pays? La réponse est simple. Ils se défendraient. C'est ce que nous faisons. Certains de nos citoyens vivent à quelques centaines de mètres de la clôture de sécurité; nous les protégeons.

Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas de manifestations pacifiques. Ce n'est pas un mouvement qui vient de la base, et elles vont se faire plus meurtrières. Ces émeutes sont entièrement orchestrées par le Hamas et, selon ses dirigeants, elles vont se poursuivre au moins jusqu'au 15 mai. Comme l'a dit le chef du Hamas, Ismail Haniyeh :

« Vendredi, nous nous sommes arrêtés à la frontière. La prochaine fois, nous ne savons pas où se situera la frontière. »

L'objectif du Hamas est clair : s'introduire sur le territoire israélien, en surface ou de façon souterraine, et faire du mal au plus grand nombre possible d'innocents.

Si le Conseil veut mettre fin à ces émeutes, s'il ne veut pas voir plus de violence, alors il doit condamner le Hamas. Il doit demander des comptes aux dirigeants palestiniens et exiger qu'ils mettent fin à cette mascarade, une fois pour toutes.

Nous parlons souvent des menaces posées par le Hamas, le Hezbollah et le régime d'Assad en Syrie. Mais on ne doit pas oublier que ces menaces mènent à une

seule et même source – à un même fil conducteur. Le régime iranien est le dangereux fil conducteur qui les relie toutes.

Nous montrons l'image que je tiens actuellement dans les mains pour que le monde comprenne bien à quel point l'Iran est impliqué en Syrie. On y voit ici le centre névralgique d'accueil et de recrutement de l'Iran en Syrie. Il y a plus de 80 000 combattants chiites en Syrie sous contrôle iranien. C'est sur cette base, située à un peu plus de 8 kilomètres de Damas, qu'on les entraîne à commettre des actes de terreur en Syrie et dans toute la région.

C'est un exemple supplémentaire de la présence de l'Iran en Syrie, à propos de laquelle nous avons déjà averti le Conseil à de nombreuses reprises, une présence qui inclut le Corps des gardiens de la révolution islamique, des aérodromes, des usines d'armement et des éléments clefs de l'économie syrienne. En février, l'Iran a lancé un drone depuis la Syrie vers Israël. Heureusement, l'armée de l'air israélienne a réussi à l'abattre. L'enquête approfondie que nous avons effectuée n'a laissé aucun doute sur le fait que ce drone était un drone iranien. Il présente les mêmes caractéristiques et grandes marques distinctives que les Shahed-129 iraniens qui sont tombés sur le sol syrien et pakistanais ces dernières années. Lorsque nous avons examiné les restes du drone abattu, nous avons découvert qu'il contenait des matières explosives, des matières différentes de celles utilisées dans les missiles qui l'ont intercepté.

La conclusion est claire : non seulement ce drone a violé notre souveraineté, mais en plus il était destiné à être utilisé comme une arme offensive contre des cibles en Israël.

Ces menaces peuvent être stoppées, mais seulement si la communauté internationale agit de concert. Dans un peu plus de deux semaines, les États-Unis annonceront leur décision concernant le sort du Plan d'action global conjoint. L'Iran affirme que ses activités nucléaires sont pacifiques et de nature purement défensive, alors que rien n'est plus éloigné de la vérité. Le régime est fier d'exhiber ses missiles dans les centres-villes. Sur les côtés de ces missiles, on peut lire des appels à la destruction d'Israël. Les dirigeants iraniens ne font aucun effort pour cacher leur espoir de rayer Israël de la carte.

Le Président Trump veut apporter d'importants changements à la situation actuelle, parce qu'il sait que cela rendra le monde plus sûr. Il sait que nous devons

changer de cap, et que nous devons le faire maintenant. Les inspecteurs internationaux doivent avoir pleinement accès à tous les sites nucléaires suspects en Iran, y compris les installations militaires. L'Iran doit arrêter la mise au point et les essais de son programme de missiles balistiques de pointe. Et la date d'expiration de l'accord doit être prolongée voire supprimée.

Nous devons renforcer la surveillance et le contrôle des finances de l'Iran, qui ont connu une croissance spectaculaire depuis que le Plan d'action global commun a permis la levée des sanctions. L'Iran a envoyé cet argent frais directement au Hezbollah, qui l'a utilisé pour construire des usines d'armement et des bases terroristes en Syrie et au Liban. Il l'a consacré aux houthistes, qui continuent d'attaquer la région du Golfe avec des armes sophistiquées et des missiles balistiques. Cet argent a permis de conforter l'État iranien dans son rôle de premier parrain du terrorisme dans le monde.

Tous les signataires de l'accord doivent aujourd'hui faire un choix. Vont-ils appuyer les changements qui s'imposent ou choisiront-ils d'armer le régime iranien, qui soutient la terreur et cherche à avoir la mainmise sur le Moyen-Orient? Ils ont une dernière chance de réparer les torts causés par cet accord. Ceux qui représentent la conscience morale du monde ont l'obligation de stopper cette menace iranienne. Ils ne peuvent se permettre de faire passer leurs ambitions économiques avant la sécurité et la sûreté du monde.

Le choix est le suivant : les pays, les individus et les entreprises doivent choisir entre faire des affaires avec l'Iran ou garantir la stabilité du monde. Ils ne peuvent pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

Depuis le Gouvernement du Premier Ministre Menachem Begin, la politique d'Israël est très claire : nous ne laisserons pas les régimes qui veulent nous détruire acquérir des armes nucléaires. Un point c'est tout. Pourvu que la communauté internationale fasse preuve de la volonté nécessaire, il est possible d'empêcher l'Iran de financer, d'entraîner et d'armer des terroristes. Il est possible d'empêcher l'Iran de mettre en place des régimes fantoches et de se servir de leurs pays comme base pour ses agressions. Et surtout, il est possible d'empêcher l'Iran de devenir une superpuissance nucléaire et une grave menace pour le monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai déjà dit à de nombreuses reprises que

j'étais convaincue que ce débat mensuel devait servir à permettre de mieux comprendre les multiples sources de conflit et d'instabilité au Moyen-Orient. Il n'y a, hélas, que l'embarras du choix, même si certaines suscitent des désaccords au sein du Conseil de sécurité. Mais aujourd'hui, je voudrais évoquer une question sur laquelle il ne devrait pas y avoir de désaccord. Il s'agit de l'utilisation d'enfants, de femmes et d'hommes innocents comme boucliers humains.

Malheureusement, cette pratique scandaleuse atteint des proportions phénoménales dans la région. Il y a tout juste une semaine aujourd'hui, le Parlement européen a adopté une résolution condamnant le Hamas pour son utilisation de boucliers humains. Nous avons été satisfaits de cette décision. On peut en effet difficilement imaginer un acte plus lâche, même pour un terroriste, que celui consistant à se cacher derrière des civils innocents. L'utilisation délibérée de boucliers humains assure un avantage à ceux qui n'ont aucun respect pour la vie humaine et constitue un désavantage pour ceux qui cherchent à minimiser les pertes civiles. L'utilisation de boucliers humains ne se limite pas à un seul conflit en particulier; elle est présente partout au Moyen-Orient dans pratiquement tous les conflits. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) utilisait régulièrement des boucliers humains en Iraq. Les combattants de l'EIIL ont tiré parti de la présence de civils dans leurs maisons, les hôpitaux, les écoles et les mosquées.

Lorsqu'ils ont été forcés de quitter leurs positions, les combattants de l'EIIL sont allés dans chaque maison et ont contraint les familles à les accompagner pendant qu'ils évacuaient leurs positions. Le Hezbollah a également mis en danger les civils en plaçant ses combattants et ses armes parmi eux. Ses terroristes utilisent des écoles, des hôpitaux et des immeubles d'habitation pour protéger son arsenal de guerre au Liban. Tandis qu'il accumulait ses stocks massifs d'armes, le Hezbollah transformait des villages libanais en complexes militaires, établissant des entrepôts d'armes et de lance-roquettes et des postes de commandement à l'intérieur et autour des centres de population civile, et sous ces centres, au mépris flagrant de la résolution 1701 (2006). Des centaines de villages libanais abritent des roquettes et des combattants du Hezbollah. La presse rapporte qu'une maison sur trois ou quatre au Sud-Liban est utilisée d'une manière ou d'une autre par le Hezbollah pour protéger ses activités.

Un autre exemple est le Yémen. L'ONU a signalé que des militants houthistes ont utilisé des civils yéménites comme boucliers humains.

Enfin, le Hamas a exploité et mis en danger le peuple palestinien qu'il prétend représenter en installant des lance-roquettes à proximité d'écoles, d'immeubles, d'hôtels, d'églises et d'installations des Nations Unies. Cela fait moins d'un an qu'un tunnel terroriste du Hamas a été découvert sous deux écoles appartenant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Gaza. Cela signifie que les installations des Nations Unies servaient de couverture pour l'infrastructure militaire du Hamas.

Je note les points communs entre tous ces exemples..

Le premier est l'Iran. Comme d'habitude, l'Iran est le parrain et le protecteur de nombreux groupes qui se battent en se cachant derrière les corps de civils innocents. Les groupes que l'Iran a parrainés ou soutenus ont perfectionné la tactique de l'utilisation de boucliers humains et ont inspiré d'autres pays à faire de même. Cela fait partie des efforts globaux de l'Iran pour déstabiliser la région – des efforts qui comprennent des livraisons illégales d'armes au Yémen et l'invasion de l'espace aérien israélien par des drones armés en provenance du territoire syrien.

Le deuxième point commun est le très grand péril qui menace les civils. Pour ceux qui sont prêts à sacrifier des innocents, la défaite est impossible. Soit les civils innocents fournissent une couverture pour l'infrastructure militaire, soit ils deviennent des victimes qui rallient les médias internationaux à leur cause. Quoi qu'il en soit, des civils innocents sont pris entre deux feux et exploités à des fins militaires et politiques illégitimes. Les nations décentes et les armées responsables s'efforcent toutes de réduire au minimum les pertes civiles en temps de guerre. Ceux qui veulent réduire le nombre de victimes civiles au Moyen-Orient doivent concentrer leur attention sur les acteurs, y compris les acteurs non étatiques, qui maintiennent intentionnellement leur infrastructure militaire à proximité des civils.

L'utilisation de civils pour protéger intentionnellement des cibles militaires légitimes contre des attaques est un crime de guerre. Comme c'est souvent le cas, ce sont les plus vulnérables qui paient le prix de l'utilisation de boucliers humains. Le fait de réquisitionner des maisons expose les familles qui

se trouvent déjà dans des zones de guerre à un risque supplémentaire. Le fait de placer des lance-roquettes à côté des écoles élimine les lieux sûrs pour les enfants. La mise en place de postes de commandement dans les hôpitaux témoigne d'un mépris total pour les malades, les blessés et les personnes âgées. Chaque fois que l'EIIL le Hezbollah ou le Hamas réussissent à utiliser un village, une famille ou un enfant pour protéger leurs opérations terroristes, l'utilisation de cette tactique répugnante se développe. C'est une victoire pour les groupes qui sont prêts à mettre en danger les populations civiles afin d'atteindre leurs objectifs politiques. C'est une perte pour tous ceux qui respectent les règles et cherchent à minimiser, plutôt qu'à maximiser, les pertes civiles.

Quiconque se soucie de la sécurité des familles libanaises devrait condamner cette pratique. Quiconque se soucie de la vie des Yéménites ou des Palestiniens devrait demander des comptes aux militants qui les exploitent. Quiconque se soucie vraiment des enfants de Gaza devrait insister pour que le Hamas cesse immédiatement d'utiliser les enfants comme chair à canon dans son conflit avec Israël. C'est une question qui transcende les débats habituels dans cette salle. C'est tout simplement une question de décence. L'humanité elle-même est perdante lorsque la pratique barbare des boucliers humains est tolérée et reste sans réponse. Dans l'intérêt de l'humanité, le Conseil de sécurité doit se lever pour faire face à cette menace.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général de son exposé. Je remercie également les deux autres orateurs pour leurs déclarations.

Je pense qu'il est évident que la violence actuelle aux frontières de Gaza a rendu les dernières semaines particulièrement difficiles pour tous ceux d'entre nous qui sont déterminés à relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par l'augmentation récente de la violence et le nombre élevé de Palestiniens tués et blessés qui en résulte. Nous continuons de demander instamment à Israël de faire preuve de retenue dans sa réponse aux protestations et à tous les acteurs de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. En particulier, nous réitérons, avec l'Ambassadrice Haley, l'importance de protéger les mineurs.

Cela dit, il est clair comme de l'eau de roche que le Hamas et ses agents ont exploité ces manifestations

pour leur propre bénéfice. Israël a le droit de se protéger contre le Hamas et d'autres groupes terroristes. Étant donné l'importance du principe de responsabilité, nous sommes en faveur d'une enquête indépendante et transparente. Nous nous félicitons donc de l'engagement d'Israël à enquêter sur la conduite des opérations. Nous demandons instamment que ses conclusions soient rendues publiques et que, s'il est établi que des actes répréhensibles sont commis, les responsables soient tenus de rendre des comptes.

Il importe dans un premier temps de prévenir toute nouvelle violence. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à ne ménager aucun effort pour empêcher une nouvelle escalade et de nouvelles pertes en vies humaines. En particulier, nous exhortons les Israéliens à reconsidérer l'utilisation de tirs à balles réelles et nous exhortons les dirigeants palestiniens à maintenir leurs appels à des manifestations non violentes. Les Palestiniens ont le droit fondamental de protester pacifiquement, mais ceux qui ont de l'influence sur le Hamas doivent dire clairement que le recours à la violence et aux tactiques agressives est inacceptable et ne fera rien pour faire avancer la cause palestinienne. Malheureusement, la violence a mis à rude épreuve la situation humanitaire déjà catastrophique à Gaza. C'est particulièrement vrai pour le secteur de la santé, qui fonctionnait déjà bien au-delà de ses capacités.

Les parties doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour s'attaquer aux causes profondes d'une situation économique et humanitaire désastreuse. Nous attendons d'Israël qu'il lève ses restrictions à la circulation et à l'accès des personnes et des biens, y compris en accordant d'urgence des permis médicaux. Tout en nous félicitant de la brève réouverture, la semaine dernière, du point de passage de Rafah, nous demandons instamment à l'Égypte de l'ouvrir de manière plus permanente afin d'alléger les souffrances des citoyens ordinaires de Gaza. Le Hamas doit décider s'il est prêt ou non à travailler pour le bien de la population de Gaza et à unir ses efforts pour la paix, ou s'il continuera d'utiliser la terreur et de négliger les besoins fondamentaux de la population de Gaza.

La communauté internationale a un rôle important à jouer pour améliorer la situation humanitaire. Cela comprend la poursuite de l'aide à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui fournit des services essentiels à certains des réfugiés palestiniens

les plus vulnérables. Nous pensons que la situation à Gaza pourrait être radicalement améliorée par le retour de l'Autorité palestinienne. Le Royaume-Uni reste très favorable à une réconciliation entre le Hamas et le Fatah, qui permettrait à l'Autorité palestinienne de reprendre ses fonctions gouvernementales à Gaza et de rétablir une gouvernance efficace et responsable. Nous nous félicitons du rôle de facilitation de l'Égypte et nous voudrions l'encourager à aider les parties à examiner les questions les plus difficiles, telles que la sécurité.

Le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, a fait montre d'un leadership exemplaire pour faire avancer tant la réconciliation que l'accès et les projets visant à améliorer la situation à Gaza. Je voudrais réaffirmer que le Royaume-Uni reste prêt à l'aider.

Comme pour toute chose qui en vaut la peine, la marche vers la paix requiert beaucoup de patience. Mais l'histoire nous a appris que la violence ne nous aidera pas à atteindre cet objectif ultime et que seul un processus politique menant à une solution des deux États permettra de régler le conflit. Il est urgent de reprendre des négociations afin de mettre fin au conflit israélo-palestinien et d'instaurer la paix et la sécurité dans des foyers souverains pour les Palestiniens comme pour les Israéliens. Le Royaume-Uni, une fois encore, est déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer cet objectif.

Le conflit israélo-palestinien ne peut être considéré isolément des nombreux autres conflits qui sévissent au Moyen-Orient. La sécurité d'Israël, sans parler de son existence, ne doit être compromise par aucun État Membre de l'ONU. L'accumulation de missiles en Syrie et ailleurs constitue un risque d'escalade manifeste, et une aggravation des violences en Israël et dans les territoires occupés aurait des répercussions dévastatrices sur la stabilité de la région dans son ensemble.

Étant donné que l'Ambassadeur d'Israël a mentionné le Plan d'action global commun, je tiens à rappeler que la position du Royaume-Uni sur cet accord reste claire. Nous pensons qu'il s'agit d'un accord crucial qui rend le monde plus sûr et qui contribue à la sécurité régionale et mondiale en neutralisant la menace d'un Iran doté de l'arme nucléaire. Nous engageons tous les partenaires à poursuivre les discussions sur cet accord.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé. La question de Palestine est

d'une importance fondamentale pour la situation au Moyen-Orient et pour l'instauration de la paix dans la région. Seul son règlement plein et entier permettra d'améliorer fondamentalement la situation au Moyen-Orient. À l'heure actuelle, la construction de colonies de peuplement se poursuit, provoquant une montée de la violence, et les tensions dans la bande de Gaza sont évidentes. La Chine suit de près cette évolution et est préoccupée par le nombre élevé de victimes causées par le conflit.

La Chine appelle le Conseil de sécurité et la communauté internationale à rester unis et à œuvrer en faveur d'un règlement politique de la question de Palestine avec un sentiment d'urgence redoublé. C'est dans l'intérêt fondamental des Palestiniens comme des Israéliens, mais c'est aussi ce qu'attendent les peuples du Moyen-Orient et le monde dans son ensemble.

Le règlement de la question palestinienne passe par la solution des deux États. La communauté internationale doit se conformer aux résolutions pertinentes de l'ONU, au principe de l'échange de territoires contre la paix et à l'Initiative de paix arabe. Elle doit également redoubler d'efforts pour promouvoir la reprise des négociations, appliquer effectivement la résolution 2334 (2016), mettre fin à toutes les activités d'implantation de colonies dans les territoires occupés et prendre des mesures pour prévenir la violence à l'encontre des civils. Toutes les parties doivent garder leur calme, faire preuve de retenue, se rencontrer à mi-chemin et éviter d'adopter des mesures susceptibles d'aggraver la situation. Elles doivent également créer les conditions propices à la reprise des négociations. Les parties ayant une grande influence au Moyen-Orient doivent aussi jouer un rôle constructif à cette fin.

La Chine a toujours fermement soutenu et encouragé le processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes favorables à la création d'un État de Palestine pleinement souverain et indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Le Président chinois, Xi Jinping, a formulé une proposition en quatre points sur le règlement de la question palestinienne qui prévoit la promotion d'un processus politique basé sur la solution des deux États; l'adhésion à une vision de sécurité commune, globale, coopérative et durable; l'amélioration de la coordination des efforts menés par la communauté internationale afin de mobiliser un appui à la paix; et la mise en œuvre d'une approche globale de la promotion de la paix grâce au développement. Sur cette base, la Chine continuera

de jouer un rôle constructif afin de mettre en œuvre cette proposition et mener à bien le processus de paix au Moyen-Orient.

La question de Jérusalem est complexe et sensible. Elle est au cœur même de la solution à la question de Palestine. Toutes les parties doivent respecter la pluralité de son histoire, adhérer aux principes d'impartialité et d'équité, et appliquer le consensus international pour parvenir à la coexistence pacifique. Conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, toutes les parties doivent parvenir à une solution acceptable pour tous et tenir compte des intérêts de toutes les parties par le biais de négociations sur le statut final.

Les territoires palestiniens occupés connaissent actuellement une aggravation des problèmes humanitaires et sécuritaires. C'est surtout vrai dans la bande de Gaza, où la crise humanitaire a empiré. La communauté internationale ne doit pas oublier les millions de réfugiés palestiniens qui doivent continuer de recevoir une aide humanitaire. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a joué un rôle irremplaçable dans l'atténuation de la crise humanitaire dans les territoires occupés. Nous appelons toutes les parties à continuer d'accroître leur appui à l'Office et aux pays qui accueillent des réfugiés palestiniens afin d'alléger la situation humanitaire de ces derniers.

M. Delattre (France) : Je souhaite tout d'abord remercier M. Nickolay Mladenov pour sa présentation précise et très éclairante, mais également pour les mises en garde très claires qu'il a formulées aujourd'hui, et plus largement, pour son engagement exemplaire et celui de son équipe.

Nous le disons depuis des années, la réalité qui prévaut sur le terrain est qualifiée à tort de statu quo. Elle se traduit dans les faits par une dégradation quotidienne de la situation, qui peut dégénérer en crise ouverte à tout moment, à Gaza et à Jérusalem comme en Cisjordanie. Décennie après décennie, la paix recule sur le terrain, mais également dans les discours, dans les esprits et dans les cœurs. Génération après génération, Palestiniens et Israéliens perdent l'espoir d'un règlement du conflit. La poursuite de l'occupation, l'intensification de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, le blocus imposé à Gaza, mais également la division inter-palestinienne et la poursuite des violences créent une situation intenable et instable, comme l'ont montré les trois conflits qui ont frappé Gaza au cours de la décennie écoulée. Dans ce contexte et pour les raisons

qu'a mentionnées M. Nickolay Mladenov, le mois de mai sera celui de tous les dangers. Les éléments d'une escalade, voire d'une explosion, sont là. Il est donc essentiel et urgent que nous passions ensemble, de manière coordonnée, les bons messages aux différentes parties concernées.

La situation en cours à Gaza, sur laquelle portera mon premier et principal point, est une nouvelle illustration tragique des conséquences humaines de l'impasse du conflit israélo-palestinien. Outre le risque permanent d'escalade armée que ces tensions alimentent, le bilan de la répression des manifestations hebdomadaires, qui ont lieu depuis un mois déjà, est dramatique. Après quatre vendredis consécutifs de manifestations à Gaza à proximité de la barrière de séparation avec Israël, on dénombre au moins 35 morts, dont deux mineurs et deux journalistes, ainsi que plusieurs centaines de blessés par balles.

Nous sommes extrêmement préoccupés par ces développements et par leur répétition, qui aggravent une situation déjà très tendue dans la bande de Gaza. Un seuil a été franchi dans la violence dès le premier vendredi de manifestations, et le niveau de violences s'est maintenu depuis lors. Le bilan très lourd des manifestations des dernières semaines, que nous déplorons, est directement lié à la réponse, inadéquate et disproportionnée, apportée d'une manière désormais régulière par les forces de sécurité israéliennes. Toute la lumière devra être faite sur ces graves événements. Nous prenons note de l'annonce par l'armée israélienne de la mise en place d'un mécanisme d'établissement des faits. Au-delà de ces premières étapes, nous rappelons l'appel du Secrétaire général à la conduite d'une enquête indépendante et transparente.

Dans l'immédiat, deux exigences fondamentales doivent s'imposer, pour éviter que, dès demain, puis au cours des deux vendredis suivants et, enfin, autour des dates des 14 et 15 mai, les mêmes causes produisent les mêmes effets dramatiques. La première exigence, c'est le respect du droit international humanitaire, qui est pleinement applicable dans la bande de Gaza, en particulier l'impératif de protection des civils.

La deuxième exigence, c'est le respect des droits de l'homme, en particulier le droit à manifester pacifiquement. C'est dans le cadre du droit international des droits de l'homme que doivent s'inscrire les mesures prises pour préserver la sécurité d'Israël, qui est une préoccupation légitime et que nous partageons. Nous appelons donc les autorités israéliennes au discernement,

à la retenue et à un usage strictement nécessaire et proportionné de la force. Nous réprouvons les tirs indiscriminés contre les manifestants qui se sont succédé au cours du mois écoulé. Israël est une démocratie et se doit à ce titre d'appliquer des règles d'engagement respectueuses des standards internationaux en matière de maintien de l'ordre. L'emploi d'armes létales doit être écarté face à des manifestants désarmés et qui ne présentent pas de menace grave et imminente. C'est également le message porté par plusieurs organisations non gouvernementales israéliennes et palestiniennes. Parallèlement, nous appelons les manifestants à s'abstenir de tout débordement et de toute violence, et mettons en garde ceux, au premier rang desquels le Hamas, qui chercheraient à récupérer et instrumentaliser ces manifestations, ou à les utiliser pour mettre en cause la sécurité d'Israël le long de la barrière de sécurité.

À Gaza, mais aussi en Cisjordanie et à Jérusalem, où le mouvement de contestation menace de s'étendre dans les prochaines semaines, le risque que la situation dégénère et échappe à tout contrôle est extrêmement élevé, dans un contexte régional déjà tendu. Chacun doit donc faire preuve de retenue et d'esprit de responsabilité. Et il revient au Conseil de parler d'une voix forte pour prévenir l'escalade : le silence observé par le Conseil depuis le début de la crise doit laisser la place sans délai à un signal d'unité et à une expression publique claire.

J'en viens à mon deuxième point : les violences des dernières semaines ne peuvent pas être dissociées de la situation plus générale dans la bande de Gaza, qui elle-même ne doit pas être séparée du conflit israélo-palestinien dans son ensemble. La dégradation de la situation humanitaire que connaît Gaza depuis un an, marquée notamment par une crise énergétique sans précédent et par l'aggravation de la crise des salaires, est étroitement liée à la division inter-palestinienne. Cette dégradation vient s'ajouter à la crise humanitaire structurelle imposée par le blocus israélien, qui dure depuis plus d'une décennie. Elle alimente le mouvement de contestation en cours, au sein d'une population très jeune et qui estime n'avoir plus rien à perdre.

Au-delà de la désescalade qui est requise dans l'immédiat, il n'y aura pas de solution durable à Gaza sans réconciliation palestinienne dans le cadre des principes endossés par l'Organisation de libération de la Palestine, et sans exercice par l'Autorité palestinienne de l'ensemble de ses compétences à Gaza. Nous appelons à cet égard à la mise en œuvre de l'accord conclu au Caire le 12 octobre, sous l'égide des autorités égyptiennes.

Ce processus doit se traduire par une amélioration rapide des conditions de vie de la population à Gaza : nous encourageons l'Autorité palestinienne à faire des gestes concrets en ce sens. Au-delà, seule une levée du blocus et des restrictions imposées à Gaza, assortie des garanties de sécurité nécessaires pour Israël, permettra de répondre aux besoins et aux attentes de la population. La France se tient prête à accompagner ces efforts.

Dans ce contexte extrêmement fragile, la présence de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), auprès d'une population composée aux deux tiers de réfugiés palestiniens, est l'un des derniers éléments stabilisateurs qui soit encore en place à Gaza. Une interruption des services de l'UNRWA, qui pourrait intervenir dès cet été, achèverait de précipiter la bande de Gaza dans le chaos. Nous appelons donc une nouvelle fois les États-Unis à ne pas renoncer au rôle historique et essentiel qu'ils jouent auprès de l'UNRWA, parallèlement aux efforts accrus de tous les donateurs de l'Office qui ont été annoncés le mois dernier lors de la conférence de Rome et qui devront se poursuivre. Comme le sait le Conseil, la France prend toute sa part dans ces efforts.

Enfin, et j'en terminerai par là, nous ne devons pas dissocier la situation à Gaza de la question palestinienne dans son ensemble. Gaza fait partie intégrante des territoires palestiniens. Il n'y aura pas d'État palestinien sans Gaza, et donc pas d'accord de paix viable avec Israël sans unité palestinienne. Il n'y aura pas non plus d'accord de paix entre Israéliens et Palestiniens hors des paramètres internationalement agréés, dont je rappellerai une nouvelle fois ici les principaux éléments : deux États vivant en paix et en sécurité le long de frontières sûres et reconnues; des frontières tracées sur la base des lignes de 1967, avec des échanges de territoires mutuellement agréés; Jérusalem comme future capitale de ces deux États – et d'ici là, aucun changement dans le statut de la ville, comme l'exige la résolution 478 (1980), y compris s'agissant de la localisation des ambassades; et une solution concertée, réaliste et équitable pour les réfugiés palestiniens.

Toute négociation devra s'inscrire dans ce cadre, qui lui-même repose sur le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité. Ces paramètres ne sont pas des options ou un menu dans lequel nous aurions à choisir. Ils sont le socle de tout plan de paix, de toute négociation à venir. Dans ce contexte, nous avons une responsabilité collective, au sein du

Conseil, à veiller au respect de ces paramètres que nous avons définis ensemble, et qui ont été rappelés par la résolution 2334 (2016) adoptée il y a un peu plus d'un an. La bande de Gaza est une fois de plus au bord de l'abîme. Un nouveau conflit, au-delà de ses conséquences dévastatrices, viendrait aggraver les tensions régionales qui, aux frontières d'Israël, ont atteint un niveau sans précédent. L'escalade en cours à Gaza renforce également les radicaux et offre à tous les mouvements terroristes des arguments supplémentaires de recrutement.

Enfin, à l'approche d'un mois de mai à hauts risques à Jérusalem, les tensions actuelles contribuent au glissement en cours d'un conflit politique, qui peut être résolu par des concessions des parties, vers un conflit religieux, dans lequel aucun compromis ne serait possible. La France ne se résoudra jamais à laisser se réaliser ces perspectives dramatiques pour les Israéliens, les Palestiniens et la sécurité régionale. C'est pourquoi nous restons déterminés à agir. Nous le savons tous, les destins des Israéliens et des Palestiniens sont liés : aucun des deux peuples ne réalisera durablement ses aspirations nationales aux dépens de l'autre. La France ne choisit pas de camp. Elle est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens, et c'est à ce titre qu'elle poursuit son objectif clair : la mise en œuvre, par le dialogue, d'une solution politique permettant une paix juste et durable entre Israël et la Palestine.

Mme Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé comme toujours très complet et éclairant. Je remercie également les Ambassadeurs de la Palestine et d'Israël de leurs déclarations.

Je souscris à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne.

La Pologne appuie avec force toutes les initiatives visant à stabiliser et à renforcer la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Malheureusement, depuis notre dernier débat trimestriel (voir S/PV.8167), aucun progrès notable n'a été enregistré sur la voie de la paix. Au contraire, la situation sur le terrain continue de se dégrader. C'est pourquoi le processus de paix au Moyen-Orient doit rester au premier rang des priorités de notre programme de travail. Aujourd'hui plus que jamais, notre principal objectif doit être la reprise d'un processus de paix digne de ce nom. Nous devons être plus déterminés encore à régler ce conflit, qui est l'un des plus anciens à être inscrits à notre ordre du jour. Seule la reprise

de négociations bilatérales constructives, fondées sur les résolutions pertinentes de l'ONU et sur le droit international, pourra avoir une incidence positive sur le processus. C'est la seule voie menant à la solution des deux États et au règlement de toutes les questions relevant du statut final.

La création d'un horizon politique, ainsi que d'un cadre approprié pour des progrès politiques, ne sera possible qu'en œuvrant de concert avec nos partenaires régionaux et internationaux, à commencer par le Quatuor pour le Moyen-Orient. La participation des États-Unis et leurs propositions de paix doivent en particulier aider à relancer le processus de paix au Moyen-Orient. L'élaboration constructive de solutions pour parvenir à la paix nécessitera aussi une implication active de certains pays de la région. Malheureusement, les derniers événements survenus à Gaza sont extrêmement alarmants. La situation sur le terrain est extrêmement instable. Nous partageons le point de vue du Coordonnateur spécial, à savoir que nous courons le risque de voir le conflit s'étendre à la région, d'autant plus que cette dernière est déjà confrontée à de nombreux autres défis. Nous devrions tout mettre en œuvre pour éviter une nouvelle escalade et d'autres pertes de vie. La Pologne souligne le rôle crucial que les Nations Unies peuvent jouer à cette fin, notamment le rôle particulier joué par le coordonnateur spécial Mladenov.

Nous demandons instamment à Israël de respecter le droit fondamental de manifester pacifiquement. Nous appelons aussi à respecter le principe de proportionnalité s'agissant de l'emploi de la force, surtout lorsque celle-ci est dirigée contre des manifestants sans armes, alors qu'il cherche à défendre son légitime besoin de sécurité. Dans le même temps, les chefs et les organisateurs des manifestations doivent éviter l'incitation à la violence et s'abstenir d'exploiter les manifestants à d'autres fins. Nous appelons à l'ouverture d'une enquête indépendante et objective sur les incidents qui ont eu lieu à la frontière entre Israël et Gaza depuis le 30 mars. À cet égard, nous prenons note du mécanisme d'établissement des faits créé par les Forces de défense israéliennes pour évaluer leurs actions et les incidents spécifiques qui ont eu lieu à la frontière entre Israël et Gaza.

De façon générale, nous attachons une importance extrême à la prévention de toute nouvelle escalade et de nouvelles pertes de vie. Nous appelons les deux parties à faire, autant qu'il est possible, preuve de retenue et à agir de façon responsable. À cet égard, nous appelons au respect du droit international des droits de l'homme

et du droit international humanitaire, notamment la protection des civils. Comme cela a été déjà dit, la situation actuelle à Gaza peut avoir des conséquences significatives pour la paix et la sécurité internationales. C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité de remédier à la situation de façon efficace. Le Conseil de sécurité doit, par conséquent, contribuer aux efforts de désescalade, notamment en détaillant publiquement sa position comme il convient.

Conformément à la position de longue date de l'Union européenne, nous réaffirmons notre position sur Jérusalem. Nous croyons fermement que le statut de la ville doit bénéficier de la reconnaissance mutuelle du lien historique des deux parties à la ville et de leur revendication nationale la concernant. Nous continuons de respecter le consensus international sur Jérusalem consacré dans, entre autres textes, la résolution 478 (1980), notamment pour ce qui est du lieu des représentations diplomatiques, et ce jusqu'à ce que soit réglé le statut final de Jérusalem. Nous appuyons la solution des deux États, en vertu de laquelle les aspirations nationales des deux parties au conflit seraient satisfaites, notamment le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que le droit d'Israël à garantir sa sécurité et la normalisation des relations avec les États arabes.

Nous suivons de près le déroulement des événements concernant la réconciliation entre Palestiniens, et espérons que le processus aboutira. Toutefois, nous sommes conscients que les efforts de réconciliation ont connu de graves revers suite à la tentative d'assassinat du Premier Ministre Hamdallah, le 13 mars. C'est pourquoi nous exhortons les factions palestiniennes à œuvrer de concert pour garantir le développement durable de ce processus, permettant ainsi à l'Autorité palestinienne d'assumer à nouveau ses pléines responsabilités à Gaza. Une Autorité palestinienne unique et légitime pourrait être un pas important vers la réalisation de l'unité d'un futur État palestinien et une base pour un accord de paix durable.

Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration de la situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La réduction de l'aide pourrait avoir des conséquences sécuritaires et humanitaires graves non seulement dans les territoires palestiniens, mais aussi dans d'autres pays accueillant des réfugiés. L'Office trouve déjà d'énormes difficultés à s'acquitter de son mandat

s'agissant de maintenir les services clefs qu'il fournit, comme l'éducation et les soins de santé, aux réfugiés palestiniens. En l'absence d'une solution politique durable, la communauté internationale ne peut pas renoncer à ses responsabilités et à son devoir vis-à-vis des réfugiés palestiniens et doit s'assurer que l'Office puisse poursuivre son action sur une base financière saine. Pour sa part, la Pologne continuera d'appuyer l'UNRWA avec ses contributions financières.

Pour terminer, je voudrais parler brièvement du Liban et réaffirmer notre ferme appui à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique de ce pays. Nous soulignons l'importance des prochaines élections législatives – les premières du genre depuis 2009 – prévues en mai. Nous appuyons tous les efforts visant à renforcer la tradition ancienne de démocratie, de liberté et de diversité du Liban, qui représente un modèle pour la région tout entière.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son rapport détaillé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne qui, comme toujours, a été très utile. Nous savons combien il est difficile pour M. Mladenov de s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre de la mission qu'il a été appelé à mener, mais il a continué à donner abondamment la preuve de l'intégrité avec laquelle il s'acquitte de ses obligations. Nous lui rendons hommage pour ses efforts.

La situation qui prévaut en matière de paix et de sécurité au Moyen-Orient se complique de jour en jour. Bien que l'État islamique d'Iraq et du Levant ait été vaincu et qu'il ait perdu une grande partie de son territoire, les combats se poursuivent sans discontinuer en Syrie. En fait, à bien des égards, toute la série de problèmes complexes autour de la Syrie – alors que le pays et son peuple sont victimes d'un sinistre complet – apparaît souvent dépasser les limites de la Syrie seule. Qu'il s'agisse de la crise en Syrie ou de la crise au Yémen, il n'y a pas de solutions politiques en vue, et ces situations continuent d'être une source de désespoir pour les citoyens ordinaires. La situation humanitaire dans la région est consternante, et il y a un immense besoin d'appui international. L'emploi d'armes chimiques – même s'il nous reste encore à en attribuer la responsabilité avec certitude et, par conséquent, à appliquer le principe de responsabilité – est en train de devenir un sérieux défi sapant les normes internationales.

Le conflit israélo-palestinien, qui a été éclipsé par d'autres situations de crise dans la région, appelle

de nouveau l'attention de la communauté internationale, comme il le doit. La récente situation à Gaza est une source de vive préoccupation et pourrait, si des efforts ne sont pas faits pour la désamorcer, compliquer encore davantage la situation en matière de paix et de sécurité dans la région. Il faut, bien entendu, être dépourvu de tout sentiment humain pour ne pas être affecté par les pertes de vie. Il y a fort besoin de faire tout ce qui est nécessaire politiquement pour empêcher la situation à Gaza de devenir incontrôlable. Nous devons prendre au sérieux ce qu'a dit l'Envoyé spécial. Il a dit tout à l'heure que Gaza est sur le point d'exploser, paroles auxquelles il faut vraiment prêter attention.

Nous sommes, bien entendu, profondément préoccupés par la situation humanitaire catastrophique à Gaza, et tout doit être mis en oeuvre pour faciliter des solutions humanitaires essentielles et revitaliser l'économie de Gaza. En outre, nous devons prendre en compte la nécessité de permettre à l'Autorité palestinienne d'exercer un contrôle total sur Gaza en application de l'accord du Caire. Nous estimons que les avancées en ce sens permettront non seulement d'améliorer la situation économique et humanitaire, mais également de promouvoir l'unité palestinienne, ce qui, nous l'espérons, permettra de relancer le processus de paix. Même s'il y a lieu de se féliciter de la signature de l'accord, sa mise en oeuvre n'a guère progressé, et si l'on ajoute les restrictions d'accès, cela ne fait qu'exacerber la situation humanitaire.

La position de l'Éthiopie sur le différend israélo-palestinien a toujours été très claire et transparente. Autant que nous appuyons le droit d'Israël à exister dans la paix et la sécurité, nous appuyons les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à créer un État de Palestine libre et indépendant. En conséquence, l'Éthiopie appuie pleinement l'objectif de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité en tant qu'unique option qui permettra de régler le différend israélo-palestinien. Nous estimons, d'une part, que c'est dans l'intérêt d'Israël et de la Palestine, et, d'autre part, que cela permettra de promouvoir efficacement la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient.

Cependant, il nous semble évident que dernièrement, l'on a recouru à des mesures et à des actions qui ne contribuent guère à progresser vers le règlement des questions en suspens sur la base de la formule à deux États. Non seulement de telles mesures aggravent la frustration et la méfiance, mais elles compromettent également la viabilité de la solution des deux États. Il

est impératif d'éliminer ces obstacles de longue date pour créer les conditions nécessaires à la poursuite des négociations entre les deux parties en vue d'une solution globale, juste et durable basée sur la confiance mutuelle et un esprit de compromis, une solution qui garantisse la sécurité d'Israël et la création de l'État de Palestine. Ce sont les mesures qu'il convient de prendre tenu de la situation, dans l'intérêt des deux parties, mais aussi de la communauté internationale dans son ensemble. La dernière tragédie qui s'est produite à Gaza montre que l'exigence de justice ne disparaîtra jamais tant que les faits sur le terrain en montreront la nécessité.

C'est pourquoi nous avons appuyé l'appel à intensifier et à accélérer les efforts internationaux et régionaux visant à trouver une solution globale, durable et juste. De fait, la reprise des négociations exige le plein appui de tous les partenaires, et tous doivent jouer leur rôle aux fins de progrès véritables. Dans ce contexte, il incombe au Conseil d'honorer ses responsabilités et d'appuyer ces efforts afin de promouvoir la paix entre Israéliens et Palestiniens ainsi que dans la région du Moyen-Orient. Il est vrai qu'au bout du compte, c'est aux deux parties qu'il incombe de faire des progrès sur la voie d'une paix durable et de la conciliation, sur la base de la justice et du respect des règles.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Mladenov pour ses habituels exposés succincts et constructifs sur la situation actuelle au Moyen-Orient en général et à Gaza en particulier.

Nous tenons à commencer notre propos en exprimant la profonde préoccupation du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale devant la persistance des conflits au Moyen-Orient, de la Syrie au Yémen, et du Liban au conflit israélo-palestinien, qui sont à l'origine de pertes humaines considérables et de catastrophes humanitaires à grande échelle, comme c'est le cas du Yémen, de plusieurs régions syriennes et de la bande de Gaza. Nous constatons avec consternation qu'au lieu de signes indicateurs de solutions à ces conflits, ceux-ci ne cessent de s'aggraver et risquent d'avoir des conséquences plus lourdes encore, comme c'est le cas en ce moment entre Israéliens et Palestiniens à Gaza.

Il convient de reconnaître que le conflit israélo-palestinien dure depuis très longtemps, qu'il est un élément fondamental et central de la situation au Moyen-Orient et que la paix sera difficile à instaurer dans la région si le problème israélo-palestinien n'est pas réglé de manière juste et durable. La portée et la

gravité de ce conflit sont manifestes non seulement en raison de la souffrance excessive qu'il cause aux populations directement touchées, mais également de ses répercussions indiscutables sur la stabilité dans la région.

Nous constatons déjà que le conflit syrien a une incidence directe sur la situation, comme le montrent les événements récents. Les efforts déployés doivent viser à prévenir cette escalade. Les parties doivent s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'entraver les initiatives visant à faciliter le dialogue sur cette question. Cette solution suppose que les parties s'engagent à négocier dans le cadre d'un processus direct, franc et sans conditions préalables sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Initiative de paix arabe et du principe de l'échange de territoires contre la paix. Le statut définitif de Jérusalem doit être l'aboutissement de ces négociations.

Pour faciliter ce processus, il importe que les parties s'abstiennent de tout acte unilatéral susceptible de ralentir le dialogue ou de compliquer une situation déjà si fragile. Il importe que les parties respectent la résolution 2334 (2016). Nous invitons de nouveau les deux parties à promouvoir la coexistence pacifique, à respecter le droit international et à se conformer aux résolutions pertinentes de l'ONU afin de trouver une solution qui serve les intérêts de toutes les parties.

Il n'existe pas d'autre option que la solution des deux États pour régler la question palestinienne et permettre aux Israéliens comme aux Palestiniens de vivre dans la paix et la sécurité et de se sentir en paix et en sécurité. La communauté internationale doit accompagner ce processus en offrant les garanties nécessaires de réussite. Les acteurs qui ont de l'influence au Moyen-Orient doivent jouer un rôle déterminant pour convaincre les parties de participer au dialogue. La communauté internationale n'a d'autre choix que d'accentuer ses efforts diplomatiques et de médiation en faisant de son mieux pour trouver une solution satisfaisante. Mais ne nous y trompons pas, seuls les Palestiniens et les Israéliens peuvent régler le problème.

La Guinée équatoriale considère que les revendications historiques des Palestiniens sont justes, conformément aux diverses déclarations de l'Union africaine. Cependant, nous estimons également qu'Israël a le droit de vivre dans la paix et la sécurité. La Palestine et Israël doivent respecter leur droit mutuel d'exister et s'abstenir de toute action qui pourrait aggraver la situation actuelle. De même, nous appelons au dialogue

interpalestinien afin que les Palestiniens puissent régler leurs différends, car nous estimons que ce serait propice au règlement définitif et juste du conflit en général.

La Guinée équatoriale condamne les actes de violence qui ont causé la mort de dizaines de Palestiniens et fait des centaines de blessés dans la bande de Gaza durant la Grande Marche du retour organisée par des organisations civiles et politiques palestiniennes. Nous regrettons sincèrement les pertes humaines et lançons un vibrant appel pour que soit menée une enquête indépendante et transparente sur ces morts afin de faire toute la lumière sur les faits et leur origine.

Les épisodes récurrents de violence entre la Palestine et Israël sont une source de préoccupation pour la Guinée équatoriale, tout comme l'est tout particulièrement la grave situation humanitaire à Gaza. La situation humanitaire de la population de Gaza, avec des problèmes d'eau, d'électricité, etc., que M. Mladenov a récemment qualifiée de calamité humanitaire, économique et écologique (voir S/PV.8183), exige une action urgente sous forme de projets. Nous devons travailler ensemble pour remédier à cette catastrophe humanitaire et soutenir pleinement les efforts de réconciliation menés par l'Égypte. Il faut d'urgence tout mettre en œuvre pour prévenir un embrasement total dans la bande de Gaza, qui, comme M. Mladenov l'a dit sans détour dans son exposé, aurait des conséquences dévastatrices et pourrait déboucher sur une nouvelle guerre ouverte à Gaza.

Enfin, je voudrais également exprimer notre gratitude à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour ses efforts en vue d'atténuer la situation et la crise humanitaire dans les territoires occupés. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne résolument l'UNRWA afin qu'il puisse s'acquitter de son travail et apaiser les souffrances de la population des territoires occupés.

M. Dah (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé éclairant sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La Côte d'Ivoire s'inquiète de l'escalade de la violence dans le cadre des manifestations relatives à la « Marche du retour » organisées par les Palestiniens le long de la barrière séparant la bande de Gaza et Israël, qui entrent dans leur troisième semaine

consécutives. Cette inquiétude se justifie par le lourd bilan de ces manifestations, qui ont occasionné le décès de 37 Palestiniens et fait plus de 4 000 blessés, suite aux divers affrontements. Mon pays voudrait souligner le fait que ces violences ne font qu'exacerber les tensions entre les parties israélienne et palestinienne, entretenant le doute et les incertitudes concernant la poursuite du processus de paix, à l'arrêt depuis 2014.

Face à cette nouvelle flambée de violence, mon pays reste convaincu qu'il n'y a pas d'alternative à la paix. Il exhorte les parties en présence à la retenue, à engager un dialogue constructif et à s'abstenir, chacune de son côté, d'actions unilatérales qui ne feraient qu'éloigner durablement les perspectives d'un règlement pacifique de la crise israélo-palestinienne. Mon pays saisit cette occasion pour réaffirmer sa position de principe en faveur d'un règlement négocié qui donne la primauté à la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Par ailleurs, ma délégation reste préoccupée par la situation humanitaire à Gaza, fortement impactée par le blocus en vigueur, le chômage des jeunes et les pénuries d'eau et d'électricité. Elle se réjouit des annonces de contributions qui ont été faites lors de la conférence ministérielle extraordinaire qui s'est tenue le 15 mars à Rome, et qui a permis de réduire le déficit budgétaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en proie à une baisse des contributions habituellement consenties pour son fonctionnement.

Enfin, nous réaffirmons notre plein soutien aux initiatives en cours qui visent à trouver une issue pacifique au conflit israélo-palestinien, notamment le projet du Président de l'Autorité palestinienne d'organiser, à la mi-mai, une conférence internationale de paix, avec une large participation internationale.

Outre le conflit israélo-palestinien, le Moyen-Orient reste également confronté à une série de défis sécuritaires, telles les situations en Syrie, au Yémen et la question du nucléaire iranien.

En ce qui concerne la Syrie, en dépit d'une relative accalmie, ma délégation voudrait profondément déplorer l'absence de progrès vers une solution politique du conflit et la poursuite des combats qui est un facteur aggravant de la situation humanitaire. Face à cette situation préoccupante, ma délégation regrette à nouveau que le répit demandé à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans la résolution 2401 (2018) ne se soit pas matérialisé

et que la situation humanitaire en Syrie continue de persister, sans qu'aucune fin au conflit ne semble se dessiner. À la lumière de tout ce qui précède, la Côte d'Ivoire réitère son appel aux parties au conflit pour la pleine mise en œuvre de la résolution 2401 (2018), en vue de permettre l'accès, sans entrave, de l'aide humanitaire aux populations en détresse.

Mon pays voudrait, encore une fois, réaffirmer sa conviction et sa position de principe selon lesquelles la réponse à la crise en Syrie ne saurait être militaire. Nous continuons de croire que la priorité est encore et toujours de trouver une solution politique qui soit à même de désamorcer la crise syrienne et qui s'appuie sur un dialogue approfondi auquel devront être associés les principaux acteurs internationaux, régionaux et syriens concernés.

À cette fin, la Côte d'Ivoire invite les belligérants à privilégier la voie du dialogue politique inclusif dans le cadre des pourparlers de Genève et de la résolution 2254 (2015) qui définit la feuille de route du processus politique de sortie de crise durable en Syrie. À cet égard, la Côte d'Ivoire salue les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en vue de la reprise des pourparlers de paix et encourage le Conseil à lui apporter son plein appui dans ce sens.

Pour ce qui est du conflit au Yémen, ma délégation demeure particulièrement préoccupée par la détérioration continue de la situation humanitaire, de même que par l'absence de perspective de règlement politique de la crise dans ce pays. Mon pays reste malheureusement convaincu qu'en dépit de nos efforts communs, la situation humanitaire au Yémen continuera de se détériorer en l'absence de perspective politique viable.

Ma délégation, qui réaffirme enfin son attachement à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen, appelle les parties au conflit à un retour à la table de négociation en vue d'un règlement pacifique de la crise, et se félicite à cet égard, de la nomination d'un nouvel envoyé spécial du Secrétaire général, en la personne de M. Martin Griffiths, en vue de la reprise du dialogue politique inter-yéménite.

Elle condamne fermement les frappes aériennes sur un mariage à Hajja, dans le nord-ouest, du pays, qui auraient causé la mort d'au moins 50 civils, y compris des enfants, et blessé des dizaines d'autres personnes. Ma délégation condamne également les tirs

de missiles effectués par les houthistes en direction de l'Arabie saoudite, qui mettent en danger la vie des populations innocentes.

Au chapitre du nucléaire iranien, ma délégation réaffirme son soutien au Plan d'action global commun, adopté par la résolution 2231 (2015), qui constitue une réalisation majeure du régime de non-prolifération et permet un meilleur encadrement des activités nucléaires iraniennes en contrepartie d'une levée progressive du régime de sanctions visant ce pays.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé détaillé et objectif.

Le Moyen-Orient traverse une période difficile de son histoire, marquée par de nombreuses crises, certaines anciennes et d'autres plus récentes. Les conflits en Syrie et au Yémen ne sont toujours pas réglés, et des solutions politiques et diplomatiques sont nécessaires à cet égard. La communauté internationale doit aussi redoubler d'efforts pour régler la situation en Libye, soutenir la reconstruction de l'Iraq et appuyer la stabilité au Liban.

La question de la Palestine demeure au cœur du chaos qui secoue la région, et ce en raison de manœuvres géopolitiques orchestrées depuis l'étranger. C'est un fait communément admis, même si certains acteurs cherchent à reléguer au second plan la question d'un règlement au Moyen-Orient. L'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés, où les tendances destructrices sont de plus en plus manifestes, est très préoccupante. En raison de l'absence de progrès dans le processus politique, un vide a été créé, qui est en train d'être comblé par des mesures unilatérales et des discours provocateurs. L'abîme de l'incompréhension et de la méfiance se creuse, ce qui compromet les perspectives de reprise des pourparlers. Il est clair que toutes les questions de longue date, y compris celles des activités de peuplement, sont loin d'être résolues.

Nous sommes préoccupés par l'escalade des tensions autour de Gaza dans le contexte des protestations palestiniennes organisées dans le secteur depuis le 30 mars contre l'occupation israélienne. Les morts se comptent par dizaines et les blessés par centaines dans le camp palestinien. Nous appuyons le droit de manifester pacifiquement et nous condamnons fermement les actes terroristes sous toutes leurs formes ainsi que le recours aveugle à la force contre les civils.

Nous appelons les parties à s'abstenir de toute mesure susceptible d'exacerber la situation.

Inutile d'être un analyste expérimenté pour comprendre qu'il est très probable que la situation continue de se détériorer. Le projet des États-Unis d'organiser une cérémonie à Jérusalem, le 14 mai, pour marquer le début du transfert de l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv a un fort potentiel déstabilisateur, avec des répercussions négatives qui se feront sentir non seulement dans les relations palestino-israéliennes, mais aussi dans toute la région et dans l'ensemble du monde musulman. Ce n'est pas le seul événement marquant lié au Moyen-Orient qui aura lieu dans les prochains mois. Compte tenu de la situation actuelle, il est impératif que la communauté internationale intensifie de toute urgence ses efforts en faveur de la reprise du processus politique entre Palestiniens et Israéliens, sur la base des principes du droit international, dans l'objectif d'une mise en œuvre de la solution des deux États.

Les approches unilatérales ne mèneront pas à une paix juste et durable, qui vise à renforcer les aspirations nationales des Palestiniens, ou au renforcement de la sécurité d'Israël. À cette fin, nous maintenons notre proposition de convoquer un sommet entre les dirigeants de la Palestine, d'Israël et de la Fédération de Russie. Nous préconisons la reprise d'efforts énergiques de la part des médiateurs internationaux du Quatuor pour le Moyen-Orient, qui reste, quoi qu'en disent certains, le seul format de médiation approuvé par les résolutions du Conseil de sécurité.

Nous pensons que l'un des obstacles à la reprise du processus de paix est le schisme au sein des rangs palestiniens. Nous continuons d'aider les efforts déployés par les Palestiniens pour rétablir leur unité nationale sur la base du programme politique de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe. Il est important que toutes les parties prenantes palestiniennes réaffirment leur engagement à mettre en œuvre l'accord de réconciliation conclu au Caire en octobre 2017 et à concentrer leurs efforts sur le rétablissement de l'Autorité nationale palestinienne légitime dans la bande de Gaza. Nous appuyons les efforts pertinents entrepris par les dirigeants de la République arabe d'Égypte.

Nous appuyons l'acheminement de l'aide internationale aux Palestiniens. Il n'est pas acceptable de détourner l'attention des besoins humanitaires des Palestiniens ou de réduire le financement de programmes pertinents, y compris par le biais de l'Office de secours

et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Cela pourrait mener à la radicalisation dans les rangs palestiniens.

En résumé, nous tenons à souligner que la Fédération de Russie préconise l'élaboration d'un programme d'action positif et unificateur afin que la communauté internationale dans son ensemble traite de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Nous estimons nécessaire de mener une analyse conjointe de la genèse des conflits qui sévissent dans la région et de rechercher d'autres moyens pour les régler. Dans ce contexte, nous pensons que les initiatives avancées par la Russie dans le passé n'ont pas perdu pertinence; au contraire, elles le sont encore plus aujourd'hui. Les événements récents au Moyen-Orient et dans l'ensemble de la région confirment l'importance de la proposition du Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergueï Lavrov, de tenir un examen global de la situation au Moyen-Orient au Conseil de sécurité.

Il est également essentiel de rétablir la confiance entre le monde arabe et l'Iran, et à cette fin il est important de lancer un processus visant à édifier une architecture régionale de sécurité globale et indivisible. Un facteur clef dans ce contexte est la sauvegarde du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien. Sur toutes ces questions et d'autres, la Russie est prête à travailler avec les partenaires intéressés d'une manière transparente et impartiale, sans menaces ou pressions indues. Le dialogue demeure un mécanisme clef pour résoudre les problèmes qui se posent.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Nous remercions le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, pour sa mise à jour détaillée et objective sur la situation au Moyen-Orient. Nous convenons que la situation dans la région reste compliquée.

Au Liban, la formation d'un nouveau gouvernement et l'élection d'un nouveau président sont des résultats positifs qui conduiront, espérons-le, à la tenue d'élections législatives libres et régulières le 6 mai. La signature du décret y relatif est une manifestation de l'unité du peuple. Nous devons aider le pays à consolider ses processus constitutionnels et démocratiques, qui restent tributaires de l'évolution de la situation dans la Syrie voisine. L'Armée libanaise joue un rôle vital dans le maintien de la sécurité à la frontière avec la Syrie et dans tout le Liban, évitant ainsi les menaces de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra. Nous nous félicitons des résultats de la conférence internationale organisée à Paris par le

Président Emmanuel Macron pour soutenir la stabilité économique du Liban. Il est louable que, lors de cette conférence, des promesses de contributions totalisant 10,2 milliards de dollars ont été faites en faveur du Liban.

En ce qui concerne le Yémen, nous savons qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. Il est clair que les contradictions profondément enracinées au Yémen ne peuvent être résolues que par un large dialogue national et inclusif. Toutes les parties doivent s'engager à établir un nouveau régime de cessation des hostilités, ce qui permettra de relancer l'économie, de résoudre la crise humanitaire et de rétablir les services publics de base. Ce n'est que lorsqu'il y a un règlement politique que la situation humanitaire peut également être améliorée. Chacun doit s'abstenir de commettre des actes qui conduisent à une escalade des tensions et de l'insécurité régionales. Il n'est pas acceptable de lancer des attaques à la roquette contre des cibles civiles sur le territoire de l'Arabie saoudite, acte que le Kazakhstan condamne fermement.

La position du Kazakhstan sur le processus de paix au Moyen-Orient est très claire et reste inchangée. Néanmoins, je voudrais la répéter. Nous appuyons la solution des deux États et appelons à la reprise rapide des négociations, en particulier sous forme bilatérale et sans conditions préalables, conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à d'autres mécanismes et initiatives, tels que la Feuille de route du Quator pour la paix, l'Initiative de paix arabe et le mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe « terre contre paix ». Nous appuyons le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Jérusalem est la patrie commune de différentes ethnies et religions. La Palestine et Israël doivent respecter le droit de l'autre partie à exister et éviter de prendre des mesures qui pourraient aggraver la situation. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016), et nous voudrions noter que l'intensification de la construction de nouvelles colonies israéliennes cause des difficultés aux Palestiniens, qui subissent d'énormes pertes économiques.

En ce qui concerne Gaza, nous constatons avec inquiétude qu'il s'agit de la quatrième semaine consécutive au cours de laquelle nous voyons des victimes palestiniennes. Nous réaffirmons que les

forces de sécurité israéliennes doivent protéger les civils et calibrer le recours à la force, en n'employant la force létale qu'en dernier recours. Dans le même temps, nous insistons sur le droit d'Israël à la sécurité. Nous réitérons également notre appel aux Palestiniens pour qu'ils évitent les frictions au niveau de la barrière de Gaza.

Nous félicitons nos collègues du Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'avoir envoyé à Gaza la plus grande quantité d'aide médicale des Nations Unies depuis le début de l'année. Cette assistance a fourni aux hôpitaux de Gaza des médicaments essentiels et d'autres fournitures pour répondre aux besoins médicaux urgents des populations en crise. Elle contribuera également à répondre aux besoins de 100 000 mères et enfants de Gaza. En ce qui concerne l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Kazakhstan réaffirme la nécessité de soutenir cet important mécanisme.

Mon pays souligne l'importance de réaliser l'unité intra-palestinienne. Le clivage entre l'Autorité palestinienne et le Hamas doit être résolu afin de présenter une voix palestinienne unifiée dans les négociations avec Israël et la communauté internationale. Nous saluons et appuyons la décision d'Israël d'accorder aux Palestiniens certaines concessions économiques sur le littoral, comme l'a mentionné aujourd'hui l'Envoyé spécial, M. Mladenov, afin d'améliorer les conditions de vie quotidienne dans le territoire de Gaza.

Les investissements dans la mise en place d'institutions palestiniennes fortes, notamment la promotion de réformes dans le secteur de la sécurité et dans les systèmes militaire et judiciaire et l'administration pénitentiaire, ainsi qu'une nouvelle législation, garantiront l'état de droit et la bonne gouvernance. L'ouverture immédiate de négociations directes et, par conséquent, la mise en œuvre rapide des accords à une date rapprochée, nous permettra de résoudre le problème du déficit de confiance et de passer à un dialogue plus ouvert entre les deux parties. Il est nécessaire de définir des principes mutuellement acceptables pour faire progresser le processus de paix israélo-palestinien, ainsi que d'élaborer un concept pour les négociations futures et un mécanisme de mise en œuvre des accords.

Enfin, nous réitérons une fois de plus notre appel aux efforts visant à garantir le droit d'Israël à la sécurité et le droit de la Palestine à un État, en utilisant

les instruments appropriés de diplomatie préventive et de pérennisation de la paix, y compris l'utilisation de mesures de confiance dans les contextes politique, économique et environnemental, et en faisant face aux nouveaux défis et menaces.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) :

Je m'associe aux autres orateurs pour remercier M. Mladenov de son exposé précis et de son travail dévoué. En l'écoutant, nous pouvons tirer une seule conclusion : nous ne pouvons pas laisser le processus de paix être mis en veilleuse.

Je m'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Je vais me concentrer sur trois aspects importants de la situation au Moyen-Orient : premièrement, la tragédie en cours à Gaza et l'absence de désescalade; deuxièmement, le processus de paix dans l'ensemble et l'importance des résolutions 2334 (2016) et 478 (1980); et troisièmement, les prochaines élections au Liban.

En ce qui concerne le premier point, à savoir Gaza, le 30 mars, nous avons convoqué d'urgence une séance du Conseil (voir PV.8219). Cette séance s'est tenue alors que la première manifestation à Gaza venait de s'achever sur une note tragique. J'ai conclu ma déclaration en appelant toutes les parties à prévenir toute nouvelle escalade. J'ai dit que cela était nécessaire pour garantir que nous n'aurions pas le même débat le mois prochain. Le mois prochain, c'est aujourd'hui. Nous constatons que malheureusement toutes les parties ont continué obstinément sur la voie qu'ils avaient choisie, malgré les appels lancés en faveur de la désescalade et pour éviter qu'il n'y ait pas de nouvelles pertes en vies humaines. Je suis convaincu que tous les Membres sont du même avis et nous souhaiterions que le Conseil fasse une déclaration conjointe dans ce sens. Après quatre semaines de manifestations, le bilan tragique est de plus de 30 personnes tuées, dont quatre mineurs, et des milliers de blessés.

Nous demandons de nouveau à Israël de veiller à tout moment à ce que sa riposte soit proportionnée et n'intervienne que si nécessaire, conformément aux obligations qui sont les siennes au titre du droit international. L'utilisation de balles réelles ne devrait être qu'une mesure de dernier recours, conformément aux Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois. Le nombre élevé de victimes, dont des membres du personnel paramédical, et la mort

du journaliste Yaser Murtaja soulèvent de sérieuses questions quant à la proportionnalité de la riposte israélienne, notamment pour ce qui est du respect du droit de manifester pacifiquement. Il faut établir les faits s'agissant des attaques violentes qui auraient été menées contre Israël sous le couvert des manifestations.

Le Royaume des Pays-Bas appelle les autorités *de facto* à Gaza et l'Autorité palestinienne à tout mettre en œuvre pour préserver le caractère pacifique des manifestations. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de faire des déclarations à caractère incitatif. Nous appelons de nouveau à une enquête indépendante et transparente. Nous prenons note de la mise en place d'un mécanisme d'établissement des faits par les Forces de défense israéliennes) chargé de se pencher sur les actions de ces force et des incidents spécifiques survenus depuis le 30 mars. Le Royaume des Pays-Bas suivra ses travaux de près.

Il faut trouver une solution à la crise qui prend de l'ampleur à Gaza. Le développement économique, l'aide humanitaire et la reconstruction des infrastructures doivent aller de pair. Le Royaume des Pays-Bas est préoccupé par les difficultés financières auxquelles se heurte l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et se félicite des contributions supplémentaires qui ont été annoncées. Nous continuerons d'appuyer l'Office dans ses efforts pour améliorer sa stabilité financière et élargir son appui international.

Le Royaume des Pays-Bas appelle Israël à alléger les restrictions à la liberté de circulation des biens et des personnes tout en préservant ses intérêts en matière de sécurité. Nous appelons le Hamas à mettre un terme à ses efforts pour se réarmer et reconstruire son infrastructure militaire.

Nous appuyons les efforts visant à rassembler Gaza et la Cisjordanie sous une Autorité palestinienne unique et légitime. L'attaque contre le Premier Ministre Hamdallah a compliqué davantage le processus de réconciliation, qui est déjà difficile. Il faut inverser cette tendance négative. Toutes les factions palestiniennes doivent coopérer sincèrement pour sortir de l'impasse actuelle et nous saluons les efforts que l'Égypte et M. Mladenov déploient actuellement à cet égard.

Pour ce qui est du deuxième point, le processus de paix, nous ne pouvons pas nous permettre de le reléguer au second plan. Le droit international, notamment le droit humanitaire et les droits de l'homme, constitue

la pierre angulaire de la paix et de la sécurité dans la région. À cet égard, le Royaume des Pays-Bas voudrait rappeler les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2334 (2016) et 478 (1980). Ces résolutions et des paramètres bien connus définissent clairement le cadre d'une solution durable au conflit. En fin de compte, ce ne sont que les parties elles-mêmes qui peuvent parvenir à un accord sur toutes les questions liées au statut final, notamment Jérusalem et les réfugiés. Nous soulignons la nécessité de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles d'entraver la réalisation de la solution des deux États.

Concernant mon troisième point, à savoir le Liban, le 6 mai, le Liban organisera des élections législatives pour la première fois depuis 2009. Nous attendons avec impatience cette occasion mémorable. Si les élections se déroulent régulièrement, elles permettront de renforcer la confiance du public dans les institutions démocratiques libanaises. Surtout, ces élections seront l'occasion de renforcer l'élan positif imprimé par les conférences de Rome, de Paris et de Bruxelles. Nous encourageons tous les Libanais à se rendre aux urnes, et nous espérons que ces élections seront l'expression d'une concurrence pacifique et de la démocratie en action.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous voudrions d'emblée remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé très utile sur l'évolution récente du processus de paix et de la situation dans le territoire palestinien occupé.

La plupart de nos débats trimestriels sur cette question coïncident avec des événements très importants ayant trait à l'évolution de la question palestinienne. À chaque fois, c'est Israël, la Puissance occupante, qui viole les traités internationaux, les conventions et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La plus récente de ces violations est l'emploi excessif et illégal de la force dans le cadre de la Grande marche du retour, qui a débuté le 30 mars et qui se poursuivra pendant les deux prochaines semaines.

Il s'agit d'une marche pacifique dans le cadre de laquelle des Palestiniens non armés revendiquent leur droit de retourner dans leur territoire occupé. Depuis le début de la marche, le nombre de morts a atteint au moins 37 martyrs tandis que le nombre de blessés dépasse 5000. À cet égard, nous regrettons l'incapacité du Conseil de sécurité à s'exprimer d'une seule voix pour condamner ces pratiques et exiger qu'une

enquête indépendante et transparente soit menée afin d'identifier ceux qui ont fait usage de la force et tué des dizaines de personnes innocentes, pour qu'ils rendent des comptes pour ces crimes. Nous appuyons à cet égard tout appel qui serait lancé à l'Assemblée générale ou au Conseil des droits de l'homme si le Conseil de sécurité persiste dans son incapacité à prendre des mesures pour contraindre Israël à mettre fin à ces violations graves du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

D'autre part, l'État du Koweït appuie les actions et les mesures susceptibles de contribuer à assurer la protection internationale du peuple palestinien. À cet égard, nous rappelons les dispositions des résolutions 605 (1987) et 904 (1994) concernant l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève à ce qui se passe dans le territoire palestinien occupé et la nécessité de garantir une protection internationale au peuple palestinien sans défense. Nous n'exagérons pas quand nous disons que sous la direction de la Puissance occupante, les forces d'occupation israéliennes ne cessent de s'opposer à la volonté de la communauté internationale. Il y a de nombreuses preuves à cet égard. Le plus grand défi auquel le Conseil de sécurité est actuellement confronté est probablement la candidature d'Israël, Puissance occupante, pour être membre du Conseil de sécurité.

Comment peut-on imaginer que cette Puissance occupante soit impliquée dans la défense de la légitimité internationale et de ses résolutions? Il est indéniable que la Puissance occupante n'est pas qualifiée pour se porter candidate à siéger au Conseil de sécurité, au regard des dispositions de la Charte des Nations Unies. En effet, elle n'a pour qualifications qu'une longue liste de violations graves des résolutions de la légitimité internationale et des principes énoncés dans la Charte. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit être le premier à s'opposer à cette candidature.

Nous sommes préoccupés par les politiques, les mesures et les actions unilatérales d'Israël, la Puissance occupante, visant à modifier les faits dans le territoire occupé, notamment la poursuite des activités de colonisation et l'expansion des colonies existantes, qui sont illégales et illégitimes et constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016). Il en va de même du transfert de certaines missions diplomatiques à

Jérusalem, qui constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil, notamment les résolutions 476 (1980) et 478 (1980), au titre desquelles ces mesures unilatérales sont nulles et non avenues. Rappelons que de telles mesures, qui constituent une violation du droit international, risquent de compromettre les efforts déployés en faveur de la paix, d'attiser les tensions, de susciter la colère et de plonger la région dans la violence, le chaos et l'instabilité.

L'État du Koweït appuie l'appel lancé par les Palestiniens en vue de donner un nouvel élan aux mécanismes internationaux existants, tels que le Quatuor, en élargissant leur composition afin d'y inclure d'autres parties régionales, ce qui permettrait de revitaliser ses travaux, à condition que cela s'effectue sous l'égide du Processus de paix des Nations Unies.

Nous appuyons également toutes les mesures juridiques et pacifiques prises par l'État frère de Palestine, aux niveaux national et international, pour renforcer sa souveraineté sur Al-Qods Al-Charif et le territoire palestinien occupé. Nous rappelons que pour qu'une paix tant souhaitée puisse s'instaurer, nous devons tout d'abord mettre fin à l'occupation israélienne, dont ce sera le cinquante et unième anniversaire dans 39 jours. Cela doit s'effectuer sur la base des résolutions ayant légitimité internationale, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe, adoptée par tous les États arabes au Sommet de Beyrouth en 2002. Cela doit avoir pour base également le retrait d'Israël de tous les territoires palestinien, syrien et libanais occupés en 1967 jusqu'aux frontières du 4 juin 1967. Toutes les questions liées au statut final doivent être réglées afin de permettre au peuple palestinien de jouir de tous ses droits politiques légitimes, notamment le droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le peuple palestinien en appelle aux Nations Unies, en particulier au Conseil de sécurité, pour que soient honorés les engagements pris dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple palestinien dans la défense de sa juste cause et de ses droits légitimes, notamment ses droits historiques et de principe sur Al-Qods Al-Charif, garantis par les résolutions pertinentes ayant légitimité internationale. Nous appelons tous les États à reconnaître et réaffirmons l'État de Palestine, avec Jérusalem pour capitale.

M. Llorenty Solíz(État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ce débat public est le premier depuis que le peuple palestinien a entamé de manière pacifique, le 30 mars dernier, ce qu'on a appelé la « Marche du retour », le long de la frontière entre Gaza et Israël. Cette marche a débuté par la célébration du Jour de la Terre et s'achèvera par la Nakba, le 15 mai, date à laquelle sera commémorée la dépossession illégale des territoires palestiniens au cours de plus de 50 ans d'occupation israélienne. Des hommages seront rendus à toutes les victimes palestiniennes qui ont péri du fait de la brutalité du Gouvernement israélien.

Selon le dernier rapport spécial de l'Organisation mondiale de la Santé, entre le 15 et le 20 avril, durant la quatrième mobilisation dans le cadre de la Marche du retour, quatre Palestiniens, dont un enfant, ont été tués, et 832 ont été blessés par les Forces de défense israéliennes alors qu'ils demandaient la fin du blocus inhumain imposé par Israël pour étouffer la vie des habitants de Gaza depuis plus de 11 ans maintenant.

Au total, 32 Palestiniens ont péri, parmi lesquels trois enfants, et plus de 1 600 personnes ont été blessées à des degrés divers ces quatre dernières semaines. Il convient de rappeler aux membres ici présents que les victimes palestiniennes des derniers événements, notamment celles qui ont été tuées par des tireurs embusqués, celles qui ont été gravement blessées par des tirs, qu'il s'agisse de balles en caoutchouc ou de balles réelles, montrent à l'évidence que l'État israélien viole le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et agit en violation manifeste des interdictions énoncées dans la quatrième Convention de Genève de 1949.

Le Conseil de sécurité doit exhorter le Gouvernement israélien à s'acquitter des obligations internationales qui lui incombent en matière de protection des civils palestiniens mobilisés. Cette instance doit exiger des organismes internationaux pertinents qu'ils procèdent immédiatement et sans tarder à une enquête sur les événements intervenus, ces trois dernières semaines, sur la région frontalière entre Gaza et Israël. Cette enquête doit être indépendante, transparente et concluante, afin d'identifier les responsables des tirs contre les manifestants palestiniens.

Dans l'ordre des priorités, nous tenons une nouvelle fois à exprimer officiellement notre ferme condamnation de la décision prise par le Gouvernement des États-Unis et d'autres pays de transférer leurs ambassades à Jérusalem. Cette décision constitue une violation de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité,

notamment la résolution 478 (1980), qui appelle les États à retirer leurs représentations diplomatiques de Jérusalem. Nous voudrions appeler l'attention de chacun sur le fait qu'à mesure que nous nous rapprochons de la date du transfert de l'Ambassade des États-Unis à Jérusalem, les tensions et les actes de violence sur le terrain dans la région iront croissants.

Ma délégation rejette catégoriquement l'intention manifeste du Gouvernement israélien d'établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, car il s'agit d'une violation directe de la résolution 2334 (2016) et d'autres résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui réaffirment que la création par Israël de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable.

Nous soulignons notre plein attachement à la résolution 2334 (2016), sur le caractère illégal des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, et nous insistons à nouveau pour que le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution soit présenté sous forme écrite, de façon que nous puissions mieux suivre l'état de sa mise en œuvre et que nous disposions de cartes actualisées de toutes les colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés. Nous avons fait cette demande à plusieurs reprises aux membres du Conseil, mais elle n'a été ni entendue ni prise en compte.

Par ailleurs, des craintes subsistent concernant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). En effet, cet organisme qui fournit une assistance humanitaire à plus de 5 millions de personnes traverse actuellement une crise financière qui compromet sa capacité à répondre aux besoins pressants des réfugiés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau potable, entre autres. Nous exprimons notre ferme appui à tous les efforts internationaux déployés en vue de parvenir à une solution pacifique du conflit israélo-palestinien. Nous nous associons donc aux initiatives telles que la Feuille de route du Quatuor, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et autres initiatives, qui constituent les garanties d'une paix juste et durable permettant aux

deux parties de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Nous réaffirmons notre conviction selon laquelle la seule solution à long terme du conflit israélo-palestinien est la solution à deux États, qui permettrait la mise en place d'un État palestinien libre, souverain et indépendant, dans les frontières internationales d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Je voudrais, pour terminer, citer deux jeunes Palestiniens, Tarek et Ghanam, nés au Liban dans un camp de réfugiés.

(l'orateur poursuit en anglais)

Tarek a déclaré :

« Ma religion, c'est la liberté de tous les peuples opprimés, pas seulement du peuple palestinien. Je voudrais savoir pourquoi les juridictions internationales ne traitent pas de la situation en Palestine. »

Ghanam a déclaré :

« Je voudrais faire entendre ma voix, envoyer un message au monde au sujet de la Palestine et du peuple palestinien, ce peuple qui porte l'histoire et l'identité de la Palestine. Je vis dans un camp de réfugiés au Liban. J'ai grandi et vécu grâce à l'assistance humanitaire, et je continue de survivre grâce aux programmes d'aide internationale. Notre histoire, l'histoire du peuple palestinien, c'est celle d'hommes et de femmes dont la maison a été envahie et occupée par un étranger, un occupant.

Nous sommes un peuple épris de liberté pour le monde entier, nous sommes contre l'injustice où qu'elle soit. Nous sommes privés chaque jour de nos droits humains fondamentaux. J'espère que la communauté internationale et les médias mettront en lumière la cause et les souffrances du peuple palestinien. L'UNRWA réduit ses services aux réfugiés vivant dans les camps du fait d'un manque d'appui international apporté à cet organisme. Je souhaite la liberté et la justice pour tous les peuples opprimés dans le monde. »

(l'orateur reprend en espagnol)

Je terminerai en répondant au représentant d'Israël, qui a demandé ce que ferait la Bolivie. En premier lieu, la Bolivie respecterait le droit international humanitaire. En premier lieu, la Bolivie respecterait le droit international relatif aux droits de l'homme. En premier lieu, la Bolivie se conformerait à toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Cependant, je ne crois pas que la Bolivie puisse connaître pareille situation, parce qu'elle n'emploierait jamais la violence pour occuper une terre appartenant à un autre peuple. Jamais la Bolivie ne soumettrait un autre pays à un blocus comme celui imposé par Israël pour isoler la population de Gaza. Nous espérons que le Conseil de sécurité parviendra à résoudre la question de Palestine, une question regrettable, tragique, injuste et qui n'a que trop duré.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Mladenov, pour son exposé au Conseil, ainsi que pour ses efforts inlassables, y compris, plus récemment, pour parvenir à une désescalade de la situation à Gaza. En ces moments difficiles, la forte présence et l'engagement des Nations Unies à Gaza revêtent une importance capitale, et nous appuyons pleinement les efforts de M. Mladenov.

Ces dernières semaines, nous avons été témoins d'événements tragiques à Gaza qui ont malheureusement entraîné des pertes humaines. Depuis le début des événements, le 30 mars, 34 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes et des milliers ont été blessés. Les forces de sécurité israéliennes ont utilisé des munitions réelles, y compris contre des enfants. À l'instar des six Rapporteurs spéciaux des Nations Unies mandatés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, la Suède condamne ces meurtres et exprime ses condoléances.

Israël a le droit de se protéger et de protéger son peuple à l'intérieur de ses frontières, mais les mesures prises doivent toujours être proportionnées. Le recours à la force meurtrière ne doit se faire qu'en dernier recours. Ces incidents soulèvent de graves préoccupations quant à leur compatibilité avec le droit international et doivent faire l'objet d'une enquête rapide et complète. Nous faisons nôtre l'appel du Secrétaire général en faveur d'une enquête indépendante et transparente.

Nous continuons d'exhorter les forces de sécurité israéliennes à s'abstenir de recourir à la force contre des manifestants non armés et des représentants des médias et à respecter le droit de manifester de façon pacifique. Nous rappelons par ailleurs qu'il est impératif que tous les acteurs, y compris ceux qui organisent des manifestations, mettent la protection des enfants au premier plan, ne prennent jamais pour cible les enfants, ne les exposent pas à la violence ni ne les encouragent à participer à la violence.

Ces événements tragiques n'ont pas lieu par hasard. Gaza, dont la superficie représente à peine la moitié de celle de New York, est au bord de l'effondrement social et économique. Nous avons la responsabilité collective d'éviter une catastrophe humanitaire et un nouveau regain de violence dans une région très volatile. Un besoin urgent de changements s'impose sur le terrain, et tous les acteurs ont des responsabilités à cet égard.

Nous comprenons les préoccupations légitimes de sécurité d'Israël, de la Palestine et de l'Égypte, mais il faut lever les restrictions, permettre un accès total et soutenu et garantir la liberté de circulation. Cela suppose la fin immédiate de la politique israélienne de fermeture, qui entrave la reconstruction et rend le développement économique impossible. Nous soulignons la nécessité d'un accès sans entrave à Gaza pour les acteurs humanitaires, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. En outre, Gaza fait partie intégrante de l'État de Palestine, et l'Autorité palestinienne doit exercer à nouveau ses responsabilités à Gaza. Nous appelons les factions palestiniennes à redoubler d'efforts pour parvenir à la réconciliation. Seule la réconciliation conduira à un leadership palestinien unifié et à une réunification de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.

À l'instar d'autres orateurs, j'aimerais souligner la crise financière difficile que traverse l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous devons tous soutenir l'UNRWA, sur les plans financier et politique, pour éviter de nouvelles conséquences humanitaires tragiques pour la population de Gaza. Il est de la plus haute importance que tous les membres de la communauté internationale assument les responsabilités qui leur incombent sur les plans politique et financier.

Nous franchirons à la mi-mai une étape historiquement lourde de sens, avec des points de référence importants pour les Israéliens et les Palestiniens. Il y a 70 ans, le 14 mai 1948, a été signée la déclaration d'indépendance de l'État d'Israël. La

Suède a été parmi les premiers États à reconnaître l'État d'Israël en février 1949. Une longue histoire d'amitié nous lie à Israël. Il nous faut également reconnaître que la naissance d'un État, qui a été un motif de joie pour beaucoup, a apporté la souffrance à d'autres. La déclaration d'indépendance d'Israël coïncide avec l'exode palestinien, également appelé Nakba, au cours duquel des centaines de milliers de Palestiniens ont été contraints de quitter leurs foyers.

En 1947, la Suède a voté pour la résolution 181 (II), qui recommandait la création d'États arabe et juif indépendants afin de répondre aux aspirations nationales des deux peuples. Alors que la création de l'État d'Israël a permis la réalisation des aspirations nationales légitimes, celles du peuple palestinien, qui vit sous occupation depuis plus de 50 ans, n'ont toujours pas été réalisées.

Les événements de la mi-mai coïncideront également avec le transfert prévu de l'ambassade américaine à Jérusalem. La position de la Suède et de l'ensemble de l'Union européenne sur le statut de Jérusalem en tant que question du statut final et en tant que future capitale des deux États, y compris l'emplacement des représentations diplomatiques, est claire et restera inchangée.

Compte tenu de la violence actuelle sur le terrain et de la période à venir, il existe un risque réel que la situation échappe à tout contrôle. Toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue. Toutes les parties doivent éviter l'affrontement. Toutes les parties doivent prendre des mesures immédiates pour désamorcer la situation. Le Conseil doit contribuer à ces efforts, y compris par une annonce publique appropriée.

Cela doit être notre priorité immédiate, mais nous devons en même temps intensifier considérablement nos efforts multilatéraux pour faire progresser la paix. Nous appelons de nos vœux la reprise de négociations sérieuses sur toutes les questions liées au statut final et conduisant à la solution de deux États. Les plans du Président Abbas pour la tenue d'une conférence internationale visant à établir un mécanisme multilatéral pour la paix méritent d'être examinés. Il est essentiel que toute proposition de paix future ait pour finalité ultime une solution à deux États et que toutes les questions liées au statut final soient réglées sur la base du droit international, des résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris la résolution 2334 (2016), et des accords antérieurs.

J'aimerais faire quelques brèves observations à propos du Liban. Nous nous félicitons de la tenue d'élections législatives le 6 mai. C'est la première fois depuis près d'une décennie que des élections sont organisées, ce qui constitue un jalon dans la tradition démocratique du Liban. Plus largement, ces élections sont vitales pour préserver la légitimité des institutions étatiques libanaises. Nous espérons qu'un nouveau gouvernement pourra être rapidement constitué après les élections. Nous espérons également que davantage de femmes siègeront dans le prochain parlement et participeront au prochain gouvernement. Nous réaffirmons notre plein appui à la stabilité, la sécurité, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban.

Enfin, en réponse à l'Ambassadeur d'Israël qui, malheureusement, n'est plus présent parmi nous, nous partageons les vues exprimées par le Royaume-Uni et d'autres concernant les qualités du Plan d'action global commun conclu avec l'Iran, tel qu'approuvé par le Conseil, en tant qu'instrument de maintien de la stabilité internationale et de règlement du dossier nucléaire iranien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais faire maintenant une déclaration en ma qualité de représentant du Pérou.

Le Pérou se félicite de la tenue de ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions M. Nickolay Mladenov pour son important exposé.

Le Pérou est vivement préoccupé par l'instabilité croissante dans la région et le regain de violence observé ces dernières semaines dans la bande de Gaza, à l'origine de nombreux morts et blessés. Nous déplorons cette nouvelle escalade de la violence et adressons nos condoléances aux familles des victimes. Comme l'a indiqué le Secrétaire général António Guterres, une enquête transparente et indépendante s'impose afin d'établir les responsabilités dans cette toute nouvelle tragédie.

Le Pérou reconnaît la liberté d'expression et d'association du peuple palestinien et insiste sur le fait que toute manifestation doit avoir lieu de manière pacifique, afin d'éviter toute escalade. Le Pérou reconnaît également le droit d'Israël de réagir à des actes susceptibles de menacer sa sécurité et souligne que le droit de légitime défense doit toujours être exercé conformément aux principes de proportionnalité, de précaution et de légalité. La violence de ces dernières

semaines démontre une fois de plus l'urgence de s'attaquer à ses causes profondes, notamment à la détérioration progressive de la situation humanitaire à Gaza. Nous saluons à cet égard les généreuses contributions apportées par diverses initiatives internationales, qui contribuent à l'objectif urgent de fournir un financement stable et prévisible à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

De même, le Pérou considère qu'il est urgent que les parties israéliennes et palestiniennes, avec le concours et l'appui de la communauté internationale, reprennent les négociations menant à une solution à deux États, avec des frontières sûres et mutuellement reconnues. Par conséquent, nous devons à nouveau exprimer notre préoccupation face à l'intensification des activités de peuplement, des démolitions et des expulsions dans les territoires palestiniens occupés, y compris des initiatives législatives qui sont contraires à la résolution 2334 (2016). Nous rappelons que de telles pratiques sont contraires au droit international, qu'elles compromettent gravement l'intégrité territoriale de l'État de Palestine et qu'elles hypothèquent les possibilités de parvenir à une solution fondée sur l'existence de deux États.

Nous encourageons les autorités politiques, religieuses et sociales et les dirigeants palestiniens et israéliens à toujours faire preuve de responsabilité, de prudence et de modération et à favoriser la reprise d'un dialogue raisonnable permettant à leurs peuples respectifs de progresser vers une paix durable. Une telle démarche nous semble particulièrement importante dans le contexte actuel d'instabilité croissante au Moyen-Orient, qui se manifeste avec une gravité particulière dans les conflits et les crises humanitaires en Syrie et au Yémen, entre autres exemples de tensions régionales.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

J'invite tous les orateurs à limiter leur déclaration à quatre minutes, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée dans la salle. J'informe toutes les personnes concernées que nous poursuivrons le présent débat public pendant l'heure du déjeuner, en raison d'un grand nombre d'orateurs.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

Mme Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Je souhaite féliciter le Pérou pour sa présidence réussie du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je tiens également remercier M. Mladenov pour son exposé important.

Nous sommes réunis en une période agitée au Moyen-Orient. Le Secrétaire général, M. Guterres, a qualifié la situation de chaos et de menace pour la paix et la sécurité. Les lacunes à combler sont considérables, et les espoirs déçus doivent renforcer notre détermination à parvenir à une paix pérenne.

La question de Palestine et l'appui apporté au peuple palestinien et à ses droits légitimes demeurent un principe fondamental du consensus arabe. Cela a été réaffirmé au sommet qui s'est tenu à Dhahran, en Arabie saoudite, à la mi-avril, au cours duquel les dirigeants arabes ont marqué une nouvelle fois leur soutien au droit de l'État de Palestine d'exercer sa souveraineté sur tous les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Jérusalem a été au cœur des débats durant ce sommet, et les dirigeants arabes ont condamné et rejeté à l'unanimité la décision de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël, et ils ont rejeté le transfert de l'Ambassade des États-Unis à Jérusalem.

Dans le même temps, les manifestations pacifiques organisées par des civils palestiniens à Gaza ont essuyé des tirs israéliens, qui ont provoqué la mort de dizaines de Palestiniens et fait des centaines de blessés. Le Liban s'est joint aux dirigeants arabes et au reste du monde pour condamner le meurtre de civils innocents et a demandé qu'une commission d'enquête internationale poursuive les responsables de ces crimes.

Malgré cette situation, le monde arabe est toujours résolu à régler ce conflit de manière pacifique. Au cours de ce sommet, les dirigeants arabes, y compris le Liban, ont réaffirmé leur attachement à la paix en tant qu'option stratégique. Ils ont également appelé au règlement du conflit israélo-arabe sur la base de l'Initiative de paix arabe de 2002, pour mettre fin à l'occupation et pour revenir aux frontières de 1967. Il n'existe pas d'autre solution que celle de deux états. Combien d'innocents devront encore être tués, combien de sommets devront se tenir, combien d'appels et de condamnations seront suffisants pour que le conseil agisse et reprenne son rôle d'organe principal responsable de la paix et de la sécurité dans le monde?

Au Liban, il existe un consensus sur la politique de dissociation vis-à-vis du conflit syrien. Néanmoins, du fait de la présence de plus de 1,2 million de personnes déplacées dans mon pays, le Liban s'associe à l'appel lancé par la communauté internationale en faveur d'une solution politique au conflit syrien. Cette semaine, le Président du Conseil des ministres, S. E. M. Saad Hariri, a exhorté la communauté internationale à se montrer plus déterminée à trouver une solution en Syrie et a estimé que tout retard serait préjudiciable aux Syriens déplacés, ainsi qu'au Liban.

Face à la détérioration de la situation dans la région, le Liban est déterminé à poursuivre ses efforts pour préserver sa stabilité grâce à différentes mesures. Le Gouvernement a organisé trois conférences importantes en partenariat avec les amis du Liban. La conférence de Rome, organisée en mars avec le soutien du Gouvernement italien, a permis de fournir une aide à l'armée libanaise et aux services de sécurité. La conférence de Paris, organisée sous les auspices de la présidence française au début du mois, a apporté un soutien indispensable à l'économie libanaise. Enfin, la conférence de Bruxelles, organisée cette semaine, a promis d'apporter une aide inestimable au Liban pour assumer la charge de subvenir aux besoins des Syriens déplacés dans le pays, bien que les promesses n'aient représenté que 15 % de l'appel.

Le Liban est très reconnaissant du soutien généreux apporté par ses amis de la communauté internationale, qui comprennent le rôle central que joue le Liban dans la stabilité de la région. Sur le plan intérieur, les Libanais se rendront aux urnes le 6 mai pour élire un nouveau Parlement. Ces élections sont très importantes car elles renforcent les traditions démocratiques bien établies au Liban et envoient un message sur l'importance du scrutin en politique. Mais le Liban est toujours confronté à de graves défis et menaces sérieuses pour sa sécurité et sa stabilité, en particulier aux violations israéliennes quotidiennes de sa souveraineté par voies aérienne, terrestre et maritime. Israël continue de vouloir construire un mur dans le territoire libanais occupé et dans les zones contestées.

La Force intérimaire des Nations Unies au Liban, par le biais du mécanisme tripartite, tente d'apaiser les tensions et de régler les différends sur le terrain. Mais cela ne saurait se substituer à la pleine mise en œuvre des résolutions des Nations Unies, qui appellent à un retrait israélien complet du territoire libanais occupé et au respect de ses frontières territoriales et maritimes. Le

Liban s'est engagé à appliquer la résolution 1701 (2006) dans son intégralité et attend du Conseil qu'il assume ses responsabilités en demandant à Israël de faire de même et de cesser ses menaces contre le Liban.

Ces deux derniers jours, nous avons entendu dans ce bâtiment des centaines de dirigeants et de représentants parler de consolidation et de pérennisation de la paix. S'il est un sujet qui fait unanimité, c'est bien celui de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Et il n'est pas de région qui en est plus besoin que la mienne. La fin de l'occupation en Palestine et le retrait du territoire libanais et arabe occupé contribueraient grandement à apporter la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Il faut que les artisans de la paix et les courtiers honnêtes engagent un processus de paix et soient disposés et résolus à le mener son terme. Ce n'est qu'alors que nous pourrions avoir un débat ouvert sur le Moyen-Orient qui ne s'attarde pas sur le conflit, les effusions de sang et le désespoir, mais qui transmette un message d'espoir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, pour son précieux exposé.

Le Japon est profondément préoccupé par la détérioration de la situation à Gaza depuis le 30 mars. Nous sommes consternés par le nombre de morts et de blessés, qui ne cesse de croître au fil des semaines. Nous respectons le droit des Palestiniens à manifester de façon pacifique et le droit des Israéliens à la sécurité. Cependant, la violence ne saurait en aucun cas être justifiée. Elle ne réglera jamais les problèmes ni ne changera le comportement d'autrui.

Le Japon continue d'appeler toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue. Nous réaffirmons également que le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit humanitaire doivent être pleinement respectés. Il existe désormais un risque réel d'escalade de la tension sur le terrain qui pourrait entraîner d'autres pertes humaines à mesure que nous nous rapprochons de la mi-mai. Nous devons tous rechercher les moyens d'éviter une telle issue. À cet égard, les appels lancés par le Secrétaire général en faveur d'une enquête indépendante et transparente doivent être rapidement mis en œuvre de manière à prévenir toute escalade et éviter toute nouvelle victime.

La situation actuelle montre que le peuple palestinien a perdu tout espoir. À Gaza, la situation humanitaire est catastrophique. La pénurie actuelle d'électricité et d'eau sera plus criante encore pendant la période d'été. En Cisjordanie, la poursuite des activités de colonisation non seulement viole le droit international, mais prive également le peuple palestinien de l'espoir d'une solution à deux États.

La crise financière que connaît l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) suscite une angoisse croissante chez les réfugiés palestiniens. Ces conditions désespérées nourrissent le radicalisme et ne profitent à aucune des parties. Le Gouvernement japonais est résolu à tout mettre en œuvre pour raviver l'espoir d'un avenir pacifique. S'agissant de l'UNRWA, j'ai le plaisir d'annoncer qu'il y a deux jours, le Japon a décidé d'allouer 10 millions de dollars à titre de contributions supplémentaires. Nous sommes également prêts à appeler à une coopération approfondie entre l'UNRWA et les pays d'Asie à l'occasion de la prochaine Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine. Nous espérons que la solidarité affichée par la communauté internationale aidera les Palestiniens à retrouver l'espoir en ces temps difficiles, et leur évitera de sombrer dans le radicalisme.

Dans ce contexte, je souhaite également faire mention du Parc agro-industriel de Jéricho. Ce complexe industriel crée désormais de vrais emplois et permet aux fabricants et entrepreneurs palestiniens d'appréhender l'avenir sous un angle positif. Nous envisageons que les produits fabriqués dans le parc soient exportés via la Jordanie vers la région et au-delà dans les années à venir. L'initiative visant à créer un couloir pour la paix et la prospérité offre la possibilité à la Palestine, à Israël, à la Jordanie et au Japon de coopérer pour le développement économique de la Palestine dans le cadre d'une coopération régionale. Une réunion ministérielle devrait bientôt avoir lieu à ce sujet.

Le Japon estime qu'il est essentiel de préserver l'espoir et la confiance mutuelle grâce à ces initiatives, en particulier lorsque des difficultés se font jour sur le plan politique. À terme, cependant, ces projets à eux seuls ne nous permettront pas de parvenir à la paix. Une paix et une sécurité durables ne sont envisageables que par des négociations entre les parties. Le Japon appelle les deux parties à prendre des mesures concrètes pour renouer le fil des négociations conduisant à la

coexistence pacifique entre un État palestinien viable et Israël, avec des frontières sûres et reconnues.

Nous allons renforcer notre coopération politique avec les deux parties, y compris au niveau le plus élevé. Le Japon continue d'appuyer une solution à deux États répondant aux aspirations des deux parties, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres connus. Le statut final de Jérusalem doit être réglé par le biais de négociations fondées sur l'hypothèse qu'elle sera la future capitale des deux États.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : L'occupation de la Palestine, de la Syrie et du Liban par Israël, le déplacement de populations, la confiscation de terres pour y installer des étrangers, sous l'inspiration du courant sionisme takfiri, constituent des actes de terrorisme au-delà de tout entendement. Pire encore, le recours aux deux poids deux mesures est devenu un trait caractéristique de certains États Membres siégeant au Conseil de sécurité, qui prétendent défendre les droits de l'homme, le droit international et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Ils appellent à la tenue quasi quotidienne de réunions hystériques, sur la base de faux renseignements inventés par eux-mêmes, feignant d'oublier un fait évident, à savoir qu'Israël occupe la Palestine, le Golan et des parties du Liban depuis plus de cinq décennies.

Ces pays, en particulier les États-Unis d'Amérique, fournissent protection et immunité à Israël, lequel ne cesse de violer les centaines de résolutions l'appelant à mettre fin à son occupation des territoires arabes et à se retirer jusqu'aux frontières du 4 juin 1967. Cela encourage Israël à commettre les crimes et les actes de terrorisme les plus odieux, le plus récent d'entre eux ayant causé des dizaines de morts et des milliers de blessés parmi les civils palestiniens qui manifestaient de façon pacifique ces dernières semaines, à l'occasion de la Journée palestinienne de la terre, soulignant le droit des réfugiés palestiniens de regagner leurs foyers.

La République arabe syrienne maintient sa position de principe, à savoir qu'elle appuie le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à créer un État indépendant sur l'ensemble de son territoire national, avec Jérusalem pour capitale, et à garantir le droit des

réfugiés de regagner leurs foyers conformément à la résolution 194 (III), de 1948, de l'Assemblée générale.

Ma délégation tient à exprimer sa ferme condamnation du non-respect délibéré par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient d'un volet important de son mandat. Une fois encore, il n'a fait aucun cas de la situation dans le Golan syrien occupé, ni de la poursuite des pratiques israéliennes et des violations qui sont commises, alors que de telles pratiques relèvent de la question dont nous débattons aujourd'hui. Elles font partie intégrante de son mandat en tant que Coordonnateur spécial pour le processus de paix. En s'écartant à de nombreuses reprises de son mandat, il démontre son incapacité à assumer les responsabilités qui lui ont été confiées.

Certains pays cherchent aujourd'hui à imposer des sujets qui ne figurent pas à l'ordre du jour, l'objectif étant de détourner l'attention du Conseil de sécurité de la réalité de l'occupation israélienne. Ils n'ont jamais évoqué la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes et du Golan syrien occupé, comme si la restitution du Golan ne relevait pas du droit du peuple syrien, comme si le Golan n'était pas un territoire syrien occupé. Pourquoi ces délégations ne parlent-elles pas de la lutte contre le terrorisme, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire lorsqu'il s'agit de la détention et de l'emprisonnement arbitraires de Syriens dans les geôles israéliennes? Ainsi, Sidqi Al-Maqt, le Mandela syrien, a été détenu et emprisonné pour avoir simplement fourni des preuves de la coopération israélienne dans le Golan syrien avec les bandes organisées de Daech et du Front el-Nosra dans la zone de dégageement dans le Golan. A-t-on condamné le pillage des ressources naturelles du Golan, notamment en gaz, en pétrole et en eau? A-t-on condamné la société Genie Energy basée dans le New Jersey? Cette société, détenue par plusieurs anciens responsables américains, procède à des forages pétroliers dans le Golan syrien occupé en violation du droit international et de la quatrième Convention de Genève. Les agressions répétées d'Israël contre mon pays, la Syrie, avec l'appui de groupes terroristes, ont-elles fait l'objet d'une condamnation? La dernière remonte au 9 avril. Bien entendu, elle n'a pas été transmise au Coordonnateur spécial pour le processus de paix.

Nous tenons à rappeler que la Syrie a un droit souverain sur la frontière du 4 juin 1967 dans le Golan syrien occupé. Il s'agit d'un droit non négociable.

Nos territoires occupés et nos droits usurpés doivent nous être restitués, car nous en sommes les titulaires légitimes. Les colons israéliens devront tôt ou tard quitter notre territoire occupé dans le Golan. Mon pays appelle le Conseil de sécurité à prendre des mesures immédiates contre Israël, Puissance occupante, pour mettre fin à ses actes d'agression et ses violations, et pour mettre fin à l'occupation des territoires arabes, y compris le Golan syrien occupé. Il doit se retirer jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), et à la création d'un État palestinien, avec Jérusalem pour capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Moualimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre tâche.

Je tiens à adresser mes sincères condoléances à la Côte d'Ivoire à la suite du décès de notre collègue, M. Bernard Tanoh-Boutchoue, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, et à souhaiter à sa famille de trouver l'apaisement et le réconfort.

Alaa Zamli, Hussein Madi et Mohammed Ayoub étaient tous trois âgés de 14 ans. Ils étaient dans la fleur de l'âge. Quarante enfants comme eux ont entonné des chants patriotiques qui contenaient les phrases suivantes :

« Le retour est un droit tout comme le soleil brille dans nos cœurs et nos esprits »;

« Le flambeau de la justice nous guidera vers la Palestine et Jérusalem. »

Le flambeau de la justice est garanti par les résolutions et les chartes internationales. Ces garçons n'auront jamais vu briller le flambeau de la justice parce qu'eux et leurs amis sont morts sous les balles tirées de sang-froid par les soldats israéliens des forces d'occupation, sans même un semblant de conscience. Les Palestiniens ne demandent rien d'autre que le droit de vivre, le droit de retourner sur leurs terres, qu'ils ont été contraints de quitter, le droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant avec Jérusalem pour capitale et le droit d'exiger du Conseil de sécurité qu'il fasse respecter les résolutions relatives à la

protection du peuple palestinien, en particulier les résolutions 605 (1987) et 904 (1994).

Nous demandons la création d'une commission d'enquête internationale pour faire la lumière sur les événements du 30 mars et des jours suivants, établir la responsabilité d'Israël dans l'assassinat de manifestants civils sans armes et dissuader les auteurs de ces crimes.

Le Royaume d'Arabie saoudite tient à souligner que la cause palestinienne est au cœur de la nation arabe, de même que l'importance de l'identité arabe de Jérusalem, le droit de l'État de Palestine d'administrer tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et la nécessité impérieuse qu'Israël se retire de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan arabe syrien. L'Arabie saoudite tient également à rappeler le choix stratégique de la paix qui est le sien et la nécessité de régler le conflit israélo-arabe conformément à l'Initiative de paix arabe, présentée par mon pays en 2002. Le Roi Salman Bin Abdulaziz Al-Saud, Serviteur des deux saintes mosquées, a réitéré avec fermeté sa position de principe inchangée, lorsqu'il a déclaré, à l'occasion du vingt-neuvième Sommet arabe, qui s'est tenu récemment dans le Royaume d'Arabie saoudite, que

« la question de Palestine est notre première cause, et elle le restera tant que le peuple palestinien ne jouira pas de tous ses droits légitimes, notamment celui de créer un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. »

L'Iran poursuit son ingérence dans les affaires intérieures des États arabes, et continue de fomenter, appuyer et soutenir le terrorisme. L'Iran fournit la principale source d'appui au Hezbollah – un groupe terroriste qui impose son arrogance et sa domination sur le Liban, livre une guerre contre la Syrie et commet les crimes les plus extrêmes, mène une guerre de siège et procède à un nettoyage ethnique. L'Iran appuie les milices houthistes au Yémen en leur fournissant des armes et des missiles qu'ils utilisent contre mon pays. À ce jour, 125 missiles ont été tirés contre l'Arabie saoudite.

Des rapports indépendants de l'ONU ont prouvé que les missiles tirés contre mon pays ont été fabriqués en Iran. Selon le rapport final du Groupe d'experts sur le Yémen,

« La République islamique d'Iran agit en violation du paragraphe 14 de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour

empêcher la fourniture, la vente et le transfert directs ou indirects d'[armes aux forces houthistes] » (S/PV.2018/68, p. 2)

Dans un dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231(2015), publié à la suite de la visite du Secrétariat en Arabie saoudite, il est indiqué ceci :

« Le Secrétariat a remarqué trois actionneurs portant un logo identique à celui de l'entreprise Shahid Bagheri Industrial Group, une filiale inscrite sur la liste tenue en application de la résolution 2231 (2015) de l'Organisation des industries aérospatiales de la République islamique d'Iran. » (S/2017/1030, par.29)

Selon ces rapports, l'Iran viole de manière flagrante les résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015). Il est grand temps que le Conseil adopte une position ferme à l'égard de l'Iran et exhorte la communauté internationale à éviter de faire preuve de complaisance face à ces actes d'agression et de terrorisme, qui sapent la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Il est grand temps également de se pencher sérieusement sur la question du Hezbollah, de lever le voile sur ses opérations terroristes en Syrie, au Liban et dans d'autres parties du monde et de lutter contre les flux d'armes illégales qui alimentent le Hezbollah et contre ses pratiques, qui sont contraires à la Constitution libanaise.

En ce qui concerne la Syrie, l'Arabie saoudite condamne l'odieuse attaque aux armes chimiques perpétrée par le régime syrien à Douma, en Ghouta orientale, qui a entraîné la mort de dizaines de femmes et d'enfants innocents. Ce crime montre que les autorités syriennes n'ont pas renoncé à l'emploi d'armes chimiques contre des civils en Syrie. Un tel crime appelle une réponse sérieuse et une position ferme de la part de la communauté internationale afin de faire cesser les souffrances humaines et de faire en sorte que les responsables soient traduits en justice et punis.

Le Royaume d'Arabie saoudite lance à nouveau un appel en vue de la fourniture immédiate d'une assistance humanitaire partout en Syrie à toute personne dans le besoin, sans distinction de race, de religion ou d'appartenance politique. Toutes les personnes détenues et kidnappées doivent être libérées. Il est essentiel également que tous les réfugiés et personnes déplacées puissent regagner leurs foyers dans la dignité.

Le Royaume d'Arabie saoudite a exprimé le souhait de fournir une assistance au peuple frère de Syrie

afin d'alléger ses souffrances. Ainsi, à la conférence des donateurs, qui s'est tenue à Bruxelles, du 24 au 25 avril, mon pays a annoncé une contribution de 100 millions de dollars en faveur de la Syrie. Le montant total de l'aide fournie par l'Arabie saoudite à ses frères syriens en Syrie et dans les pays voisins s'élève à ce jour à près d'un milliard de dollars.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne à nouveau la nécessité de mettre fin à la tragédie endurée par le peuple syrien. Il est capital que nous œuvrions à une solution pacifique, fondée sur le premier Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et la résolution 2254 (2015). La communauté internationale doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en ce qui concerne la protection des civils en Syrie. La meilleure solution à cette crise est notamment de parvenir à un consensus entre les Syriens et à un accord qui réponde aux besoins de la population, mette un terme à ses souffrances et satisfasse ses aspirations à la liberté, à la stabilité et à la prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Khiari (Tunisie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom du Groupe des États arabes, mes remerciements pour avoir convoqué cette importante réunion sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Groupe des États arabes remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé.

Plus de 70 années se sont écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies et, depuis lors, le peuple palestinien vit sous occupation et subit toutes les formes de violations israéliennes, qui ont affecté des générations de Palestiniens, en contravention flagrante des conventions et traités internationaux et au mépris des résolutions pertinentes de l'ONU.

Nous sommes fermement attachés à la Charte des Nations Unies, ainsi qu'au droit international et à la légitimité internationale, qui constituent le socle des relations internationales. À la lumière des atteintes manifestes et gratuites portées à ces principes par les autorités d'occupation israéliennes, et dans le contexte de l'occupation brutale persistante des territoires palestiniens, nous soulignons qu'il importe de conserver une position internationale unifiée rejetant la politique israélienne du statu quo, de soutenir l'ONU et les

principes énoncés dans la Charte, et d'appuyer le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son État indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

À la dernière réunion en date de la Ligue des États arabes, tenue le 15 avril en Arabie saoudite, les dirigeants arabes, conformément à leur foi dans l'importance de l'ONU, du droit international et de la légitimité internationale, et avec l'intention d'apporter la paix au Moyen-Orient, à titre d'option stratégique, ont souligné plusieurs points, dont les suivants.

Premièrement, il est important qu'une paix complète et durable soit instaurée au Moyen-Orient en tant qu'option stratégique des pays arabes dans le cadre du processus de paix arabe, qui demeure le plan le plus complet pour régler toutes les questions relatives au statut final, dont les plus importantes concernent les réfugiés et la sécurité dans la région.

Deuxièmement, les dirigeants arabes ont souligné le caractère central de la cause palestinienne pour toutes les nations arabes, et insisté sur l'identité arabe de Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine.

Troisièmement, ils ont insisté sur le fait que Jérusalem-Est restera la capitale de la Palestine arabe, et ont appelé les États du monde à ne pas reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et à ne pas y transférer leur ambassade, ni à prendre une quelconque mesure susceptible de modifier la nature juridique et politique ou le caractère de Jérusalem, car cela aurait des répercussions sur la région du Moyen-Orient tout entière.

Quatrièmement, ils ont souligné qu'il importait de relancer des négociations de paix israélo-palestiniennes sérieuses et effectives, afin de sortir de l'impasse due à l'intransigeance des positions israéliennes. Ces négociations doivent être assorties d'un calendrier visant à mettre un terme au conflit sur la base de la solution des deux États. Les dirigeants arabes ont appuyé la vision de paix énoncée par le Président palestinien dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil le 20 février (voir S/PV.8183).

Cinquièmement, ils ont rejeté toutes les mesures unilatérales israéliennes visant à modifier la réalité sur le terrain et à hypothéquer la solution des deux États. Ils ont appelé la communauté internationale à appliquer les résolutions de la légitimité internationale, dont la plus récente, la résolution 2334 (2016), condamne les colonies de peuplement et la confiscation de terres.

La présente séance se tient à un moment marqué par des tensions, tandis que les autorités d'occupation israéliennes intensifient sérieusement leurs agressions contre les manifestants pour la paix en Palestine, en particulier dans la bande de Gaza. Ces douloureux incidents nous incitent à demander sérieusement une protection internationale pour le peuple palestinien sans défense.

Nous renouvelons notre condamnation la plus ferme de ces actes d'agression contre le peuple palestinien. Nous réaffirmons notre plein appui à l'appel lancé par le Secrétaire général et de nombreux États à mener une enquête transparente et indépendante sur les incidents mortels liés, pour la quatrième semaine consécutive, à la Grande Marche du retour. Il faut faire pression sur Israël pour qu'il fasse preuve de retenue et s'abstienne d'utiliser des balles réelles contre les manifestants palestiniens qui célèbrent le soixante-dixième anniversaire de la Nakba. Toutes ces violations et agressions aggravent la situation humanitaire sur le terrain, en particulier dans la bande de Gaza assiégée et dans les camps. Les services de secours proposés, notamment pour la santé et l'éducation, sont menacés du fait du déficit de plus en plus important qu'accuse le budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et de la baisse des allocations financières. Nous tenons à remercier les donateurs de leur appui. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour combler le déficit financier et pour assurer la viabilité financière de l'UNRWA, qui permet de fournir une protection et des conditions de vie décentes à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens.

La reconnaissance internationale de l'État de Palestine lui a permis d'obtenir le statut d'observateur à l'Organisation des Nations Unies et de devenir un membre à part entière de plusieurs organisations et traités internationaux. Le Groupe des États arabes cherche à promouvoir le statut de l'État de Palestine à l'international. Il a intensifié ses consultations auprès des États Membres et du Conseil de sécurité concernant les efforts permanents qui visent à permettre à l'État de Palestine de devenir membre à part entière de l'ONU, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que nous n'avons pas d'autre choix que de mettre fin à l'occupation israélienne de la Palestine et de tous les autres territoires arabes. C'est la seule manière de parvenir à la paix dans la

région. Nous appuyons tous les efforts et initiatives engagés sérieusement pour relancer le processus de paix et reprendre les négociations entre les parties israélienne et palestinienne, sur la base de la solution des deux États et conformément au mandat de la Conférence de Madrid et à l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que l'Ukraine souscrivent à cette déclaration. La version intégrale de ma déclaration sera distribuée. Qu'il me soit permis de faire les observations suivantes.

Les récents événements survenus à Gaza nous rappellent brutalement à quel point la situation sur le terrain peut être instable en l'absence d'horizon politique clair. C'est pourquoi, ces derniers mois, l'Union européenne a toujours fait en sorte que le processus de paix au Moyen-Orient reste au premier rang de son ordre du jour politique, à un moment où la région est confrontée à de nombreux autres problèmes.

Notre objectif primordial reste de rétablir un horizon politique et un cadre approprié dans lequel inscrire les progrès politiques, aux côtés de nos partenaires régionaux et internationaux, à commencer par le Quatuor pour le Moyen-Orient. L'Union européenne apprécie à sa juste valeur le rôle de l'ONU dans ce domaine, en particulier le rôle joué par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix, Nickolay Mladenov.

L'Union européenne reste pleinement attachée à ses positions bien connues concernant les paramètres de la solution des deux États, la nécessité d'éviter toutes mesures érodant la viabilité de la solution des deux États, telles qu'énoncées dans le rapport du Quatuor de juillet 2016, notamment la poursuite des activités de peuplement israélien, qui sont illégales au regard du droit international et qui continuent de faire obstacle à la paix, comme l'a réaffirmé la résolution 2334 (2016), ainsi que l'incitation à la haine et la violence.

L'Union européenne suit avec attention les récentes manifestations et violences survenues le long de la barrière de séparation avec Gaza. Plus de 30 Palestiniens ont été tués par des tirs israéliens à balles

réelles, y compris des mineurs et des journalistes. Des milliers de personnes ont été blessées. Cela soulève de graves questions quant à la proportionnalité du recours à la force, questions auxquelles il faudra répondre par des enquêtes indépendantes et transparentes. L'Union européenne prend note du mécanisme d'évaluation de l'établissement des faits mis en place par les Forces de défense israéliennes pour analyser leurs propres actions, ainsi que certains incidents survenus à la frontière entre Israël et Gaza depuis le 30 mars. Il faut aussi établir les faits concernant les attaques violentes qui viseraient Israël sous couvert de manifestations.

La priorité absolue et immédiate pour toutes les parties doit être de prévenir toute nouvelle escalade et toutes nouvelles pertes de vie. Nous demandons à toutes les parties d'agir avec le maximum de retenue et de responsabilité, tout en respectant les droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion. Israël doit respecter le droit de manifester pacifiquement et veiller à utiliser des mesures proportionnées lorsqu'il protège ses intérêts de sécurité légitimes. Les organisateurs des manifestations et les autorités *de facto* à Gaza doivent éviter toute incitation à la violence, veiller à ce que les manifestations restent strictement non violentes et ne pas les exploiter à d'autres fins. La situation à Gaza pourrait avoir de lourdes conséquences sur la paix et la sécurité régionales et internationales, comme l'ont démontré les trois conflits qui ont éclaté ces 10 dernières années. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit contribuer aux efforts de désescalade, notamment en s'exprimant publiquement selon ce qui est de besoin.

L'Union européenne a, de concert avec ses partenaires, consenti d'importants efforts ces derniers mois pour améliorer la situation des Gazaouis et appuyer le retour à Gaza d'une Autorité palestinienne unique et légitime. L'Union européenne a coprésidé une conférence des donateurs pour la construction d'une usine de dessalement à Gaza, au cours de laquelle des contributions de 456 millions d'euros ont été annoncées, dont 77 millions d'euros par l'Union européenne. Il faudra plusieurs années pour construire cette usine qui garantira le droit fondamental à l'eau à Gaza, mais certaines de ses composantes auront un effet positif immédiat.

Les efforts de la communauté internationale à Gaza ne pourront porter leurs fruits que s'il y a une direction responsable sur le terrain. Nous attendons de toutes les factions palestiniennes qu'elles œuvrent de concert pour répondre aux besoins de la population

palestinienne. Cela exigera un engagement sérieux et de bonne foi, sous les auspices de l'Égypte, à mettre en œuvre l'accord du 12 octobre 2017, qui permettra à l'Autorité palestinienne d'assumer de nouveau pleinement ses responsabilités à Gaza. La bande de Gaza et la Cisjordanie doivent être réunifiées sous une seule Autorité palestinienne légitime. C'est un élément important pour réaliser la solution des deux États et établir un État palestinien viable et souverain. Toutes les parties doivent rapidement prendre des mesures pour changer fondamentalement la situation politique, sécuritaire et économique dans la bande de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009), avec notamment la levée du blocus et l'ouverture complète des points de passage, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'Union européenne reste profondément préoccupée par les récentes réductions importantes du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui est confronté à sa plus grave crise financière depuis sa création en 1949. Cela aura de graves conséquences sécuritaires et humanitaires non seulement à Gaza, mais aussi en Cisjordanie et dans les pays voisins. La Conférence ministérielle extraordinaire qui s'est tenue à Rome le 15 mars, à l'initiative de la Suède, de la Jordanie et de l'Égypte, a été une occasion importante de mobiliser un appui aussi bien politique que financier pour l'Office et de trouver les moyens de garantir des formes de financement durable de l'UNRWA. Collectivement, l'Union européenne et ses États membres comptent parmi les principaux bailleurs de fonds de l'Office, et il en demeurera ainsi. Nous invitons tous les donateurs à poursuivre et à accroître leur appui, et prions ceux qui ont réduit leur financement de revenir sur leur décision.

L'Union européenne réaffirme son appui au droit légitime d'Israël d'exister, ainsi qu'aux aspirations légitimes de la Palestine à un État souverain. Étant donné les événements qui se dérouleront à la mi-mai et les risques d'une flambée des tensions et de violence sur le terrain, la priorité doit être d'éviter une nouvelle escalade et de nouvelles pertes de vie. Nous exhortons les parties à faire preuve de retenue et à éviter les discours et les actes de provocation qui risquent d'alimenter les tensions. L'Union européenne et ses États membres continueront de respecter le consensus international sur Jérusalem tel que consacré, entre autres, par la résolution 478 (1980), notamment s'agissant du lieu des

représentations diplomatiques, jusqu'à ce que le statut final de Jérusalem soit fixé.

J'en viens maintenant brièvement à la Syrie, où le conflit est entré dans sa huitième année.

Nous condamnons vigoureusement l'emploi répété d'armes chimiques en Syrie et leur utilisation continue et répétée par le régime, en violation de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, y compris la dernière attaque en date à Douma, qui a constitué une violation grave du droit international et un affront à la décence humaine. L'Union européenne appuie pleinement l'enquête en cours menée par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur cette attaque chimique effroyable. L'Union européenne réitère qu'elle est pleinement déterminée à lutter contre la réapparition des armes chimiques et qu'elle appuie tous les efforts visant à empêcher leur utilisation.

À cet égard, l'Union européenne déplore vivement les multiples vetos opposés par la Russie au renouvellement du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU en novembre 2017, et demande instamment au Conseil de sécurité de créer rapidement un autre mécanisme d'établissement des responsabilités pour garantir que les auteurs des attaques à l'arme chimique aient à répondre de leurs actes. Nous appuyons les efforts menés actuellement par le Conseil de sécurité pour rétablir le dialogue et avancer sur tous volets du conflit syrien.

L'Union européenne a tenu sa deuxième conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, coprésidée par l'ONU. La Conférence s'est achevée sur un message fort illustrant le large appui international à la relance, à Genève, du processus politique sous les auspices des Nations Unies pour régler la crise syrienne, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Nous réitérons que l'Union européenne ne sera disposée à aider à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, authentique et inclusive, négociée par les parties syriennes au conflit sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève, sera fermement engagée.

À la Conférence de Bruxelles, 4,4 milliards de dollars ont été mobilisés en appui aux opérations visant à la fois à remédier à la situation humanitaire qui va en s'aggravant en Syrie et à répondre aux besoins énormes des réfugiés et des pays hôtes partout dans la région pour cette année. En outre, des contributions pluriannuelles de l'ordre de 3,4 milliards de dollars ont été annoncées pour la période 2019-2020.

Pour terminer, la dynamique créée par la situation actuelle doit servir à relancer le processus pour parvenir à un règlement politique du conflit syrien. L'Union européenne réitère que toute solution durable au conflit passe par une transition politique véritable, conforme à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève, et négociée par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève piloté par l'ONU. Nous restons attachés à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien. L'Union européenne salue à cet égard, les efforts inlassables que déploie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, en vue d'encourager la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes. L'Union européenne n'épargnera aucun effort en appui à un règlement pacifique du conflit syrien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais exprimer mes sincères condoléances à la délégation ivoirienne. L'Ambassadeur Tanoh-Boutchoué avait étudié à l'Académie diplomatique brésilienne, et nous étions tous les deux dans la même classe. C'était un ami et un collègue très cher, et il nous manquera.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Je tiens à remercier la délégation péruvienne d'avoir convoqué le présent débat. Nous sommes d'avis que l'ONU en général et le Conseil de sécurité en particulier ont un rôle central à jouer dans la recherche de solutions aux conflits complexes et prolongés qui affectent le Moyen-Orient.

Le Brésil voudrait une nouvelle fois exprimer son plein appui à la mise en œuvre de la solution des deux États pour régler le conflit israélo-palestinien, avec la Palestine et Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, au sein de frontières convenues d'un commun accord et internationalement reconnues, sur la base des lignes de 1967 et conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux paramètres du

processus de paix. Le Gouvernement brésilien réaffirme également qu'il croit savoir que le statut définitif de la ville de Jérusalem doit être déterminé dans le cadre de négociations entre Israël et la Palestine, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil, surtout les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016).

Le Brésil suit avec préoccupation la situation dans la bande de Gaza dans le contexte des manifestations de ces dernières semaines. Nous réaffirmons notre conviction que les civils doivent pouvoir exercer leur droit à manifester pacifiquement. La récente escalade a fait de nombreux morts et des blessés, notamment parmi les jeunes, ce qui aurait pu être évité. Nous appelons les parties à s'abstenir de tout acte qui pourrait exposer davantage de civils au danger.

Les événements récents en Syrie exigent une attention immédiate de la part du Conseil de sécurité. Le Gouvernement brésilien est profondément préoccupé par l'escalade du conflit observée ces dernières semaines, ainsi que par les nouvelles allégations d'emploi d'armes chimiques. Nous réaffirmons qu'il est impératif de mener des enquêtes exhaustives et impartiales sur toutes les accusations d'attaques chimiques, et si elles sont vérifiées, de traduire les responsables en justice.

Le règlement du conflit en Syrie exige néanmoins de respecter pleinement le droit international. Dans ce contexte, le Brésil réaffirme sa conviction que le conflit ne pourra être réglé que sur la base d'un processus politique, de négociations menées sous l'égide de l'ONU et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2254 (2015). Nous réaffirmons notre plein appui aux efforts de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, ainsi qu'aux négociations politiques à Genève. La communauté internationale doit envoyer un message sans équivoque d'appui à un règlement politique sans exclusive de la crise en Syrie. Nous demeurons également préoccupés par la situation dans le nord de la Syrie et la violence à Edleb et Afrin. Nous appelons toutes les parties pertinentes à respecter le droit international.

Au Yémen, nous sommes témoins d'une des plus graves catastrophes humanitaires au monde. Nous regrettons sincèrement la récente escalade des hostilités et toutes les violations du droit international et du droit international humanitaire dues au conflit. Nous réaffirmons que le seul moyen de mettre fin au conflit yéménite et de lutter contre la crise humanitaire est de mettre en place une solution politique négociée dans le cadre d'un dialogue ouvert à tous.

À cet égard, nous réaffirmons notre plein appui aux travaux de l'Envoyé spécial, M. Martin Griffiths. Nous avons écouté avec attention et optimisme le compte-rendu de ses premiers contacts avec les parties au conflit et nous appuyons fermement sa proposition de relancer les négociations, sur la base des paramètres qui seront définis au cours des prochains mois. Nous appelons toutes les parties à collaborer avec l'Envoyé spécial et à se rasseoir à la table des négociations sans conditions. Nous réaffirmons également la nécessité de respecter la résolution 2216 (2015) du Conseil, relative à l'embargo sur les armes imposé au Yémen, et nous demandons instamment à tous les États Membres d'en appliquer les dispositions.

Pour terminer, le Brésil réaffirme son ferme appui aux efforts que déploient le Gouvernement et le peuple libanais pour instaurer la stabilité et assurer le développement. Dans ce contexte, nous soulignons le rôle vital que jouent la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et son Groupe d'intervention navale dans la stabilisation d'un environnement explosif. Le Brésil est fier de diriger le Groupe d'intervention navale, à disposition duquel il a mis son navire amiral depuis 2011.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Pahad (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public crucial pour examiner la situation entre la Palestine et Israël.

La question non réglée de Palestine n'est rien moins qu'une plaie ouverte dans le paysage politique international – une plaie que le Conseil est dans l'incapacité de refermer depuis plus de 70 ans. Le conflit israélo-palestinien est aussi ancien que l'Organisation, et il doit à ce titre en constituer l'une des principales priorités. Le règlement de ce conflit ancien contribuera à la stabilité dans la région. Cependant, les événements récents à Gaza peuvent être considérés comme symptomatiques de l'absence de volonté et d'attachement à un processus politique qui permettrait de mettre un terme au conflit. Nous exhortons donc le Conseil de sécurité à redoubler d'efforts pour réduire au minimum les divergences internes qui l'empêchent depuis longtemps de s'acquitter de la responsabilité que lui a confiée la Charte en cette matière.

Chaque année qui s'écoule semble éloigner les perspectives de paix. Les nouvelles générations d'Israéliens et de Palestiniens grandissent sans rien

connaître d'autre que le conflit qui les oppose. Durant tout ce temps, des problèmes nouveaux, comme nous l'avons constaté récemment avec l'évolution de la situation en ce qui concerne le statut de Jérusalem, les activités illégales de colonisation israélienne et les événements récents à Gaza, n'ont fait que compliquer la crise.

L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par le recours excessif à la force de l'armée israélienne contre la population frustrée de Gaza qui manifestait pour protester contre le blocus imposé à son territoire. Alors que le conflit se poursuit et que sa situation politique et humanitaire s'aggrave, le peuple palestinien ressent une menace existentielle permanente en voyant se refermer autour de lui un mur allégorique et matériel. On ne peut que s'attendre à ce qu'il veuille résister à cette menace constante et faire entendre sa voix. Alors que ses appels continuent d'être ignorés, les paramètres de ce que nous avons reconnu comme étant la solution des deux États commencent à s'effacer. De fait, un processus de paix qui stagne sans avancer d'un iota perd progressivement la confiance du peuple dont le sort en dépend désespérément. Cette perte de confiance portera le coup de grâce aux perspectives de paix dans la région.

Il est effrayant d'imaginer une solution autre que politique à ce conflit. Si l'occupation de la Palestine se poursuit, la résistance continuera et la haine s'enracinera entre des peuples qui ont une histoire commune et pourraient vivre dans la paix en tant que voisins, sur la base d'une coopération et d'un appui mutuels.

Aujourd'hui, année du centenaire de la naissance du regretté Président Nelson Mandela, nous devons nous inspirer de son héritage et de celui d'un très grand nombre d'autres dirigeants de notre pays, qui ont donné naissance à une Afrique du Sud bénéficiant de la réconciliation de son peuple et surmontant les divisions profondément ancrées en son sein. Avec ces considérations à l'esprit, l'Afrique du Sud appuie toutes les initiatives visant à régler la crise par la négociation, notamment la récente proposition du Président de l'État de Palestine, M. Mahmoud Abbas, de convoquer un sommet international pour trouver un moyen de sauvegarder la solution des deux États.

L'Afrique du Sud réaffirme que c'est avant tout aux Palestiniens et aux Israéliens qu'il incombe de parvenir à la paix. En tant que membres de la communauté internationale, nous devons appuyer et encourager les parties dans cette entreprise. Le cadre juridique international de ces négociations est déjà en

place. Il s'agit notamment des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, du mandat de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, pour n'en citer que quelques-uns. Les actions unilatérales, en particulier sur les questions relatives au statut final, compromettent la relance du processus de paix. Je pense en particulier à la construction des colonies illégales et à la reconnaissance par certains États Membres de Jérusalem comme capitale d'Israël.

Avant de conclure, nous voudrions évoquer deux autres sujets qui nous préoccupent.

Le premier concerne le sort des enfants en détention militaire en Israël. L'injustice immédiate d'une telle atteinte ne saurait bien sûr être trop soulignée, mais ce sont les préjudices psychologiques et les troubles du développement que subissent ces jeunes qui sont les plus alarmants. En outre, ces atteintes ne font que renforcer la haine entre les deux parties au conflit, ce qui prolonge la crise et ne contribue en rien à réconcilier les deux camps.

Le deuxième problème est celui de la situation financière désastreuse de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il faut que la communauté internationale continue d'apporter un appui généreux et robuste à l'Office pour assurer la continuité de ses services; c'est particulièrement indispensable à la lumière des graves difficultés financières qui continuent de pénaliser de façon récurrente ses programmes. Nous tenons à souligner que le financement de l'UNRWA doit être durable, prévisible et suffisant. Pour sa part, l'Afrique du Sud continuera d'appuyer l'UNRWA par le biais de ses contributions financières.

Enfin, nous pensons que l'engagement et la bonne foi de tous les membres du Conseil sont absolument indispensables si on veut espérer refermer la plaie ouverte qui continue de handicaper des générations d'innocents. Nous espérons que ces débats trimestriels, qui malheureusement n'ont jusqu'ici abouti à aucun résultat ni à aucune action, se traduiront très bientôt par des mesures concrètes et pratiques en faveur d'un dialogue politique pour un règlement durable et définitif, sur la base d'une solution négociée fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU. Le règlement de la situation en Palestine sera le véritable indicateur de la capacité de l'ONU de remplir son objectif central, à savoir préserver les générations palestiniennes et israéliennes futures du fléau de la guerre. Israël ne connaîtra jamais

la paix et la sécurité si le peuple palestinien ne se voit pas accorder son droit légitime à l'autodétermination.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens, au nom de ma délégation, à remercier le Pérou d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en ce moment critique pour la Palestine et le Moyen-Orient.

Je m'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'occupation israélienne des terres palestiniennes est au cœur de tous les conflits au Moyen-Orient et en est l'aspect central. Cette injustice, qui dure depuis plus de sept décennies, a été exacerbée par les politiques expansionnistes, agressives et d'apartheid d'Israël à l'égard des Palestiniens et de la région. Aucune manœuvre politique des États-Unis ou du régime israélien ne peut dissimuler le fait que les politiques agressives et expansionnistes de ce régime et son comportement envers ses voisins sont la principale menace qui pèse sur la paix et à la sécurité de la région. Alors que les territoires palestiniens et le Golan syrien restent sous l'occupation illégale d'Israël, le Ministre de la coopération régionale de ce régime se vante que son pays a mené une centaine de frappes sur la Syrie et le Liban, lesquelles ont toutes fait directement le jeu des terroristes chaque fois qu'ils en avaient besoin.

Chaque fois que nous nous réunissons dans cette salle, il y a de nouvelles annonces concernant la construction de colonies illégales ou les politiques agressives mises en œuvre par le régime sioniste d'apartheid. Le régime israélien travaille maintenant jour et nuit pour nier tout droit aux Palestiniens et asseoir son occupation. Le fait est qu'Israël est la quintessence d'un régime voyou. C'est indéniable aux yeux de la communauté internationale, hormis pour ceux qui considèrent l'occupation illégale, les colonies illégales, l'apartheid, les sièges, les attaques régulières et les massacres comme l'action légitime d'un régime qui se proclame être la seule démocratie au Moyen-Orient.

Comme l'a dit un éminent penseur palestinien il y a trois décennies, ce qui est si extraordinaire, c'est que les Israéliens reproduisent aujourd'hui en Cisjordanie et à Gaza l'expérience de l'apartheid et ce que les États-Unis

ont fait aux Amérindiens, les parquant dans des réserves ou les exterminant purement et simplement dans l'espoir de faire disparaître le problème. Ces paroles n'ont jamais été aussi vraies.

Les nouveaux massacres en cours à Gaza ont déjà tué plusieurs dizaines de civils palestiniens non armés et en ont blessé des milliers d'autres. Ces dernières attaques en date suivent le même schéma qu'applique le régime israélien depuis 70 ans. Compte tenu des circonstances, il ne fait aucun doute que ces attaques sournoises et ces assassinats sont planifiés et délibérés. Ceux qui soutiennent le régime israélien et lui fournissent les moyens de commettre ce type de crimes ont eux aussi le sang des Palestiniens sur les mains.

L'annonce illégale faite concernant Al-Qods et le transfert imminent de l'ambassade des États-Unis dans cette ville n'est qu'une illustration de plus des politiques qui exacerbent les problèmes. Ces mesures contreviennent gravement au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le traitement à part dont bénéficie depuis si longtemps le régime israélien doit cesser immédiatement si le Conseil veut réellement instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient. L'impunité dont jouit le régime depuis tant de temps n'aurait pas été possible sans l'aide qu'il reçoit des États-Unis et de certains groupes d'intérêts.

Pour conclure, à un moment où le peuple palestinien est victime de l'intensification de l'agression israélienne, l'Iran réaffirme sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien, dont il salue la résilience depuis des décennies en dépit de tant de souffrances et de tant d'injustice. L'Iran renouvelle son ferme appui aux droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à la liberté à l'intérieur d'un État de Palestine indépendant et viable, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Hattrem (Norvège) (*parle en anglais*) : Les tensions s'accroissent au Moyen-Orient et il est devenu encore plus difficile qu'avant de réengager Israël et la Palestine dans un processus politique digne de ce nom. Il est donc impératif d'ouvrir la voie à des initiatives politiques à même de conduire à de nouvelles négociations sur la solution des deux États.

La Norvège est profondément préoccupée par les affrontements violents à la frontière entre Gaza et Israël.

Nous exhortons toutes les parties à agir de manière responsable et avec retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'entraîner une nouvelle escalade ou la perte de vies humaines. Le recours à la force létale contre des manifestants non armés qui protestent pacifiquement est inacceptable. Bien qu'Israël ait légitimement le droit de protéger ses frontières, le recours à la force ne doit se faire qu'en cas de nécessité et de façon proportionnée.

Il est également important de souligner que la liberté d'expression et la liberté de réunion sont des droits fondamentaux qui doivent être respectés. Toutefois les protestations doivent être non violentes. Comme nous l'avons déjà souligné, les incidents les plus graves doivent faire l'objet d'une enquête indépendante et crédible. Il s'agit avant tout d'une responsabilité nationale. Toutefois, Gaza ne peut être viable que dans le cadre d'un règlement global du conflit.

En tant que Présidente du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la Norvège – de concert avec l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis – a intensifié ses efforts en vue de renforcer les institutions palestiniennes et de faire face à la situation humanitaire précaire à Gaza. Nous avons récemment tenu deux réunions du Comité à Bruxelles, le 31 janvier et le 20 mars, toutes deux visant à améliorer la situation critique à Gaza. Les priorités principales sont l'augmentation de la distribution d'eau et d'énergie et l'amélioration de l'accès et de la circulation des personnes et des biens depuis et vers Gaza, une priorité spéciale étant accordée au matériel médical et aux personnes ayant besoin d'un traitement médical.

Notre objectif doit être d'aider les 2 millions d'habitants de Gaza. La Norvège s'entretient activement avec les parties, l'Égypte et les principaux partenaires internationaux en vue de remédier à la situation actuelle. Les politiques et les décisions des parties qui vont à l'encontre des besoins de la population de Gaza doivent cesser. Il est également impératif que l'Autorité palestinienne rétablisse sa pleine autorité à Gaza. L'accord du Caire doit être pleinement mis en œuvre et le bouclage de Gaza doit être assoupli.

Suite aux attaques chimiques en Syrie, il est essentiel que les inspecteurs de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques aient un accès sans entrave pour pouvoir poursuivre leurs enquêtes. Nous exhortons également le Conseil de sécurité à mettre en place un mécanisme permettant de demander des comptes aux responsables.

La Norvège est profondément préoccupée par l'escalade récente de la violence en Syrie. Nous soulignons la nécessité de redoubler d'efforts pour trouver des solutions politiques. Il importe que toutes les parties au conflit œuvrent, dans le cadre des négociations menées sous l'égide de l'ONU, à l'instauration d'une paix durable.

Hier, lors de la Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, les donateurs se sont engagés à verser 4,4 milliards de dollars en 2018. Si cela confirme l'engagement international à alléger le fardeau du peuple syrien, les promesses faites représentent moins de la moitié des besoins estimés par l'ONU. La Norvège est en bonne voie d'honorer sa promesse de contribution de plus d'un milliard de dollars sur quatre ans et, cette année, nous contribuerons à hauteur de 280 millions de dollars à la crise en Syrie et dans les pays voisins.

La Norvège soutient pleinement l'accord nucléaire iranien. Lorsqu'il a été signé en 2015, le Plan d'action global commun était un jalon pour la paix et la sécurité internationales. L'Iran a respecté ses engagements pris au titre de l'accord. Il est maintenant crucial d'assurer la survie du Plan global d'action commun, ce qui signifie que toutes les parties doivent continuer de s'engager à respecter la lettre et l'esprit de l'accord.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de parler de la situation au Moyen-Orient. L'escalade dans différentes parties de la région et la paralysie politique au Conseil rendent particulièrement importante la participation de l'ensemble des membres à ce débat.

La paralysie persistante du Conseil de sécurité face à la situation en Syrie est un motif de profonde préoccupation. Il y a eu pas moins de 12 veto opposés à des propositions soumises au Conseil pour faire face à la situation. En outre, les rares décisions qu'il a prises ont été inefficaces, comme le cessez-le-feu imposé par la résolution 2401 (2018), qui continue d'être ignoré par les parties au conflit. Le conflit est passé d'un conflit armé interne à une menace pour la stabilité de la région et au-delà. Il continue d'être caractérisé par des violations massives du droit international humanitaire, y compris l'utilisation d'armes chimiques et les déplacements à grande échelle. L'exposé que nous avons entendu hier (voir S/PV.8242) et la Conférence de Bruxelles ont montré

clairement à quel point nous sommes loin d'une solution politique à ce conflit.

L'application du principe de responsabilité doit faire partie intégrante de tout processus de paix pour la Syrie, comme en témoigne la situation sur le terrain et comme le réclament constamment les groupes de la société civile syrienne. Nous continuons d'appuyer fermement le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, dont le mandat couvre les crimes commis par toutes les parties et qui, bien entendu, est compétent pour enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques, ce qui est, en toutes circonstances, un crime de guerre. Le Mécanisme sera bientôt pleinement opérationnel et est déjà en mesure de recevoir des informations et des preuves. Nous appelons tous les États à étendre ce type de coopération au Mécanisme. Nous réaffirmons notre point de vue selon lequel le Conseil devrait renvoyer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale (CPI), comme l'a demandé le Secrétaire général et comme cela a été soutenu hier lors de la Conférence de Bruxelles.

Le processus de paix au Moyen-Orient, déjà bloqué depuis longtemps, est encore plus menacé par l'évolution récente de la situation à Gaza. Nous sommes profondément préoccupés par la violence récente, en particulier le recours excessif à la force et les exécutions extrajudiciaires par les forces de sécurité israéliennes. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général en faveur d'une enquête indépendante et transparente et nous nous faisons l'écho du rappel de la Procureure de la CPI, à savoir que la situation en Palestine fait toujours l'objet d'un examen préliminaire.

Selon le principe de complémentarité, la responsabilité première de l'enquête incombe aux autorités judiciaires nationales concernées, la Cour ayant un rôle de suivi de ces procédures, qui doivent être menées conformément aux normes pertinentes du droit pénal international. Nous suivons également de près les discussions sur les mesures que pourrait prendre le Conseil des droits de l'homme à Genève. Le Liechtenstein continue d'appuyer la solution des deux États, dans un cadre juridique international fondé sur le droit international humanitaire applicable et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La crise humanitaire catastrophique et le mépris systématique du droit international humanitaire au Yémen restent alarmants. Il est essentiel que l'aide

humanitaire ait un accès sans entrave, durable et sûr, car plus de 20 millions de personnes ont un besoin urgent d'assistance. Nous nous félicitons de l'appel du Conseil en faveur d'un accès accru de l'aide humanitaire au Yémen par les ports maritimes et les aéroports. Néanmoins, nous sommes préoccupés par le fait que les hostilités se poursuivent de part et d'autre et conduiront à une nouvelle escalade de la situation. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et protéger les civils contre les crimes les plus graves au regard du droit international, y compris le ciblage délibéré des populations et des infrastructures civiles. Nous appuyons l'initiative du nouvel Envoyé spécial visant à relancer des pourparlers de paix inclusifs. Les membres du Conseil, en particulier ceux qui ont signé le code de conduite sur les crimes d'atrocité de masse élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, devraient utiliser leur majorité procédurale au Conseil pour faire face à la situation au Yémen.

L'une des rares évolutions positives de la situation au Moyen-Orient récemment a été la conclusion du Plan d'action global commun, qui met en exergue la diplomatie multilatérale et témoigne de l'efficacité du Conseil, qui a entériné cet important accord. Nous continuons d'appuyer le Plan d'action global commun, et espérons que toutes les parties en respecteront les termes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés lors de ce débat public trimestriel sur une question à laquelle nous avons toujours attaché une importance particulière, à savoir la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en particulier dans la conjoncture internationale actuelle.

D'emblée, nous tenons à remercier M. Nikolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé très utile.

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de multiples défis et menaces nouveaux et complexes, qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales, dont nous estimons qu'ils doivent être abordés dans un cadre multilatéral dans le respect du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne,

ne saurait être l'exception. À cet égard, nous, les 120 États membres du Mouvement des pays non alignés, conformément au communiqué du 19 avril, réaffirmons la pleine validité des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et notre ferme attachement au règlement pacifique des différends, conformément à l'Article 2 et au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et aux dispositions de la résolution 2625 (XXV) du 24 octobre 1970.

Il y a eu beaucoup de tristes anniversaires en 2017 et de toute évidence, il en sera de même en 2018. En effet, cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la Nakba, à savoir la catastrophe et la tragédie qui ont frappé le peuple palestinien en 1948, suite auxquels ils ont perdu leur patrie, la Palestine sous mandat, et la majorité de Palestiniens ont été expulsés ou ont dû quitter leur foyer dans la peur. Ils ont été chassés de leurs villes, de leurs villages et de leurs bourgades; ils ont été dépossédés et déplacés, et sont devenus des réfugiés dont les souffrances tragiques persistent jusqu'à présent. Nous voudrions par conséquent saisir cette occasion pour appeler à déployer et à intensifier les efforts qui s'imposent pour mettre fin à cette injustice et promouvoir un règlement juste et pacifique. Nous ne pouvons pas tolérer que le peuple palestinien héroïque continue de souffrir.

À cet égard, le Mouvement réaffirme que l'occupation israélienne actuelle et le conflit israélo-palestinien dans son ensemble représentent toujours une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, ce qui appelle une attention et une solution urgentes, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et bien entendu, à la Charte des Nations Unies. De même, le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses responsabilités découlant de la Charte et prendre des mesures pour faire respecter ses propres résolutions, qui constituent la base d'un règlement juste, pacifique et durable du conflit.

Par ailleurs, nous réaffirmons que toutes les mesures prises ou qui seront prises par Israël, Puissance occupante, telles que sa décision illégale en date du 14 décembre 1981, qui vise à modifier le caractère physique, le statut juridique, la composition démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, ainsi que toutes les mesures tendant à imposer sa juridiction et son administration sur ce territoire, sont nulles et non avenues et n'ont aucun fondement en droit. Par conséquent, conformément à notre position fondée sur les principes, nous exigeons

une fois de plus qu'Israël respecte les dispositions de la résolution 497 (1981) et se retire complètement du territoire du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

En ce qui concerne la question de Palestine, les États membres du Mouvement sont toujours prêts à contribuer à l'avènement d'un règlement pacifique, juste et durable du conflit, raison pour laquelle nous avons accueilli favorablement la proposition de paix présentée le 20 février par le Président Mahmoud Abbas devant le Conseil de sécurité (voir S/PV.8183) et nous avons apporté notre appui à son appel en faveur de la convocation, dans les meilleurs délais, d'une conférence internationale de la paix.

Dans le même ordre d'idées, nous appelons à intensifier les efforts régionaux et internationaux en appui à cet objectif, et nous rappelons les responsabilités du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à cet égard, notamment ce qui a été récemment réaffirmé dans la résolution 2334 (2016). Nous estimons que cette résolution est la voie la plus viable vers la paix, car elle établit les conditions requises et les paramètres essentiels pour un règlement juste, qui préserverait la solution des deux États, sur la base des frontières antérieures à 1967, dans le respect du cadre de référence de paix établi par la communauté internationale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route du Quatuor, afin de garantir la réalisation de droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance dans son État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

De même, nous réitérons notre appel au plein respect et à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes, car cela créerait les conditions nécessaires pour mettre fin à l'occupation, pour parvenir à un règlement juste du conflit dans toutes ses dimensions et pour faire de la paix et de la sécurité israélo-palestiniennes une réalité, dans l'intérêt des deux peuples, de la région et de la communauté internationale dans son ensemble. En outre, il est impératif de prendre des mesures immédiates, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU, pour remédier à la situation sur le terrain, apaiser les tensions et promouvoir un environnement propice à la recherche de la paix.

En ce qui concerne Gaza, la situation qui y règne demeure une source de vives préoccupations pour le Mouvement, en particulier la grave situation humanitaire, qui malheureusement continue de se détériorer. À cet égard, le Mouvement réitère son appel en faveur de la levée totale du blocus imposé par Israël à la bande de Gaza, qui continue d'imposer des souffrances humanitaires et socio-économiques indicibles à plus de deux millions d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens. Nous insistons une fois de plus sur le fait que la crise à Gaza doit être abordée de façon intégrale, conformément au droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et aux résolutions pertinentes de l'ONU, dans le contexte de la situation générale et de la poursuite de l'occupation illégitime et agressive par Israël du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, depuis 1967, ainsi que des appels sans équivoque à mettre fin à cette occupation qui dure depuis plus d'un demi-siècle.

Les récents événements tragiques qui ont entraîné la mort de 30 Palestiniens innocents et qui ont fait plus de 3 600 blessés en moins d'un mois dans la bande de Gaza sont une raison supplémentaire de tout mettre en œuvre pour parvenir à la paix et à un règlement pacifique du conflit plutôt que de l'exacerber. Il s'agit également d'une autre raison de mettre un terme à la tragédie et aux souffrances prolongées du peuple palestinien.

Par conséquent, le Mouvement condamne l'usage excessif et disproportionné de la force par Israël contre des civils palestiniens qui ont participé à la Grande marche du retour, une manifestation civile pacifique contre l'occupation illégale, l'oppression et la dépossession du peuple palestinien par Israël, qui dure plus d'un demi-siècle. Nous appelons la communauté internationale à agir – en particulier le Conseil de sécurité – pour garantir l'application du principe de responsabilité et la cessation des violations commises par la Puissance occupante.

Par ailleurs, le Mouvement se félicite des déclarations qui ont été faites par la communauté internationale, notamment le Secrétaire général, les Gouvernements et les organisations régionales et des droits de l'homme, dans lesquelles ils ont réaffirmé le droit de manifester pacifiquement et ont appelé à une enquête indépendante et transparente sur les assassinats des civils palestiniens qui ont pris part à ces manifestations pacifiques par les forces d'occupation israéliennes.

En outre, étant donné que de toute évidence Israël n'honore pas l'obligation qui est la sienne de protéger la population civile palestinienne en sa qualité de Puissance occupante et conformément à la quatrième Convention de Genève, le Mouvement demande à la communauté internationale de garantir la protection des civils palestiniens dans la bande de Gaza et dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, pour remédier à la situation difficile d'insécurité que vit le peuple sous occupation et prévenir d'autres pertes en vies humaines innocentes.

À cet égard, les États membres du Mouvement sont vivement préoccupés par le fait qu'Israël n'a pas été amené à rendre des comptes pour toutes les violations qu'il a commises, ce qui ne fait qu'encourager l'impunité et aggraver davantage la situation sur le terrain, compromettant ainsi les perspectives de paix. Ils réaffirment l'importance de veiller à ce que la Puissance occupante s'acquitte de ses obligations et responsabilités au titre du droit international. Sinon, il serait inquiétant qu'un pays ayant de tels antécédents devienne un membre non permanent de cet organe auquel incombe la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales et de veiller à l'application des résolutions qu'il adopte.

Enfin, le Mouvement réaffirme sa solidarité indéfectible avec le peuple palestinien et son appui inébranlable à sa juste cause, tout en renouvelant son engagement en faveur de l'intensification et de la coordination des efforts internationaux visant à promouvoir une solution durable, globale et pacifique à la question palestinienne sous tous ses aspects. À la veille du soixante-dixième anniversaire de la tragédie que fut la Nakba, nous réaffirmons notre engagement à continuer de soutenir l'héroïque peuple palestinien dans sa quête pour obtenir justice et réaliser ses droits inaliénables et ses aspirations nationales légitimes, y compris son droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, dans son propre État indépendant, la Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale. Seul un règlement global de la question palestinienne nous permettra d'atteindre la paix tant recherchée dans la région du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je ne sais plus combien de fois nous nous sommes réunis ici pour affirmer que les Palestiniens ont le droit de vivre comme le reste d'entre nous. Ils ont le droit d'être libres

et en sécurité, et ils ont le droit de jouir de ce qui leur appartient, et pourtant, rien ne change. L'occupation illégale se poursuit et les Palestiniens sont spoliés de leurs droits fondamentaux.

La paralysie prolongée du processus de paix attise les tensions et déclenche de nouveaux cycles de violence. Malgré les appels répétés de la communauté internationale, les violations israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, augmentent à un rythme alarmant. L'intensification spectaculaire des activités de peuplement, dans le but de créer de nouvelles réalités sur le terrain, reste un obstacle majeur à la paix. Les mesures visant à modifier la composition démographique et le caractère physique de Jérusalem, ainsi que les décisions unilatérales prises dans ce but, compromettent la possibilité de coexistence. Jérusalem est une ville sainte pour les trois religions monothéistes. Il est de la responsabilité de l'humanité tout entière de préserver son statut historique.

L'inaction face au mépris persistant du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), renforce Israël dans son impertinence. Ce que nous observons depuis le début de la Grande Marche du retour en est le dernier exemple. Nous condamnons catégoriquement l'emploi disproportionné de la force par les forces israéliennes et leurs attaques délibérées contre les Palestiniens sans défense participant à des manifestations pacifiques pour protester contre le déni de leurs droits inaliénables et de leurs aspirations nationales légitimes. Israël doit honorer les obligations qui lui incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et respecter le droit de manifester pacifiquement.

La communauté internationale, en particulier le Conseil, ne saurait fermer les yeux devant ce mépris flagrant du droit international. Elle doit prendre des mesures pour faire cesser les attaques dirigées contre les civils, veiller à ce que des enquêtes indépendantes et transparentes soient menées sur ces incidents, et faire appliquer ses propres résolutions.

Les événements récents nous rappellent une fois de plus qu'il est urgent de relancer le processus de paix. La solution des deux États, avec la création d'un État de Palestine indépendant dans les frontières de 1967, ayant Jérusalem-Est pour capitale, reste la seule voie qui mène à une paix juste, globale et durable, propre à garantir la sécurité des deux parties. Tout plan ou initiative de paix doit reposer sur les paramètres établis. L'instauration de

la paix exige qu'Israël fasse montre de volonté politique et s'abstienne d'actions provocatrices et préjudiciables. Il faut également que la partie palestinienne agisse de manière unie, œuvre à la réconciliation nationale et forme un gouvernement d'ouverture.

La situation à Gaza, qui est au bord du gouffre après une décennie de blocus, demeure profondément préoccupante. Cette tragédie est aggravée par la pire crise financière de l'histoire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Tant qu'une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien n'aura pas été trouvée, l'action de l'UNRWA restera vitale. Nous avons collectivement le devoir moral d'appuyer l'Office. Dans cet esprit, nous avons annoncé une contribution supplémentaire de 10 millions de dollars au budget-programme de l'UNRWA et avons accru nos dons en nature. Nous nous sommes également engagés à faire une contribution de 11 millions d'euros pour le projet de construction de l'installation de dessalement centrale de Gaza. Nous continuerons d'apporter notre assistance pour alléger la souffrance des Palestiniens et, ce faisant, ne ménagerons aucun effort pour contribuer à trouver un règlement durable au conflit israélo-palestinien.

Nous entendons également poursuivre nos efforts pour apaiser la situation sur le terrain en Syrie et pour faire avancer le processus politique. En outre, la Turquie participe activement à la lutte contre le terrorisme et aux efforts de stabilisation en Syrie. Grâce à nos opérations Bouclier de l'Euphrate et Rameau d'olivier, ce sont plus de 4 000 kilomètres carrés de territoire qui ont été libérés des terroristes. À ce jour, 160 000 Syriens ont regagné volontairement la zone de l'opération Bouclier de l'Euphrate. Nous tablons, pour Afrin aussi, sur une tendance analogue à la stabilisation et au retour.

Dans le même esprit, nous avons intensifié nos efforts humanitaires. Depuis le début, nous fournissons sans interruption une aide humanitaire et des services de santé à la région, afin de prévenir les souffrances des civils. Par ailleurs, nous coopérons étroitement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour répondre au mieux à l'évolution de la situation. Nous œuvrons actuellement à l'expédition, depuis la Turquie, de nouveaux convois humanitaires transfrontaliers des Nations Unies vers Afrin, dont la première cargaison a d'ailleurs été livrée début avril.

Le processus de Genève, mené sous les auspices de l'ONU, demeure l'instance principale pour trouver une solution politique durable au conflit syrien,

conformément à la résolution 2254 (2015). Dans le même temps, le processus d'Astana s'est révélé être une initiative internationale importante pour atténuer la violence, donner une impulsion au processus politique et permettre l'adoption de mesures de confiance. À Istanbul ce mois, les Présidents des États garants du processus d'Astana ont réaffirmé ce qu'ils avaient mis en exergue dans leur déclaration conjointe en novembre 2017, à savoir que le règlement politique du conflit devait découler d'un processus pris en main et dirigé par les Syriens, à même d'aboutir à une nouvelle Constitution et à la tenue d'élections libres et régulières, sous la supervision appropriée de l'ONU.

Dans cette perspective, la réunion de Sotchi a entériné les 12 principes de base pour une coexistence entre Syriens, proposés par l'Envoyé spécial De Mistura, et a appelé à la création d'une commission constitutionnelle. Cette feuille de route représente toujours un cadre très important dans lequel inscrire les efforts visant à parvenir à une solution politique grâce au processus de Genève. Dans ce contexte, les Ministres des affaires étrangères des trois États garants poursuivront leurs efforts dans ce sens et préciseront les prochaines étapes au cours de la réunion prévue le 28 avril à Moscou.

Avant de terminer, je voudrais souligner que la Turquie continuera de tout mettre en œuvre pour consolider la désescalade sur le terrain, faire avancer le processus politique et atténuer les difficultés du peuple syrien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Kassas (Saint-Siège) (*parle en arabe*) : Le Saint-Siège remercie la présidence péruvienne d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La situation au Moyen-Orient reste une source d'extrême préoccupation au regard de ses répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Cela s'illustre par la place considérable que le Conseil de sécurité, au cours de l'année écoulée, a accordé à cette question, examinée durant nos débats sur le conflit israélo-palestinien, sur la crise syrienne et sur d'autres crises dans la région.

Les conflits en cours dans la région ont des incidences négatives qui menacent la stabilité de la région toute entière et qui sont lourdes de graves conséquences

pour la paix et la sécurité internationales. Les problèmes de gouvernance, l'explosion démographique de la jeunesse et les taux de chômage élevés, l'effondrement des institutions étatiques, les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, les conflits sectaires, les rivalités géopolitiques, la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent, la prolifération des armes de destruction massive, et notamment le recours aux armes chimiques, l'afflux massif de réfugiés et de migrants et les crises humanitaires ne sont que quelques-uns des défis auxquels la région est confrontée.

La situation humanitaire en Syrie demeure caractérisée par des souffrances, des destructions et un mépris de la vie humaine. Comme le pape François l'a dit la semaine dernière, « il n'y a pas de bonne ou de mauvaise guerre ». Il a appelé les responsables politiques et militaires à choisir l'autre voie, celle de la négociation, la seule qui puisse conduire à une paix qui ne soit pas celle de la mort et de la destruction.

La vie de millions de Yéménites a été dévastée par ce que le Secrétaire général a, à juste titre, qualifié de guerre stupide. Les événements au Yémen sont considérés comme la plus grande catastrophe humanitaire au monde – et elle entièrement causée par l'homme. La communauté internationale doit accorder beaucoup plus d'attention à ce conflit, dans lequel les civils paient un tribut énorme à une guerre absurde, laquelle est éclipsée par d'autres conflits dans la région.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, le Saint-Siège se joint à la grande majorité des délégations ici présentes aujourd'hui pour réitérer son ferme appui à la solution des deux États, seul moyen viable de concrétiser les aspirations à une coexistence pacifique entre Israéliens et Palestiniens. Chaque Israélien et chaque Palestinien a le droit de vivre dans la paix et la sécurité. Ce qu'il faut maintenant, c'est un engagement réitéré en faveur des négociations dans l'optique de la solution des deux États. Le meilleur moyen d'assurer le succès des pourparlers, c'est de créer une atmosphère exempte de violence, et la poursuite de la violence ne fait que mettre en exergue le fait qu'une solution juste et durable n'a que trop tardé.

Concernant Jérusalem, le Saint-Siège voudrait rappeler une fois de plus l'obligation qu'ont tous les pays de respecter le statu quo historique concernant la Ville sainte, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Seul un statut garanti au niveau international est à même de préserver le caractère unique de Jérusalem.

C'est ce tableau peu réjouissant de la région qui amène ma délégation à réitérer l'appel du pape François qui, considérant la responsabilité du Conseil de sécurité de trouver une réponse unifiée et efficace en vue de rétablir la paix en Syrie et dans d'autres régions du monde, encourage tous ceux qui ont une responsabilité politique à l'assumer afin que prévalent la justice et la paix. À cet égard, le Conseil de sécurité reste l'une des principales parties prenantes capable de garantir l'unité de tous les efforts réalisés pour faire respecter le droit international applicable. L'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés doivent inciter tous ceux qui œuvrent pour la paix et le respect des droits de l'homme à prendre des mesures fermes pour que ceux qui pâtissent des conflits et de l'insécurité ne soient oubliés.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Pérou, en tant que Président du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur l'importante question de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais aussi remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé complet et détaillé.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à celle qui sera faite au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En cette période précédant le soixante-dixième anniversaire de la guerre de 1948, qui a lieu le 15 mai, des manifestations symbolisant la Grande marche du retour sont organisées tous les vendredis près de la barrière faisant office de frontière entre la bande de Gaza et Israël. Cette campagne soutenue est centrée sur le retour des Palestiniens expulsés en 1948 de leur pays, la Palestine. Depuis le 30 mars, au moins 35 manifestants ont été tués et beaucoup d'autres ont été blessés du fait de l'emploi excessif et disproportionné de la force par Israël. Le 5 avril, le Secrétaire général a exhorté Israël à faire preuve de retenue dans l'emploi de la force et à éviter d'autres victimes. Les civils doivent pouvoir exercer leur droit de manifester pacifiquement. Nous appuyons pleinement ce qu'a dit le Secrétaire général.

La Namibie réaffirme son appui à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Ces

résolutions et celles qui ont suivi affirment que Jérusalem est la capitale aussi bien du futur État palestinien que de l'État d'Israël. La reconnaissance par le Gouvernement des États-Unis de Jérusalem comme capitale d'Israël seulement est donc contraire aux résolutions du Conseil et complique clairement encore davantage les perspectives et la viabilité d'une solution à deux États.

Le 26 mars, dans son cinquième rapport au Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, a noté qu'entre décembre 2017 et mars 2018, Israël a approuvé 22 plans de construction de 1500 logements dans les colonies implantées dans la zone C et que la construction d'une dizaine d'unités a été approuvée (voir S/PV.8214). Ces implantations sont illégales au regard du droit international et entravent gravement le processus de paix ainsi que toute possibilité de concrétisation de la solution des deux États. La destruction de maisons et d'infrastructures palestiniennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, s'est aussi poursuivie, bien qu'à un rythme plus lent. De décembre 2017 à mars 2018, 92 structures, dont 15 financées par des donateurs, ont été démolies. Cette destruction représente aussi une entrave à la paix.

La Namibie reste vivement préoccupée par la situation humanitaire à Gaza. La fourniture d'électricité connaît des coupures qui durent jusqu'à 20 heures par jour. Cette situation difficile est aggravée par les dernières réductions de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Dans les 267 écoles qu'il gère à Gaza, l'UNRWA assure l'enseignement de 262 000 élèves. Chaque année, 4 millions de patients en moyenne reçoivent des soins dans les 21 établissements de santé primaire que l'UNRWA gère à Gaza.

Alors que le conflit syrien entre dans sa huitième année, nous demandons au Conseil de sécurité d'être à la hauteur de ses obligations conformément à la Charte des Nations Unies et de trouver une solution durable qui ramène la paix en Syrie par des moyens pacifiques. Toute action unilatérale est incompatible avec la Charte et risque de saper l'efficacité de l'institution même qui a été créée pour régler de telles crises. Nous prions instamment les membres du Conseil de sécurité de rester unis dans leur quête d'une justice, d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité communes par le dialogue, sur la base des principes du multilatéralisme.

Pour terminer, nous appelons une fois encore le Gouvernement israélien à cesser toute construction de colonies et toute destruction de maisons et d'infrastructures palestiniennes. Nous appelons au retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et exhortons toutes les parties à reprendre les négociations afin que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables à un État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-est pour capitale, ainsi que son droit de devenir membre à part entière de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour les efforts que vous déployez durant votre présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et vous remercier d'avoir convoqué ce débat important. Nous remercions aussi le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire de son exposé ce matin.

Un consensus existe au Conseil de sécurité et dans le monde, à savoir que l'instauration de la paix au Moyen-Orient aidera cette région à relever tous les défis auxquels elle fait face, et en premier lieu à éliminer le terrorisme, et permettra au monde de jouir des dividendes de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans cette région. Il est indéniable que pour renforcer les chances de paix au Moyen-Orient, il faut renoncer aux politiques du fait accompli et aux actions et mesures contraires au droit international, en tant qu'elles entravent les efforts visant à parvenir à une paix globale dans cette région vitale pour la communauté internationale.

C'est pourquoi la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et la contribution aux initiatives visant à atteindre cet objectif constituent une base solide pour l'aboutissement des efforts internationaux. Et c'est pourquoi l'escalade militaire israélienne à l'occasion de la commémoration de la Journée de la Terre, qui a fait plusieurs morts et blessés parmi les civils palestiniens, entrave les efforts visant à instaurer la paix et représente une violation claire des résolutions et des conventions internationales. L'État du Qatar réitère sa condamnation de ces violations et demande à la communauté internationale et au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité qui est la leur de protéger les civils.

C'est parce que convaincu que le règlement de la question palestinienne et l'instauration de la paix vont dans l'intérêt des Palestiniens comme des Israéliens, ainsi que de la région et du monde, que l'État du Qatar continue d'appuyer tous les efforts visant à relancer sérieusement les négociations entre les Palestiniens et Israël, ainsi qu'à instaurer la paix sur des bases claires, et dans des échéances fixées. Ceci permettra aux deux parties de vivre côte à côte, dans la paix et la sécurité, sur la base de la solution des deux États, d'établir un État de Palestine dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale, de respecter le statut juridique d'Al-Qods conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe, de mettre fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, de cesser immédiatement et totalement les activités de peuplement, de lever le blocus imposé à Gaza, et de permettre aussi aux réfugiés de retourner chez eux et aux peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables.

En réponse aux appels de l'ONU demandant à ce que soit comblé le déficit de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour ses projets humanitaires et sur la base des résolutions de l'ONU affirmant que la communauté internationale a l'obligation d'appuyer l'UNRWA, l'État du Qatar a versé une contribution de 50 millions de dollars à la Conférence ministérielle extraordinaire en faveur de l'UNRWA, qui s'est déroulée en mars dernier à Rome.

L'attaque chimique commise contre des civils à Douma, dans la Ghouta orientale, au début du mois a révélé la menace que pose la crise syrienne pour la sécurité régionale et internationale, la magnitude de la souffrance du peuple syrien et l'incapacité de la communauté internationale à mettre un terme à cette souffrance et à faire cesser les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui sont en train d'être commis en Syrie. L'État du Qatar réaffirme sa condamnation la plus ferme de cet acte déplorable. Il appuie les opérations militaires menées par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France contre des cibles militaires utilisées par le régime pour lancer des attaques contre des civils innocents. Nous appelons de nouveau la communauté internationale à honorer ses responsabilités en mettant fin à l'agression du régime, à mettre un terme à l'utilisation d'armes interdites sur le plan international et à traduire les auteurs de ces crimes devant la justice internationale. Nous réitérons notre appui à toutes les initiatives visant à promouvoir le règlement pacifique

du conflit sur la base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, d'une manière qui réponde aux aspirations du peuple syrien à la sécurité, à la stabilité et à l'unité de la Syrie aux niveaux national et régional.

Nous continuerons également de collaborer avec nos partenaires pour atténuer l'incidence de la crise humanitaire. À cet égard, je tiens à souligner que l'État du Qatar s'est engagé à verser 100 millions de dollars supplémentaires cette année, comme l'a annoncé hier le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de mon pays à la Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région. Cette somme vient s'ajouter aux importantes contributions que nous avons déjà versées pour venir en aide au peuple syrien.

Compte tenu du climat international extrêmement tendu et des problèmes liés aux conflits persistants, au terrorisme et à la lenteur des processus de règlement des conflits, et alors que les problèmes qui touchent le Moyen-Orient doivent être combattus avec la coopération de tous, la crise fabriquée à l'encontre de l'État du Qatar est dommageable à la sécurité et à la stabilité dans la région. Le maintien du blocus injuste et d'autres mesures unilatérales arbitraires imposées depuis bientôt deux ans contre mon pays sans aucune justification ou base légale est révélateur des intérêts étroits qu'elles sont censées défendre. Ces mesures sont contraires au droit international, à l'ordre multilatéral international, au principe de relations amicales et aux droits de l'homme. Elles ont également une incidence profonde sur la coopération régionale et internationale pour ce qui a trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les graves répercussions de cette crise fabriquée contre l'État du Qatar au Moyen-Orient et l'impact direct de cette crise sur la capacité du Conseil de sécurité à maintenir la paix et la sécurité dans cette région exigent que le blocus soit levé immédiatement, qu'il soit mis fin aux mesures unilatérales arbitraires prises à l'encontre de l'État du Qatar et qu'un dialogue soit ouvert en vue de régler les différends en se conformant à la Charte des Nations Unies. L'État du Qatar défend cette position depuis le début de la crise, sur la base de sa responsabilité en tant qu'État Membre de l'ONU et partenaire important au sein de la communauté internationale dans la lutte contre les problèmes communs. Nous apprécions les efforts de médiation précieux de S. A. le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État de

Koweït, et nous remercions tous les États qui appuient la médiation en vue de régler la crise.

Pour terminer, l'État du Qatar continuera de contribuer activement et de manière positive aux efforts de paix au Moyen-Orient. Nous emploierons tous les moyens légaux pour trouver des solutions aux conflits et aux crises qui touchent la région, et nous œuvrerons à la réalisation des objectifs du Conseil de sécurité relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général de son exposé incisif.

Lorsqu'il a pris la parole dans cette salle il y a quelques jours, le Secrétaire général António Guterres a averti que la guerre froide faisait un retour en force et qu'elle était marquée par des clivages multiples, notamment au Moyen-Orient (voir S/PV.8231). En outre, il a fait remarqué que contrairement à la précédente guerre froide, les mécanismes mis en place et les précautions prises pour gérer les risques d'escalade qui existaient dans le passé brillaient par leur absence. Les rivalités entre les grandes puissances, conjuguées aux politiques et intérêts divergents des principaux États de la région, présagent une période de conflit et d'instabilité prolongée dans la région, ce qui contribue à la souffrance des millions de victimes innocentes des conflits régionaux et au risque croissant d'un conflit international majeur.

Ces derniers temps, aucun peuple n'a subi une plus grande injustice que le peuple palestinien. Au cours des 70 dernières années, les Palestiniens ont été chassés de leurs maisons et de leur terre, victimes d'une occupation militaire et obligés de vivre dans des conditions similaires à une situation d'apartheid. Le monde a été témoin de la dernière manifestation de l'occupation et de la répression cruelles d'Israël durant la Grande Marche du retour à Gaza. Une manifestation pacifique est devenue le théâtre d'un massacre perpétré froidement par la Puissance occupante sous les yeux du monde qui regardait sur les écrans de télévision le meurtre délibéré de Palestiniens désarmés.

Alors que les Palestiniens pleurent le meurtre insensé d'un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, dont certains n'avaient pas plus de 14 ans, le Conseil de sécurité n'a même pas été en mesure de

demander qu'une enquête indépendante et transparente soit menée sur ces incidents, et encore moins de condamner les crimes commis par la Puissance occupante. Les appels des Palestiniens à la justice ont une fois de plus été repoussés avec arrogance. La paix et la stabilité internationales ne peuvent être promues en privant de liberté et de justice des peuples qui vivent sous occupation étrangère. La communauté internationale a depuis longtemps reconnu que la paix entre Israël, le peuple palestinien et les autres peuples arabes et musulmans ne peut être fondée que sur la solution des deux États. Un État unique illusoire revient à perpétuer l'occupation et le conflit et ne garantit ni la paix ni la sécurité.

Le Pakistan déplore également les difficultés auxquelles se heurtent l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il est déplorable de marchander la souffrance des réfugiés palestiniens à des fins politiques. Il est essentiel, sur les plans moral et juridique, d'assurer un financement suffisant, prévisible et durable des activités de l'UNRWA, d'autant plus que la situation politique difficile assombrit les perspectives d'un règlement négocié.

Certains orateurs ont décrit le Moyen-Orient comme une région en proie au trouble. Le Conseil doit analyser les raisons des problèmes de la région. La plupart de ces problèmes sont des conséquences directes de l'occupation, de l'annexion et de l'intervention étrangères. La région se trouve à un tournant dangereux. Les feux brûlants du conflit et de la violence risquent d'aggraver les multiples clivages régionaux qui s'entrecroisent et se chevauchent, et la paix et la sécurité internationales sont de ce fait plus menacées que jamais.

Nous sommes profondément préoccupés par les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie. L'utilisation d'armes chimiques est abjecte, où que ce soit et par qui que ce soit, et doit être condamnée sans réserve. Nous accueillons avec satisfaction le déploiement de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne, et nous sommes certains que ses investigations contribueront à établir et à confirmer les faits. Dans le même temps, nous appelons de nouveau toutes les parties à s'abstenir de mesures incompatibles avec la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Pakistan estime que les élections parlementaires qui doivent avoir lieu prochainement en Iraq marqueront

une nouvelle étape importante dans le cheminement de nos frères et sœurs irakiens vers l'édification d'un État irakien démocratique et pluraliste qui concilie les intérêts de tous les Irakiens.

Dans l'intervalle, la situation au Yémen reste une source de profonde inquiétude. Quelque 22 millions de Yéménites ont cruellement besoin d'une aide humanitaire immédiate, et cela nécessite un surcroît de diplomatie pour que la situation soit réglée par des moyens politiques et qu'un appui humanitaire généreux soit fourni aux millions de personnes qui en ont besoin dans tout le pays. Nous continuerons d'appuyer sans réserve tous les efforts diplomatiques, notamment ceux déployés sous les auspices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Martin Griffiths, pour trouver une solution politique juste et inclusive au Yémen.

En conclusion, je voudrais dire que le Moyen-Orient est le berceau de la civilisation, mais qu'il a été transformé en creuset des conflits. À moins que la valeur de la vie humaine et les droits de tous les peuples ne soient respectés et que les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies y soient dûment appliqués ainsi que dans d'autres régions plus ou moins proches, le Moyen-Orient risque fort de s'acheminer vers une catastrophe sans précédent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Atlasi (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci et pour l'initiative que vous avez prise de tenir le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Cela montre clairement la détermination de votre pays à continuer de soutenir la question palestinienne, en particulier dans la conjoncture actuelle. Je voudrais également remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, pour son exposé très éclairant sur le sujet.

La séance d'aujourd'hui se tient dans un contexte très difficile et délicat. La situation se détériore de jour en jour au Moyen-Orient de manière générale, et plus particulièrement en ce qui concerne la question palestinienne. Force est de reconnaître que les tensions dans la région sont omniprésentes sur la scène politique internationale, et ce aux dépens de la question palestinienne. La situation en Palestine

occupée ne fait que se dégrader, ce qui pourrait avoir de graves conséquences. Cela est dû à la poursuite des politiques de judaïsation, de colonisation et d'oppression que les autorités d'occupation israéliennes exercent de façon méthodique contre le peuple palestinien. Ces politiques exacerbent les tensions et bouchent toutes les perspectives d'une action qui contribuerait à régler la situation et à relancer le processus de paix, à l'arrêt depuis 2014, afin de parvenir à la solution des deux États et d'établir l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967.

Le recours excessif à la force contre des civils non armés de telle manière qu'il en résulte des pertes en vies humaines est déplorable et doit être condamné. De telles actions ne font qu'exacerber les tensions et perpétuer le cercle vicieux de la violence. Le recours à la force et à la violence n'a jamais été la clef de la paix ou de la solution pacifique tant désirée et si nécessaire aujourd'hui. Des conditions qui ne permettent pas de garantir une vie décente n'ont jamais constitué un environnement propice à la reprise du processus de paix. Les activités de colonisation se poursuivent en violation des résolutions de l'ONU, y compris la résolution 2334 (2016), et elles ne servent qu'à provoquer les Palestiniens et la communauté internationale.

La ville de Jérusalem a un statut privilégié, non seulement pour ses habitants, mais aussi pour les fidèles des trois religions monothéistes. Jérusalem est la première qibla et le troisième lieu saint de l'islam pour plus d'1,5 milliard de musulmans. La ville de Jérusalem a un statut juridique spécial, qui ne saurait être remis en cause d'une quelconque manière que ce soit, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Royaume du Maroc, dont le Roi, S. M. Mohammed VI, préside le Comité Al-Qods, insiste donc sur la nécessité de préserver le statut historique, juridique et politique de Jérusalem. Le Maroc appelle l'ONU, et notamment les membres permanents du Conseil de sécurité, à s'acquitter pleinement de leur responsabilité de protéger ce statut et à veiller à ce que rien ne le compromette, pas plus que les efforts internationaux pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Il est aujourd'hui indispensable que la communauté internationale prenne ses responsabilités et incite les parties à revenir à la table de négociation et à relancer le processus de paix sur la base de la solution des deux États – une solution qui risque plus que jamais de s'évanouir, ce qui ouvrirait ainsi la porte au chaos, à la violence et à la haine.

À la demande de S. M. le Roi Mohammed VI, M. Nasser Bourita, le Ministre marocain des affaires étrangères et de la coopération internationale, s'est rendu en Palestine le 27 mars. Il a été reçu par le Président Mahmoud Abbas, le Ministre des affaires étrangères et d'autres dirigeants palestiniens. Cette visite avait pour objectif de réaffirmer la position indéfectible du Royaume du Maroc en faveur du peuple palestinien, de ses dirigeants et de leur juste cause. Elle avait aussi pour but de mener des consultations compte tenu de la conjoncture actuelle très délicate et de repousser toutes les tentatives de porter atteinte à l'identité arabe et islamique de la ville de Jérusalem. Cette visite a également permis de renforcer les relations bilatérales et de mettre toutes les capacités marocaines disponibles – qu'elles soient diplomatiques ou économiques – au service de la question palestinienne. Afin de renforcer cette coopération, le Comité conjoint Maroc-Palestine se réunira prochainement pour resserrer les liens entre nos deux pays et adopter un certain nombre de conventions et d'accords.

En conclusion, la position de mon pays à l'égard du conflit demeure inchangée et se fonde sur l'Initiative de paix arabe et sur les principes et mandats définis pour la paix, à savoir la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, sis dans les frontières du 4 juin 1967 et vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et l'harmonie. Comme toujours, le Maroc est prêt à s'engager de façon concrète dans toutes les initiatives qui visent à faire avancer le processus de paix et à parvenir à un règlement afin d'instaurer la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais remercier sincèrement le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, pour son exposé détaillé devant le Conseil aujourd'hui. Je tiens également à exprimer nos condoléances au Gouvernement ivoirien et à la délégation ivoirienne suite au décès soudain de notre cher ami, l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire et ancien Ambassadeur au Caire.

La séance d'aujourd'hui se tient sur fond d'événements régionaux et internationaux regrettables, qui ont un impact négatif sur la paix et la sécurité internationales et, en particulier, sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Ces tendances représentent

également une menace pour le système multilatéral incarné par l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, qui risque de perdre sa crédibilité et sa légitimité sur la scène internationale.

De plus en plus d'innocents non armés en Palestine, en Syrie, en Libye, en Somalie et dans d'autres pays du monde arabe sont victimes de la conjoncture actuelle. Pourtant, le Conseil de sécurité est incapable d'agir de manière décisive pour maintenir la paix et la sécurité internationales en raison de la paralysie de ses mécanismes décisionnels, avec notamment une augmentation alarmante de la menace ou du recours au veto contre les résolutions qui ont pour but de faire cesser les souffrances des populations arabes dans nos pays, de mettre fin aux violations des droits légitimes de nos peuples ou encore d'enquêter de façon impartiale et transparente sur ces violations en vue de traduire leurs auteurs en justice. La menace ou l'utilisation du droit de veto contre les résolutions qui réaffirment des positions de principe adoptées par le Conseil revient à protéger une partie aux dépens des autres. Par ailleurs, l'incapacité du Conseil de sécurité et de ses mécanismes de proposer un cadre politique clair pour rétablir la paix et la stabilité au Moyen-Orient sur la base du respect de la légitimité internationale et de la reconnaissance du droit de tous les peuples de la région, sans exception, de vivre dans la paix, la sécurité et la stabilité et de leur droit à ce que leurs territoires ne deviennent pas le théâtre de la rivalité entre les grandes puissances exacerbe clairement la crise.

Le Conseil doit s'abstenir d'appliquer la politique du deux poids, deux mesures dans le traitement de diverses questions arabes, ce qui nuit à sa crédibilité, et il est donc urgent que des efforts soient faits pour le réformer et élargir sa composition. Le Conseil de sécurité doit réaffirmer le principe de la solution des deux États, reconnue depuis longtemps par la communauté internationale dans son ensemble comme la base d'un règlement juste et global de la question palestinienne et la réalisation du droit du peuple palestinien d'établir un État indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, dans les frontières du 4 juin 1967. Cela exige des négociations directes entre Israël et la Palestine sur les questions relatives au statut final, dont la plus importante est celle de Jérusalem, sous une supervision internationale impartiale. Cela devrait se faire sans favoriser une partie pour le compte d'une autre partie, conformément aux principaux paramètres du processus de paix, notamment le mandat de la Conférence de Madrid et le principe « terre contre paix », l'Initiative

de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 478 (1980) et 2334 (2016).

Tout cela devrait être conforme à la vision globale présentée par le Président Mahmoud Abbas au Conseil de sécurité le 20 février 2018, qui garantirait la création de l'État indépendant de Palestine et son accession à la qualité de membre à part entière et effectif de l'Organisation des Nations Unies à l'issue d'une conférence internationale qui se tiendrait à l'été 2018. Cette vision a été approuvée par le sommet arabe tenu au Royaume d'Arabie saoudite, que les dirigeants arabes ont appelé le Sommet de Jérusalem. Il s'agit là d'une affirmation du caractère central de cette cause pour parvenir à un règlement juste et global, comme l'a indiqué le représentant de la Tunisie dans sa déclaration d'aujourd'hui au nom du Groupe des États arabes, qui appuie cette déclaration dans son intégralité.

Tant que l'État indépendant de Palestine n'aura pas été créé, avec Jérusalem-Est comme capitale, la Ligue des États arabes souligne qu'il est urgent d'assurer la protection du peuple palestinien. C'est particulièrement vrai au lendemain de l'effusion de sang qui s'est produite lorsque l'armée israélienne a tiré à balles réelles sur des manifestants palestiniens non armés qui étaient descendus dans la rue le jour de la Journée de la Terre pour exprimer pacifiquement leur droit de retourner dans le pays dont ils avaient été dépossédés. Ces événements ont coûté la vie à des dizaines de Palestiniens et en ont blessé des milliers d'autres. Nous soulignons qu'il importe que le Conseil de sécurité réponde à l'appel du Secrétaire général et qu'il mène une enquête transparente et impartiale sur ces événements sous la supervision de l'ONU, car ils constituent des violations flagrantes du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. L'objectif est de traduire les auteurs de ces actes devant la justice internationale.

La Ligue des États arabes demande au Conseil de ne pas se laisser abuser par les fausses allégations selon lesquelles la Palestine utilise des enfants comme boucliers humains. Le Conseil devrait plutôt se concentrer sur la situation des enfants palestiniens dans les prisons israéliennes. La Ligue souligne également l'importance de l'application intégrale et honnête de la résolution 2334 (2016), qui empêchera Israël, Puissance occupante, de modifier les réalités sur le terrain par le biais de sa politique de colonisation

illégal et expansionniste. Cette politique a toujours été condamnée par la Ligue, étant donné son impact négatif sur les négociations sur le statut final. Cela ne sera possible que si le Secrétaire général fournit des rapports écrits mensuels accompagnés de cartes, de photos et de documents, conformément à la résolution 2334 (2016). En outre, il devrait y avoir une réponse efficace aux besoins humanitaires du peuple palestinien, y compris la fourniture d'un financement suffisant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de lui permettre de s'acquitter de son noble mandat.

En conclusion, la Ligue des États arabes souligne que la poursuite de l'occupation par Israël des territoires palestiniens et la violation par Israël des droits du peuple palestinien non armé, ainsi que les colonies de peuplement construites illégalement par Israël, constituent de graves menaces pour la paix et la sécurité internationales et régionales. Ainsi, sur la base des dispositions de l'Article 23 de la Charte des Nations Unies, les 22 États membres de la Ligue des États arabes estiment qu'Israël n'est pas qualifié pour être candidat à un siège non permanent au Conseil pour 2019-2020, étant donné qu'il ne remplit pas la principale condition préalable requise par cet article, qui est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'atteindre les nobles objectifs des Nations Unies.

La Ligue des États arabes et ses États membres appellent tous les pays épris de paix à faire de même et à exprimer leur rejet de la candidature d'Israël, étant donné qu'il continue d'occuper des territoires en Palestine, en Syrie et au Liban; à violer les normes du droit international, du droit humanitaire et des droits de l'homme; et à ne pas respecter explicitement la légitimité internationale des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Israël manque ouvertement de respect à l'ONU et à ses principaux organes et États Membres – dont l'objectif est de maintenir la légitimité internationale multilatérale, fondement solide de l'Organisation – en les accusant faussement d'être partiaux à son encontre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Botswana.

Mme Motsumi (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, réitérer les sincères félicitations de ma délégation à vous-même et à votre pays, le Pérou, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je tiens également à vous remercier, au nom de ma

délégation, d'avoir convoqué ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, question à laquelle ma délégation attache une grande importance.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, pour sa contribution inestimable à ce dossier.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le fait est que, depuis 70 ans, la situation au Moyen-Orient, et notamment la question de Palestine, figure à l'ordre du jour du Conseil. Bien que nous déplorions cette réalité, le Botswana reste ferme et ne se lassera pas d'exprimer sa position sur cette question tant qu'une solution durable n'aura pas été trouvée.

Nous continuons d'être encouragés par les pressions incessantes exercées par la communauté internationale en faveur de la reprise des pourparlers de paix intrapalestiniens. Nous appelons donc à intensifier les efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, facilitée conjointement par l'ONU, le Quatuor pour le Moyen-Orient, l'Initiative de paix arabe et le mandat de la Conférence de Madrid, ainsi que les résolutions pertinentes de l'ONU.

Tout en restant optimistes, nous sommes profondément préoccupés par la tension croissante entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne. À ce titre, nous déplorons les actions unilatérales, car elles manquent de légitimité et risquent de compromettre les perspectives de paix.

Dans le contexte des défis liés à la réalisation d'une paix durable dans les territoires contestés, nous condamnons toutes les activités qui sapent les efforts internationaux pour parvenir à une solution durable, y compris l'augmentation des implantations illégales, la violence et le déni des droits des manifestants pacifiques. Nous déplorons également l'absence de progrès dans les négociations sur les questions relatives au statut final. À cet égard, le Botswana appuie le plan proposé par le Président Mahmoud Abbas, qu'il a présenté au Conseil en février (voir S/PV.8183). L'objectif de ce plan était de régler les problèmes qui ont toujours entravé les efforts visant à instaurer la paix en Palestine.

Nous encourageons les parties à respecter toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la

résolution 2334 (2016), qui appelle clairement les parties à s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire. Elle leur demande d'agir dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire, dans l'intérêt de la promotion de la paix et de la sécurité.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer la position de longue date de ma délégation en ce qui concerne la question palestinienne. Nous sommes toujours convaincus qu'il n'y a pas d'autre solution que celle des deux États. Par conséquent, nous ne saurions trop insister sur notre appui sans faille à une solution négociée, qui pourvoie à la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine en tant que deux États souverains vivant côte à côte, dans la paix.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la solidarité du Botswana avec le peuple palestinien et notre appui indéfectible à sa juste cause. Nous appelons de nouveau à une coordination renforcée des efforts internationaux visant à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la situation au Moyen-Orient, en particulier la question palestinienne. Nous apportons également notre plein appui aux efforts diplomatiques que le Conseil de sécurité continue de déployer et aux bons offices du Secrétaire général. Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et toutes les autres instances compétentes, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, de leur engagement en faveur du processus de paix, ainsi que des efforts inlassables qu'ils déploient en vue de trouver des solutions durables pour remédier à la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public du Conseil de sécurité. Je remercie également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé sur les derniers faits survenus dans la région.

L'Indonésie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration qui sera prononcée par mon collègue, le représentant du Nicaragua.

Il y a seulement deux semaines, le Secrétaire général, alors qu'il s'adressait au Conseil, a fait la même observation que ce matin, en faisant référence non seulement à la Palestine mais aussi à d'autres pays du Moyen-Orient (voir S/PV.8231). Selon ce qu'il a dit, la situation au Moyen-Orient est si chaotique qu'elle représente désormais une menace pour la paix et la sécurité internationales. Toutefois, comme nous l'avons toujours dit, ce qui se passe en Palestine, c'est l'échec persistant de la communauté internationale à mettre en œuvre la solution des deux États. Nous appelons le Conseil une nouvelle fois à sortir de son inertie très dangereuse.

Le conflit israélo-palestinien n'a que trop duré. Les crises mondiales actuelles ne doivent pas détourner notre attention de la question palestinienne. Il est crucial que la communauté internationale accorde de nouveau la priorité voulue à la question palestinienne. Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la guerre de 1948 – la Nakba – au cours de laquelle plus de 800 000 Palestiniens ont été chassés de leurs terres. Elle marque également une autre étape regrettable : près de 75 ans se sont écoulés et le monde attend toujours un règlement juste, durable et global de ce conflit.

Le mois dernier, il y a eu des violences terribles à la frontière entre Gaza et Israël. Des civils non armés, en train de manifester, ont été abattus par les forces israéliennes. Vendredi dernier, le nombre de morts s'élevait à près de 40, en plus de milliers de blessés du fait des tireurs israéliens, depuis que ces manifestations hebdomadaires ont commencé, le 30 mars. Le massacre de civils non armés constitue une violation de toutes les dispositions connues du droit international et de la décence humaine. Cela doit cesser.

Des centaines de résolutions et de communiqués sur le conflit israélo-palestinien ont été adoptés, mais ces documents n'ont toujours pas été mis en œuvre. Ce qui se passe en Palestine, c'est l'échec persistant de la communauté internationale à mettre en œuvre la solution des deux États. Par conséquent, nous demandons de nouveau au Conseil de se réveiller et d'agir face à cette situation très dangereuse. Nous devons réaffirmer et préserver une solution négociée des deux États afin d'instaurer la paix sur la base des frontières d'avant 1967, selon un calendrier précis et bien défini, conformément au cadre internationalement reconnu, y compris l'Initiative de paix arabe. L'adoption de la résolution 2334 (2016), qui réaffirme que la création de colonies juives de peuplement dans le Territoire

palestinien n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international, témoigne des progrès accomplis ces dernières années.

Ma délégation appelle de nouveau les États à s'abstenir de toute acte de provocation et de toute déclaration qui va à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives au statut de Jérusalem. Nous avons déjà vu les conséquences de tels actes et déclarations. Par conséquent, nous devons créer des conditions propices au processus de paix. Entre-temps, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider le peuple palestinien, y compris les réfugiés, pour qui les travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA) revêtent une importance capitale. C'est pour cette raison que nous sommes vivement préoccupés par le déficit financier récurrent de l'UNRWA. Nous appelons donc la communauté internationale à renouveler son engagement à appuyer les travaux de l'UNRWA. L'Indonésie apportera sa contribution à cet égard. Nous nous devons de régler ce conflit qui dure depuis trop longtemps de notre vivant.

Nous appelons de nos vœux le rétablissement de la paix au Yémen et en Syrie. De nombreux civils ont déjà perdu la vie ou ont été déracinés, et ont désormais le statut de réfugiés ou de déplacés. Rien ne saurait justifier les attaques qui prennent pour cible de civils, notamment l'emploi d'armes chimiques ou d'armes de destruction massive. Nous réitérons notre appel à toutes les parties pour qu'elles respectent le droit international et les résolutions de l'ONU et qu'elles garantissent la sécurité des civils.

À l'instar d'autres orateurs, nous sommes convaincus que l'instauration de la paix en Syrie passe impérativement par une solution durable et globale et non par des moyens militaires. Cette solution doit également être crédible et respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. En outre, la communauté internationale doit continuer à faire pression pour que les hostilités cessent et qu'un accès humanitaire total, sûr et sans entrave soit garanti. La communauté internationale doit s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de compromettre les perspectives de paix.

Notre séance d'aujourd'hui arrive à point nommé, après la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix. Nous devons veiller à ce que la paix aille de pair avec le développement et les droits de l'homme.

Cette réunion de haut niveau nous encourage à faire davantage pour parvenir à la paix au Moyen-Orient. Ce qu'il faut, c'est promouvoir davantage la réconciliation. Nos actions, aujourd'hui, détermineront notre place dans l'histoire. Faisons cesser le cauchemar que vivent les Palestiniens et faisons de leur rêve d'une nation indépendante une réalité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

Mme Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration qui a été prononcée par la délégation de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cuba exprime ses vives préoccupations face à la détérioration grave de la situation au Moyen-Orient, depuis le dernier débat public sur cette question (voir S/PV.8167). Une fois de plus, nous condamnons dans les termes les plus forts l'agression criminelle perpétrée le 30 mars par l'armée israélienne contre la population palestinienne dans la bande de Gaza, qui a fait des dizaines de morts et plus de 400 blessés. Cet acte brutal et disproportionné constitue une violation grave et flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire, exacerbe les tensions dans la région et compromet toute perspective d'efforts visant à la reprise des pourparlers de paix entre les Palestiniens et les Israéliens. Il est très regrettable que le Conseil de sécurité, du fait de l'obstruction incessante de l'un de ses membres, n'ait même pas été en mesure de condamner ces événements tragiques survenus dans la bande de Gaza et de garantir le respect du droit international et du droit international humanitaire, y compris la protection des Palestiniens, alors qu'une action urgente de la communauté internationale s'impose en ce moment.

Cuba appelle le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales au titre de la Charte des Nations Unies, à prendre les décisions qui s'imposent et à exiger d'Israël qu'il mette immédiatement un terme à l'occupation des territoires palestiniens, aux politiques agressives et aux pratiques coloniales et qu'il mette en œuvre les résolutions adoptées par cet organe relativement à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, notamment la résolution 2334 (2016).

Nous faisons part de notre solidarité au Gouvernement et au peuple palestiniens. Nous réitérons

notre inaltérable position de soutien à une solution globale, juste, pacifique et durable de la question palestinienne, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, solution qui soit fondée sur deux États, qui permette aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination et de disposer d'un État indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières d'avant 1967, et grâce à laquelle les réfugiés puissent exercer leur droit au retour. Nous continuerons d'appuyer l'accession de la Palestine au statut de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

De même, nous nous associons au ferme rejet, par la communauté internationale, de la décision unilatérale prise par le Gouvernement des États-Unis de déclarer Jérusalem capitale d'Israël, ce qui constitue une violation grave et flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Cette décision, qui entend modifier le statut historique de Jérusalem, ne peut que porter atteinte aux intérêts légitimes du peuple palestinien et des nations arabes.

Par ailleurs, Cuba condamne catégoriquement la nouvelle attaque perpétrée par les États-Unis et certains de leurs alliés, le 13 avril dernier, contre des installations militaires et civiles de la République arabe syrienne, en usant du prétexte que des armes chimiques auraient été utilisées par le Gouvernement syrien contre les civils à Douma, alors qu'il n'est pas prouvé que le Gouvernement syrien a utilisé ces armes et avant même que la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ait mené son enquête. Cette action unilatérale, décidée en dehors du Conseil de sécurité, de même que l'attaque israélienne contre une base aérienne syrienne dans le gouvernorat d'Homs le 9 avril dernier, constituent une nouvelle violation flagrante des principes consacrés par la Charte et le droit international.

Cuba exige le retrait israélien total et inconditionnel du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés. Nous réaffirmons que toutes les mesures ou actions qui sont prises ou envisagées et qui entendent modifier le statut juridique, le caractère physique, la composition démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures prises par Israël pour imposer sa juridiction et son administration sur ce territoire, constituent des violations du droit international, des accords internationaux, de la Charte et des résolutions de l'ONU,

notamment la résolution 497 (1981), et de la quatrième Convention de Genève.

Cuba plaide pour préserver un dialogue constructif et respectueux entre les peuples de la région. Il faut faire cesser l'ingérence dans les affaires intérieures, l'agression étrangère et l'appui, le financement et la fourniture d'armes aux groupes terroristes qui ont pour but de promouvoir l'instabilité et les conflits au Moyen-Orient. Il faut cesser de fabriquer des prétextes et des concepts visant à légitimer, en ce Conseil, le recours unilatéral à la force et à l'agression contre des États souverains. Il faut respecter un multilatéralisme strictement fondé sur les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et sur le droit international.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Maldives.

Mme Zahir (Maldives) (*parle en anglais*) : Les Maldives souhaitent commencer en insistant sur l'importance que revêt ce débat permanent au Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Compte tenu de l'évolution constante de la dynamique politique et de la situation sur le terrain, ce débat thématique offre une occasion importante de faire le point et d'évaluer le parcours qui mène à une paix durable au Moyen-Orient. Je tiens à remercier les auteurs d'exposés dans ce débat public pour leurs contributions qui ont replacé la situation actuelle dans son contexte.

Il sera impossible d'instaurer la paix au Moyen-Orient sans un règlement viable du conflit palestinien-israélien, qui déstabilise la région depuis 70 ans. Prenant note du rapport présenté au Conseil le mois dernier par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient (voir S/PV.8214), les Maldives condamnent avec la plus grande fermeté la nouvelle vague de violence dans les territoires palestiniens occupés.

Il ressort clairement de la progression des activités d'expansion des colonies de peuplement qu'il est nécessaire de faire respecter les principes du droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'impunité avec laquelle les violences sont commises et la violation persistante des normes internationales établissent un précédent dangereux et lourd de conséquences pour le maintien de la paix et de la sécurité dans l'avenir.

Les Maldives ont toujours été un fervent partisan du règlement des différends et des conflits par des moyens pacifiques, en explorant des solutions nouvelles

et novatrices face aux conflits persistants et en trouvant un terrain d'entente grâce au dialogue. À cet égard, les Maldives accueillent favorablement et appuient la proposition que le Président Mahmoud Abbas a faite au Conseil en février (voir S/PV.8183) d'organiser une conférence internationale pour la paix visant à relancer les pourparlers de paix entre la Palestine et Israël. Nous saluons le leadership de la Palestine et sa volonté d'engager ce dialogue, et nous exhortons Israël à participer de bonne foi à ces pourparlers. Les Maldives reconnaissent également qu'il s'agit là d'un différend qui compte de nombreuses dimensions et qui a des incidences sur de nombreux acteurs de la communauté internationale. Nous encourageons donc toutes les parties et tous les acteurs concernés à contribuer à ces négociations, selon qu'il conviendra, de la manière la plus constructive et la plus positive possible.

En plus de prendre des mesures politiques énergiques pour régler le conflit, ma délégation tient également à souligner qu'il importe de renforcer l'action sur le terrain pour atténuer les souffrances des populations. À cet égard, nous saluons les efforts déployés, sur le plan des secours et de l'aide, par l'ONU, les États Membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Nous notons avec préoccupation le déficit de financement, qui atteint 446 millions de dollars, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et demandons instamment aux États Membres de régler cette question, en tenant compte du large éventail d'appui que l'Office fournit au peuple palestinien.

Les Maldives renouvellent leur appel à une solution des deux États qui reconnaisse un État de Palestine souverain et indépendant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Ma délégation exhorte le Conseil de sécurité à prendre davantage de mesures concrètes pour s'acquitter de son mandat et encourage les États Membres à engager une forme de débat qui aboutisse aux résultats nécessaires à l'établissement et au maintien d'une paix durable en Palestine et au Moyen-Orient.

S'agissant de la question de la Syrie, nous restons préoccupés. Il nous faut remédier d'urgence à la situation humanitaire en Syrie et protéger ses citoyens contre toute souffrance, peur et incertitude supplémentaires. Nous restons convaincus que le Conseil est capable d'obtenir le résultat requis en Syrie – un cessez-le-feu durable et une paix pérenne. Nous sommes également déterminés

à faire notre part, en ajoutant notre voix au chœur des acteurs appuyant une paix durable dans le pays.

Nous devons coopérer pour trouver des solutions constructives aux nombreuses situations de violence et d'instabilité au Moyen-Orient. Nous devons centrer notre action sur la pérennisation de la paix, de sorte que les sociétés ravagées par la guerre et les conflits puissent de nouveau progresser. La désintégration de l'État est susceptible de faire dérailler tous les processus de paix. Que ce soit en renforçant les capacités des institutions de l'État, en éliminant la pauvreté ou en s'attaquant aux autres facteurs de conflit, tels que le manque d'accès aux ressources, les catastrophes naturelles et dues à l'homme ou les risques climatiques, nous estimons qu'il nous faut nous attacher à renforcer les capacités et la résilience des États.

Les Maldives continueront de se tenir aux côtés des peuples du Moyen-Orient – une région qui nous est chère et avec laquelle nous entretenons de nombreux liens culturels, religieux et historiques. Les Maldives resteront déterminées à travailler sur cette importante question historique avec tous nos partenaires afin de trouver des solutions communes, de sorte qu'il soit possible, par des moyens pacifiques, de mettre fin aux souffrances des populations des diverses zones de conflit dans la région. Nous travaillerons avec les pays, les organisations internationales et d'autres acteurs importants qui sont nos partenaires afin d'instaurer une paix durable pour notre destinée commune.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Malte.

M. Inguanez (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Pérou, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je me fais l'écho des autres orateurs pour remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé.

Malte s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne, mais je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Malte note avec une vive inquiétude l'évolution récente de la situation dans tout le Moyen-Orient, qui continue de semer l'instabilité et l'insécurité dans la région et au-delà. Il est urgent de réduire les tensions, que ce soit entre les Israéliens et les Palestiniens ou en Syrie. Nous appelons toutes les parties à éviter toute

action susceptible de saper les perspectives de paix. Dans le contexte du conflit israélo-palestinien, je le répète, la position de Malte est fondamentalement favorable à la paix. Les perspectives de la solution à deux États sont menacées, et nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale a le devoir de garantir que cette solution soit préservée.

Une paix durable entre Israéliens et Palestiniens ne peut être fondée que sur une solution des deux États, en tenant compte des besoins et des aspirations des deux parties et en réglant toutes les questions relatives au statut permanent. Malte répète que le statut de Jérusalem est une question relevant du statut final et qu'il est de la plus haute importance de maintenir le consensus international sur cette question. Malte s'oppose également à de nouvelles implantations de colonies de peuplement, qui sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix. Nous condamnons par ailleurs tous les actes de violence commis par toutes les parties, en particulier contre les civils et les mineurs, et demandons instamment qu'il soit mis fin aux incitations à la violence et aux provocations, qui ne font que creuser le fossé entre les deux parties. En outre, la liberté d'expression et de réunion pacifique doit être respectée par tous.

La réconciliation entre Palestiniens est l'un des éléments essentiels pour parvenir à une solution des deux États. C'est pourquoi Malte encourage les Palestiniens à persévérer sur cette voie. Nous félicitons l'Égypte de son rôle de médiation. La réconciliation entre Palestiniens est également un élément important pour améliorer la situation humanitaire dramatique qui sévit dans la bande de Gaza. À cet égard, Malte plaide en faveur de la levée du blocus de Gaza, tout en tenant compte des préoccupations sécuritaires d'Israël. Je saisis cette occasion pour réaffirmer le plein appui de Malte à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont le travail est aussi crucial pour les réfugiés palestiniens que pour la stabilité de toute la région.

Le conflit israélo-palestinien a absolument besoin d'un horizon politique et d'une reprise du dialogue. La confiance doit être rétablie. C'est plus facile à dire qu'à faire, mais le pardon et la retenue – en paroles et en actes – demeurent indispensables comme base de rétablissement de la confiance. La communauté internationale et le multilatéralisme ont un rôle important à jouer dans la mise en place d'un horizon

politique et la promotion d'une reprise du dialogue entre les deux parties.

Je saisis également cette occasion pour souligner l'importance que Malte attache à une reprise des pourparlers intra-syriens menés sous l'égide de l'ONU à Genève, comme cela a été souligné hier lors de la deuxième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région. Il ne peut y avoir de solution militaire en Syrie. Seule une solution politique conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) peuvent donner lieu à une solution durable pour la Syrie et pour la paix dans la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Itegboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation péruvienne d'avoir organisé le présent débat public. Nous remercions tout particulièrement les intervenants d'avoir partagé leurs perspectives éclairantes sur ce sujet très important.

Le Nigéria s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Nigéria note avec une vive préoccupation la situation alarmante qui prévaut dans plusieurs régions du Moyen-Orient, en particulier en Palestine. À cet égard, il est pertinent que toutes les parties s'attachent véritablement et de façon concertée à trouver des solutions pacifiques et à coopérer étroitement avec l'ONU et ses organismes en vue d'atteindre l'objectif commun qu'est la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et au droit international.

Alors que la communauté internationale continue de chercher les moyens de promouvoir un règlement pacifique de la question palestinienne, les efforts internationaux doivent restés concentrés sur la façon d'aider Israël et la Palestine à reprendre des négociations constructives. C'est pourquoi nous soulignons la pertinence de la diplomatie multilatérale et réitérons que rien ne saurait remplacer une approche multilatérale concertée pour régler le casse-tête israélo-palestinien de façon durable.

Le Nigéria est d'avis qu'il est impératif de parvenir à un règlement juste, durable et global de la question de Palestine afin d'instaurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous

nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 72/240 sur le statut de Jérusalem, le 21 décembre 2017, et engageons à nouveau toutes les parties à respecter les résolutions pertinentes de l'ONU relatives au conflit israélo-palestinien.

Nous encourageons Israël à prendre des mesures concrètes pour geler toutes ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé. De leur côté, les dirigeants palestiniens doivent également montrer qu'ils sont prêts à retourner à la table des négociations et, notamment, à redoubler d'efforts pour réaliser l'unité, contrer le militantisme et relever les autres défis en matière de sécurité interne. Il ne fait aucun doute que la violence et les actions unilatérales ne résoudre pas ce conflit qui traîne en longueur.

Ma délégation réaffirme son plein appui aux droits des Palestiniens, y compris la protection de leurs droits fondamentaux, en particulier leur droit à la liberté de circulation et à l'autodétermination, ainsi que le maintien de la dignité de la personne palestinienne et de leur droit inaliénable à vivre sans crainte d'être persécutés. À cet égard, nous réaffirmons notre conviction que le Conseil de sécurité ne doit pas manquer à son devoir ni à ses responsabilités vis-à-vis du peuple palestinien.

Pour terminer, le Nigéria appelle tous les États qui ont de l'influence sur les parties concernées à les encourager à reprendre le dialogue sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid, de la feuille de route du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe et des autres accords existants. Nous réaffirmons notre appui indéfectible à la solution de deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Mme Rubiales de Chamorro (*parle en espagnol*) : D'emblée, je tiens à remercier nos frères du Pérou pour leur action à la tête du Conseil de sécurité au cours de ce mois.

Le mois dernier a encore rappelé pourquoi, malgré les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, le conflit israélo-palestinien devait rester une priorité exigeant son attention. Au moins 37 manifestants civils ont été tués et plus de 4 900 blessés à cause de l'usage excessif et disproportionné de la force par Israël, la Puissance occupante, notamment dans le cadre des manifestations

organisées récemment pour la Grande Marche de retour le long de la barrière frontalière qui sépare la bande de Gaza d'Israël. Le Comité exhorte le Conseil à s'unir et à appuyer l'appel lancé par le Secrétaire général, entre autres, en faveur d'une enquête indépendante et transparente sur ces incidents. Comme l'a souligné la Procureure de la Cour pénale internationale, la violence contre les civils peut constituer un crime en vertu du Statut de Rome. En outre, la poursuite de cette violence présage de la détérioration d'une situation déjà instable et tendue, ce qui aurait de graves conséquences. Nous condamnons également l'attaque contre le convoi du Premier Ministre palestinien durant la visite qu'il a effectuée à Gaza le 13 mars, un acte hostile et violent qui porte préjudice à la réconciliation entre Palestiniens. Nous demandons instamment à toutes les parties palestiniennes de continuer à promouvoir l'unité afin d'atteindre leurs objectifs communs par des moyens pacifiques et de concrétiser les aspirations légitimes du peuple palestinien.

Le mois prochain, en mai 2018, nous commémorerons les 70 ans de la guerre de 1948, en conséquence de laquelle près de 800 000 citoyens arabes palestiniens ont été expulsés de leurs foyers ou contraints de fuir dans ce qui était à l'époque la Palestine sous mandat britannique. Cet héritage d'expropriation, connu sous le nom de Nakba – la catastrophe – continue de poursuivre les réfugiés de 1948 et leurs descendants. Le fait qu'il n'y a toujours pas de juste solution à cette tragédie et la situation difficile dans laquelle se trouvent les réfugiés palestiniens prolongent et aggravent ce conflit, ainsi que ses conséquences régionales et mondiales. Dans ce contexte, le Comité invite tous les États Membres à participer à son prochain forum, intitulé « Soixante-dix ans après 1948 : les enseignements pour parvenir à une paix durable », qui aura lieu au Siège de l'ONU à New York les 17 et 18 mai et permettra de revenir sur cette histoire et de rechercher ensemble des solutions pour la paix.

Le Comité prie les pays donateurs d'intervenir rapidement pour fournir un large appui aux activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en particulier compte tenu de l'aggravation constante de la situation humanitaire à Gaza et des besoins croissants des réfugiés palestiniens dans le contexte de la crise syrienne. Au vu de cette situation délicate, nous devons accroître nos obligations humanitaires à l'égard des réfugiés, en fournissant l'appui nécessaire à l'Office

pour lui permettre de remplir son mandat et son rôle stabilisateur dans la région.

Nous regrettons que, comme l'a indiqué M. Mladenov à l'occasion du cinquième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016) qu'il a présenté le mois dernier au Conseil de sécurité au nom du Secrétaire général (voir S/PV.8214), Israël ait décidé de poursuivre ses plans de colonisation, qui sont contraires aux obligations que lui impose le droit international en tant que Puissance occupante et constituent une preuve manifeste d'indifférence à l'égard de l'autorité du Conseil de sécurité. Nous encourageons les États Membres à suivre l'exemple du Parlement danois et de la Commission européenne, qui ont décidé d'établir une distinction, dans le cadre de leurs relations pertinentes, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967, comme le demande la résolution 2334 (2016) et conformément à la quatrième Convention de Genève.

Les décisions unilatérales prises par quelques États Membres de transférer leurs ambassades de Tel Aviv à Jérusalem, en contravention de la résolution 478 (1980) et d'autres résolutions pertinentes de l'ONU, assombrissent de manière irréversible les perspectives de paix et mettent en péril la viabilité de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

Dans ces circonstances, nous saluons et appuyons l'initiative de paix que le Président Mahmoud Abbas a présentée au Conseil le 20 février dernier (voir S/PV.8183). Les visites effectuées par la délégation du Comité en Ouganda au mois de février et au Panama début avril ont confirmé le vaste appui à ce projet et aux efforts de l'État de Palestine, ainsi qu'au plein exercice des droits du peuple palestinien. Cela reflète le consensus international, qui reste inchangé, en ce qui concerne la nécessité d'un règlement juste et pacifique de la question de Palestine. Notre volonté, en tant que communauté internationale, d'agir ensemble et sans tarder reste la principale garantie en faveur d'un règlement pacifique de ce conflit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Mayong Onon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public, qui permet aux États non membres du Conseil de sécurité de faire part de leurs vues sur la situation préoccupante

au Moyen-Orient. Nous espérons que les opinions exprimées dans cette salle seront prises au sérieux par les membres du Conseil dans le cadre de toutes leurs délibérations sur le maintien de la paix et de la sécurité dans la région.

La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation en Palestine reste catastrophique. Le règlement pacifique du conflit le plus long créé par l'homme continue de nous échapper. C'est en grande partie dû à la défiance persistante d'Israël – la Puissance occupante – à l'égard de diverses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016). Le recours excessif à la force par Israël contre les Palestiniens qui participaient à la grande Marche du retour est totalement injustifié et inacceptable, et la Malaisie le condamne fermement. Nous exigeons donc qu'Israël cesse toutes ses violations et activités illégales et honore pleinement ses obligations en vertu de toutes les résolutions pertinentes.

Tous les États Membres de l'ONU sont tenus de contribuer à un règlement juste et durable de ce conflit. Dans ce contexte, la Malaisie se dit une nouvelle fois profondément préoccupée par la décision des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et de transférer leur ambassade de Tel Aviv à Jérusalem. Cette décision, qui a malheureusement été imitée par plusieurs autres États, compromet les efforts pour trouver une solution globale, juste et durable au conflit israélo-palestinien. Elle suscite la consternation et la frustration d'une majorité d'États Membres, en particulier les Palestiniens et le monde musulman, et de tous ceux qui aspirent à la paix, à la stabilité et à la sécurité dans la région. En plus d'être contraire et de porter atteinte aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, cette décision encourage Israël, la Puissance occupante, à poursuivre son occupation brutale et ses politiques répressives dans le territoire palestinien occupé – en violation flagrante du droit international, y compris le droit international humanitaire, causant ainsi d'immenses souffrances aux Palestiniens.

Pour sa part, la Malaisie continuera, dans la mesure de ses moyens, de fournir une assistance aux Palestiniens et d'appuyer l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en matière d'assistance, de protection et de défense des droits des réfugiés palestiniens. Nous exhortons donc tous les États Membres à renforcer leur

appui à l'Office pour répondre aux besoins essentiels des réfugiés palestiniens, qui englobent l'accès à l'éducation, l'aide alimentaire d'urgence et d'autres formes d'appui, ainsi que l'accès aux soins de santé primaires.

La Malaisie espère sincèrement que tous les Membres de l'ONU pourront contribuer véritablement à sortir le processus de paix au Moyen-Orient de l'impasse, en s'appuyant sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que sur les règles et normes internationales. La Malaisie continue de croire que la solution des deux États, avec des Palestiniens et des Israéliens vivant côte à côte et dans la paix, selon les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine, est la seule solution viable à ce conflit de longue date.

Outre la situation en Palestine, la Malaisie demeure profondément préoccupée par la poursuite de la détérioration de la situation humanitaire en Syrie. À cet égard, la Malaisie se tient aux côtés de la communauté internationale s'agissant de régler cette question et exhorte toutes les parties au conflit à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Les parties doivent également s'acquitter de leurs responsabilités en permettant à l'aide humanitaire de parvenir aux personnes qui en ont besoin, ainsi qu'aux malades et aux blessés graves.

La Malaisie a indiqué à de multiples reprises qu'elle estime qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit en Syrie. La solution politique est la seule issue, et elle est tributaire de la volonté politique des parties au conflit. Faire durer la violence ne profitera à aucun camp et ne servira que les intérêts des groupes terroristes, en plus d'entraîner d'autres catastrophes humanitaires.

La Malaisie condamne avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes chimiques par quelque partie que ce soit, en toutes circonstances. L'utilisation de ces armes est odieuse et constitue une violation flagrante du droit international, en particulier de la Convention sur les armes chimiques. La Malaisie est également résolument convaincue que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est la seule organisation mandatée pour enquêter sur l'emploi d'armes chimiques. À cet égard, la Malaisie exhorte toutes les parties concernées à coopérer avec l'OIAC afin de garantir une enquête impartiale et approfondie sur l'attaque de Douma.

La Malaisie a toujours pensé que, lorsqu'il s'agit des questions de paix et de sécurité, toutes les parties doivent agir en conformité avec la Charte des Nations Unies et le droit international. À ce titre, nous estimons qu'aucune solution militaire ne peut jamais mettre fin à un conflit dans le monde, car cela revient à ce que seuls les innocents souffrent. Nous exhortons donc toutes les parties concernées à aplanir toutes les divergences politiques afin de trouver une solution politique par le dialogue et la négociation aux conflits qui sévissent en Palestine, en Syrie, au Yémen ou n'importe où ailleurs dans le monde. Nous les implorons de faire preuve de retenue et d'éviter toute action susceptible d'exacerber davantage les conflits, ce qui ne ferait qu'aggraver les souffrances de nos semblables.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

M^{me} Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence péruvienne du Conseil d'avoir convoqué cet important débat public trimestriel au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov pour son exposé instructif.

Je m'associe aux orateurs qui ont présenté leurs plus sincères condoléances au Gouvernement et à la Mission permanente de la Côte d'Ivoire suite à la disparition de notre cher collègue, l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue, un diplomate talentueux et dévoué qui nous manquera beaucoup ici à l'ONU.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La séance d'aujourd'hui est un appel urgent lancé par la communauté internationale à une action concertée pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient et régler la question palestinienne.

Voilà plus d'un demi-siècle que le conflit israélo-palestinien ne cesse de se complexifier et de devenir plus tendu en raison des affrontements et des actions unilatérales. Le Viet Nam est profondément préoccupé par la situation dangereuse qui règne dans la région, ainsi que l'a décrite le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et notamment par l'absence de dialogue entre les parties, l'expansion continue des colonies illégales, le massacre d'innocents, les affrontements meurtriers en

Cisjordanie et à Jérusalem-Est, la détérioration de la situation humanitaire et économique à Gaza, l'incitation croissante à la violence et la violation des droits et de la dignité du peuple palestinien. Ces évolutions négatives mettent en péril la perspective de la solution des deux États, compromettent la sécurité de l'ensemble de la région et ont un impact négatif sur la paix dans le monde. Qu'il me soit permis d'insister sur les éléments suivants.

Premièrement, désamorcer les tensions sur le terrain est une condition préalable à toute négociation et à tout dialogue futurs. Nous exhortons toutes les parties concernées à respecter strictement la Charte des Nations Unies et le droit international, à faire preuve de la plus grande retenue, à s'abstenir de tout acte de provocation et à encourager un environnement propice au dialogue et à la recherche de la paix.

Deuxièmement, il est clair que l'occupation étrangère est illégale en vertu du droit international et constitue un obstacle à la paix. Nous demandons à Israël de stopper et d'inverser l'expansion des colonies de peuplement, de lever son blocus sur la bande de Gaza et de redoubler d'efforts pour protéger les civils et améliorer les conditions de vie de la population palestinienne.

Troisièmement, nous insistons sur la nécessité pour toutes les parties de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, d'éviter tout acte d'hostilité, d'incitation ou de violence et de garantir un accès sans entrave à l'aide humanitaire. Ma délégation réaffirme son appui indéfectible au rôle indispensable et au travail inlassable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en vue d'atténuer les souffrances des Palestiniens.

Quatrièmement, le Viet Nam renouvelle son appui inconditionnel à la lutte légitime du peuple palestinien pour ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain. Nous sommes résolument convaincus que la solution des deux États, prévoyant la création d'un État palestinien coexistant dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle avec l'État d'Israël sur la base des frontières d'avant 1967, est la seule voie qui mènera à la paix. Toutes les solutions apportées au conflit israélo-palestinien, y compris en ce qui concerne le statut de Jérusalem, doivent être conformes au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016), ainsi qu'au mandat de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor, et faire l'objet d'un

accord entre toutes les parties concernées. À cet égard, ma délégation tient à remercier la Bolivie, la France, le Koweït et la Suède d'avoir organisé, le 22 février, une réunion tenue selon la formule Aria sur le thème « Les perspectives de la solution des deux États pour la paix ».

Pour conclure, le Viet Nam appuie tous les efforts et initiatives visant à rechercher une solution pacifique, juste, globale et durable à ce conflit prolongé. Dans cet esprit, nous accueillons positivement la proposition du Président Mahmoud Abbas et son appel en faveur d'une conférence internationale de paix. Il est grand temps que l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, joue un rôle de premier plan et encourage la reprise des pourparlers de paix entre les parties, en vue de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et d'apporter la paix à la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : C'est un honneur pour moi, Monsieur le Président, que de faire ma deuxième déclaration au Conseil de sécurité en une semaine, sous votre présidence. Il y a quelques jours, je suis intervenu sur la question des jeunes et la paix et la sécurité (voir S/PV.8243), et aujourd'hui je me penche sur la situation au Moyen-Orient. Je voudrais commencer par remercier M. Nickolay Mladenov pour son exposé d'aujourd'hui et pour les efforts qu'il déploie pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Je tiens également à le remercier des efforts qu'il met en œuvre pour remédier à la détérioration de la situation humanitaire à Gaza et de son action en faveur de la réconciliation palestinienne.

Le Moyen-Orient continue de faire face à des défis majeurs en raison de la poursuite de l'occupation des territoires arabes, qui a commencé en 1967 et a des conséquences profondes pour la région et ses peuples. Le monde entier se souvient de l'occupation, de chaque parcelle de terre confisquée, de chaque colonie approuvée ou construite et de chaque famille palestinienne qui souffre – que ce soit en Cisjordanie à cause du mur de séparation ou dans la bande de Gaza assiégée.

Nous devons réaffirmer que le droit du peuple palestinien d'établir un État indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, est un droit inaliénable en vertu du droit international. C'est un droit éternel. La seule façon de réaliser les droits légitimes des Palestiniens est de s'attaquer aux causes profondes du problème, à savoir l'occupation.

Le processus de paix doit également être relancé conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale afin de mettre fin à l'occupation et de réaliser la solution des deux États, de sorte que les peuples palestinien et israélien puissent vivre dans la paix et la sécurité comme les autres peuples du monde.

La question de Jérusalem occupe une place particulière dans le cœur de millions de personnes à travers le monde. Cette question sensible mérite une attention particulière. Toutefois, nous reconnaissons que le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sont la seule base juridique internationale pour atteindre ces objectifs indépendamment des raisons historiques et religieuses. Sinon, il pourrait y avoir de graves conséquences. Toute action arbitraire aurait de graves répercussions et rendrait la solution des deux États non viable.

L'appel au respect des résolutions internationales et du droit international n'est pas extravagant, en particulier dans une région en proie à des conflits et à un moment où le monde est confronté à de graves défis et n'a pas besoin de plus d'instabilité. Cet appel tient compte des menaces qui pourraient conduire à l'effondrement de l'ordre international et conduire tôt ou tard à la souffrance de tous les peuples du monde.

La garantie de la sûreté et de la sécurité est un droit de tous les peuples de la région afin que tous, y compris les Israéliens, puissent vivre en paix à l'intérieur de leurs frontières et dans des relations de bon voisinage avec les autres nations de la région. Toutefois, les États Membres peuvent également convenir que l'égalité et les droits des personnes sont la base de la justice et de la stabilité. Nous ne pouvons pas croire que la paix, la sécurité et le bien-être peuvent prévaloir dans la région alors que le peuple palestinien souffre d'une occupation qui dure depuis des décennies.

Dans le cadre de l'appel à la coexistence pacifique lancé à plusieurs reprises par le Président Fattah Al Sisi, nous exhortons donc les deux parties – palestinienne et israélienne – à reconnaître le fait que les deux peuples continueront d'exister en tant que voisins sur cette terre. Le choix est soit de trouver un moyen de coexister sur la base de l'égalité des droits et des devoirs, soit de céder à la rhétorique et aux positions dures. Cela pourrait en fin de compte servir les intérêts de certains et renforcer leur position, mais cela aura des effets négatifs pour les deux peuples pendant de nombreuses années et aura de graves conséquences en raison de l'incitation et de la haine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Gunnarsson (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence péruvienne d'avoir convoqué cette séance trimestrielle sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais également remercier M. Mladenov pour son exposé détaillé et réfléchi de ce matin.

Qu'il me soit permis de me joindre aux autres orateurs pour exprimer mes condoléances au peuple et au Gouvernement ivoiriens suite au décès prématuré de notre collègue, l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue.

La Syrie et le Yémen jettent une ombre sombre sur la région du Moyen-Orient et sur l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité. Parlant des huit années de guerre en Syrie, le Secrétaire général a évoqué les violations systématiques du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et le mépris total de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies.

L'utilisation d'armes chimiques par le Gouvernement syrien est bien documentée et constitue l'une des violations les plus graves du droit international. Les derniers rapports choquants de Douma n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête approfondie. Toutefois, le Gouvernement syrien a déjà fait preuve de la volonté et de la capacité d'utiliser ces armes cruelles et illégales contre les populations civiles. Nous exhortons le Conseil de sécurité à trouver une unité sur cette question, non seulement pour le bien des Syriens, mais aussi pour préserver le régime international de non-prolifération.

L'Assemblée générale se trouve à nouveau dans une position où elle doit chercher des alternatives à l'action du Conseil de sécurité. Le Conseil ne s'acquitte pas de sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Islande se félicite des engagements pris à Bruxelles au début de cette semaine pour améliorer la situation humanitaire catastrophique en Syrie et dans les pays voisins. L'Islande a augmenté son financement par le biais d'une contribution pluriannuelle. Elle aura versé près de 9 millions de dollars au cours de la période de 2017 à 2020.

Les parties au conflit, en particulier le Gouvernement syrien et ses commanditaires, doivent faire preuve d'une réelle volonté de négocier un

règlement politique inclusif. Le Secrétaire général a déclaré que la paix est un impératif moral et politique pour le peuple syrien et pour le monde.

Ce que le Secrétaire général a qualifié de guerre stupide continue de dévaster la vie de millions de Yéménites. Nous nous félicitons de la nomination de M. Martin Griffiths comme Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Son analyse claire offre un certain espoir de progrès dans la recherche d'une solution politique. Toutefois, la recherche d'un règlement politique doit être inclusive, y compris pour les femmes, et les acteurs extérieurs ne doivent pas saboter les pourparlers dans l'espoir erroné d'obtenir un avantage militaire.

Sur la question israélo-palestinienne, il y a un objectif clair – la solution à deux États, selon laquelle Israël et la Palestine vivront côte à côte dans la paix. Pourtant, les actions et l'inaction des deux parties rendent la solution des deux États de plus en plus précaire.

La politique de colonisation israélienne continue de saper la possibilité d'une solution à deux États et Gaza reste une poudrière. Pour désamorcer cette situation, Israël doit mettre fin à l'isolement de Gaza et adopter des mesures proportionnées face aux troubles civils. Il faut également mettre fin aux actes de provocation des Palestiniens à Gaza.

Enfin, un processus de paix doit être mis sur les rails. Il doit y avoir une voie viable pour la paix..

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Marzooq (Iraq) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prononcer ma déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Je félicite sincèrement le Pérou et lui souhaite plein succès à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Avant de prononcer notre déclaration, je voudrais exprimer les sincères condoléances des États membres de l'OCI pour la disparition tragique de l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire et Président du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI.

Notre débat d'aujourd'hui coïncide avec l'aggravation de la situation et la montée des tensions dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Moins de quatre semaines depuis le début de la Grande marche du retour effectuée par le

peuple palestinien, au moins 41 Palestiniens ont été tués et plus de 4000 ont été blessés du fait des forces d'occupation israéliennes, qui ont fait usage de balles réelles et d'autres armes contre des civils non armés et sans défense qui manifestaient pacifiquement pour revendiquer leurs droits et dénoncer les déplacements, la dépossession, l'occupation et le blocus cruels dont ils font l'objet depuis des décennies. À la veille du soixante-dixième anniversaire de la Nakba qu'a subi le peuple palestinien, ces manifestations ont mis en lumière les lourdes conséquences et la tragédie de cette grave injustice qui persiste, ainsi que l'urgence nécessité de tout mettre en œuvre pour trouver une solution afin de sauver des vies humaines dans l'immédiat et dans la perspective d'un avenir de justice, de paix et de sécurité.

Nous condamnons fermement l'agression brutale par Israël contre des manifestants palestiniens et exhortons cet organe à prendre ses responsabilités et à promouvoir les mesures qui s'imposent pour faire cesser les attaques délibérées qui font des morts et des blessés parmi les civils palestiniens, en particulier ces derniers jours dans la bande de Gaza occupée et assiégée; pour que des enquêtes indépendantes et transparentes soient menées, comme l'a demandé par le Secrétaire général; et pour faire pression sur Israël, Puissance occupante, pour qu'il s'acquitte de ses obligations au titre du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Par ailleurs, l'OCI demande une fois de plus que le blocus israélien inhumain et illégal soit levé; que la libre circulation des personnes, des matériaux et des biens soit garantie; et que soit fournie une aide humanitaire et économique tant nécessaire au peuple palestinien dans la bande de Gaza, en application de la résolution 1860 (2009). Il faut déployer des efforts importants à cet égard pour éviter que cette situation catastrophique ne continue de se détériorer et prévenir une catastrophe humaine.

Les atteintes et les atrocités dont nous sommes témoins dans la bande de Gaza se déroulent sur fond de pratiques israéliennes hostiles, répressives et provocatrices dans le reste de la Palestine occupée, notamment pour ce qui est de Jérusalem-Est et de la mosquée Al-Aqsa. Une législation délibérément illégale et raciste imposée par le Gouvernement d'occupation israélien – en violation du droit international, des conventions et des résolutions de l'ONU – ne fait qu'exacerber la situation et les souffrances du peuple palestinien. L'OCI tient à indiquer de nouveau que ces

mesures illégales de la part d'Israël risquent d'intensifier le cycle de la violence, d'exacerber les tensions, la haine et la radicalisation, et d'attiser le conflit dans ses dimensions religieuses.

Par conséquent, nous réitérons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne des mesures pour remédier efficacement à cette situation en matière de sécurité. À cet égard, nous condamnons la poursuite des activités de peuplement et de colonisation par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 2334 (2016), et des dispositions pertinentes du droit international. Cette politique illégale de peuplement, qui consacre l'occupation militaire israélienne des territoires palestiniens, qui dure depuis des décennies, représente toujours un défi grave à la volonté de la communauté internationale et un obstacle majeur à la paix. Il s'agit d'un test décisif pour l'engagement collectif de la communauté internationale et en particulier du Conseil, qui est habilité à prendre des mesures concrètes pour garantir le respect et l'application de ses résolutions et empêcher Israël – Puissance occupante – de prendre des mesures unilatérales susceptibles de porter gravement atteinte à la perspective de la solution des deux États, à laquelle nous sommes attachés et que nous avons préconisée à maintes reprises en tant que solution pacifique à ce conflit.

Des millions de Palestiniens attendent depuis plus de sept décennies de voir les valeurs universelles de justice, de liberté et de paix prévaloir dans leur patrie, la Palestine, tout comme ils attendent la réalisation de leurs droits inaliénables et de leurs aspirations légitimes à un État, à l'indépendance et à la reconnaissance, en application des résolutions de l'ONU, qui demeurent valides. Aujourd'hui, l'OCI demande une fois de plus à la communauté internationale de s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités, car il s'agit d'une question de principe et de droits.

Il est incontestable que le statu quo dû à l'impasse politique et la persistance des politiques de peuplement israéliennes ne sont ni acceptables ni viables. À cet égard, l'OCI salue et appuie le plan de paix présenté le 20 février au Conseil par le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas (voir S/PV.8183). L'OCI demeure fermement convaincue que le Conseil de sécurité doit agir pour améliorer les perspectives de paix, d'espoir et de justice afin de préserver la viabilité de la solution des deux États, sur la base des frontières

de 1967, en prenant des mesures immédiates en coopération avec les acteurs internationaux, en vue de lancer et de faciliter un processus politique multilatéral visant à résoudre toutes les questions liées au statut final sur la base du mandat et des paramètres de longue date consacrés dans les résolutions de l'ONU, selon un calendrier précis.

La détresse dans laquelle des millions de réfugiés palestiniens continuent de vivre reflète la réalité cruelle de l'absence de justice. Tout en saluant le rôle et les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) à cet égard, le fait que ses services demeurent indispensables attestent de la situation déplorable qui est celle des réfugiés palestiniens dans la région et incarne l'engagement politique en faveur de leur droit au retour. À cette occasion, l'OCI appelle la communauté internationale à accorder l'attention voulue à la situation critique et aux besoins croissants du peuple palestinien, notamment en ce qui concerne les fonds dont l'UNRWA a besoin, et à assumer ses responsabilités historiques, politiques, juridiques et humanitaires en vue de trouver une solution juste et durable à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le plein appui et la solidarité des pays membres de l'OCI au peuple palestinien et aux efforts qu'il déploie pour recouvrer ses droits nationaux légitimes et inaliénables, notamment le droit au retour, l'autodétermination et l'indépendance de son État sur son territoire national, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M^{me} Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier le Pérou et vous, Monsieur le Président, pour votre excellente présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé de ce matin.

Le Moyen-Orient traverse actuellement une des phases les plus difficiles et les plus compliquées de son histoire. Dans le même temps, il est plus urgent que jamais de conjuguer nos efforts pour faire face aux graves défis et crises auxquels cette région est confrontée. Le cycle des conflits et l'évolution de ces crises sur le plan politique et de la sécurité ont exacerbé la violence et l'instabilité dans la région. Cela peut atteindre des

niveaux dangereux susceptibles de mettre en danger non seulement la sécurité régionale mais aussi la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, les divisions au sein du Conseil de sécurité et son incapacité à assumer ses responsabilités pour maintenir la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient ne feront qu'exacerber les conflits actuels et compromettre les perspectives d'un règlement politique et diplomatique de ces conflits.

Malgré les succès obtenus à plus d'un titre dans la lutte contre les groupes terroristes et l'affaiblissement de leurs capacités, leur élimination totale exigera une action collective renforcée, ancrée dans une vision et une méthodologie communes. Nous insistons systématiquement sur le fait que, pour garantir la paix et la stabilité dans la région, il faut parvenir à un règlement juste de la question palestinienne, dont nous avons toujours souligné le caractère central. Nous appelons la communauté internationale à accorder la plus haute priorité à la recherche d'un règlement global conforme aux résolutions de la légitimité internationale. Les solutions temporaires ou fragmentées ne sont ni suffisantes ni acceptables si nous voulons que le Moyen-Orient jouisse d'une sécurité et d'une stabilité durables.

L'occupation israélienne des territoires palestiniens a causé d'indicibles tourments au peuple palestinien, qui subit souffrances et violations systématiques et qui est privé de ses droits légitimes depuis des décennies. Cette occupation continuera d'alimenter la violence et la haine et de mettre en péril les dernières perspectives de paix. Une paix globale, juste et durable ne sera possible qu'une fois qu'Israël se sera totalement retiré de tous les territoires occupés depuis 1967 et qu'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, aura été créé conformément aux résolutions pertinentes de la légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe. Ce sont là des critères incontournables et susceptibles de contribuer à régler le conflit israélo-palestinien.

Le consensus international sur la manière de mettre fin au conflit sur la base de la solution des deux États confirme que ce sont les conditions indispensables d'une paix véritable. La paix est une option stratégique pour le monde arabe, comme nous l'avons réaffirmé à plusieurs reprises au cours de notre présidence du Sommet annuel de la Ligue des États arabes l'an dernier, ainsi que lors de la dernière édition du Sommet, baptisée « Sommet de Jérusalem », qui s'est tenue au Royaume d'Arabie saoudite. Nous continuerons, avec nos frères de l'État de Palestine et du Royaume d'Arabie saoudite, qui préside la session actuelle du Sommet, de tout faire

pour parvenir à la paix, d'appuyer tous les efforts et initiatives de la communauté internationale qui visent à sauvegarder la solution des deux États, et d'épauler nos frères palestiniens dans leur inébranlable détermination à réaliser leur droit à la liberté et à disposer d'un État.

Nous soulignons qu'il est nécessaire d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016), et que leur non-application risque d'encourager la Puissance occupante à poursuivre ses activités de peuplement illégales et à se soustraire à ses obligations s'agissant d'instaurer la paix dans le respect du droit international. La Jordanie condamne avec force les attaques illégales et illégitimes perpétrées par Israël dans les territoires palestiniens occupés, en particulier ses violations répétées contre la mosquée Al-Aqsa et le Haram el-Charif, autant de provocations qui bafouent les sentiments des musulmans. Le droit international et les résolutions de l'ONU ont réaffirmé le statut juridique de Jérusalem-Est en tant que territoire occupé, et rejettent toute mesure israélienne visant à modifier ce statut de quelque manière que ce soit.

Jérusalem est la clef de la paix dans la région. Nous réaffirmons ici son importance pour les trois religions monothéistes, ainsi que le fait que les Palestiniens, Arabes, musulmans et chrétiens jouissent d'un droit éternel à la ville. Nous entendons poursuivre nos efforts pour préserver le statut historique et juridique des lieux saints de Jérusalem-Est, en nous fondant sur le fait que le Royaume hachémite est le gardien historique de ces sites. Il s'agit d'une responsabilité et d'une preuve de confiance historiques dont S. M. le Roi Abdullah II est fier de s'acquitter.

Nous condamnons également la violence injustifiée que la Puissance occupante a récemment perpétrée dans la bande de Gaza contre des Palestiniens sans armes, principalement des femmes et des enfants, en violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire, et des résolutions pertinentes de l'ONU. Les Palestiniens ont le droit de manifester pacifiquement, et nous relayons ici l'appel du Secrétaire général à une enquête indépendante et transparente sur les événements survenus récemment à Gaza.

La paix ne saurait être instaurée par la violence, la persécution ou la répression. Cela ne fera qu'exacerber l'extrémisme et le terrorisme dans la région tout en compromettant les perspectives de paix et d'un retour des Palestiniens et Israéliens à la table des négociations. Fermer les yeux sur ces pratiques illégales d'Israël et

sur son utilisation excessive de la force contre les civils ne fera que l'encourager à recourir à des pratiques plus répressives contre le peuple palestinien, qu'il faut protéger contre cette éventualité.

La Jordanie appuie l'État de Palestine dans ses efforts pour accéder au statut de Membre à part entière de l'ONU, car le peuple palestinien a droit à disposer d'un État de statut égal à celui des autres États Membres de l'Organisation. Nous exhortons la communauté internationale à assumer pleinement ses responsabilités de prodiguer les soins nécessaires aux réfugiés palestiniens et à assurer l'appui politique et financier requis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), afin de lui permettre de continuer à fournir des services sociaux et humanitaires tant que la question des réfugiés n'aura pas trouvé de solution juste, fondée sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et sur l'Initiative de paix arabe.

Si la Jordanie apprécie les généreuses contributions financières annoncées par plusieurs pays à la Conférence de Rome et au Sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu à Dhahran, la situation financière de l'UNRWA reste toutefois une source de préoccupation pour nous tous. S'il n'y est pas remédié dans les prochains mois, le déficit persistant de l'Office sera lourd de conséquences pour la situation humanitaire et les services fournis à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens.

En ce qui concerne la crise syrienne, nous réaffirmons qu'elle ne peut être réglée que par une solution politique, conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, dans le respect des principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, et de manière à répondre aux aspirations de tous les secteurs de la population syrienne. La Jordanie a appuyé des initiatives régionales et internationales telles que les pourparlers d'Astana, de Vienne et de Sotchi, qu'elle considère comme un moyen de revitaliser le processus de Genève, sous les auspices de l'ONU, plutôt que comme une alternative. De même, les accords de désescalade donnent une excellente occasion de mettre fin aux affrontements et d'instaurer le calme et la sécurité en Syrie. Nous soulignons que la persistance de la violence et des tensions nous éloigne toujours davantage d'une solution politique et qu'elle risque de déclencher une nouvelle vague de déplacés et de réfugiés. Cela nuirait également aux efforts humanitaires déployés quotidiennement pour acheminer une aide aux civils et

aux déplacés dans toutes les zones assiégées et difficiles d'accès de la Syrie.

En outre, la poursuite des combats bénéficierait aux groupes terroristes et leur permettrait de reconstituer leurs forces après les défaites qu'ils ont subies et qui ont érodé leurs capacités et leur présence en Syrie, en Iraq et dans toute la région, ce qui serait assurément très lourd de conséquences pour les relations régionales et internationales. C'est ici le lieu de féliciter l'Iraq, pays frère, de ses victoires et de l'assurer de notre appui tandis qu'il met la dernière main à son processus politique en veillant à la participation de tous les segments de la population iraquienne.

La Jordanie condamne avec la plus grande fermeté l'utilisation d'armes chimiques par quelque partie que ce soit et souligne qu'il est nécessaire de mener une enquête internationale indépendante sur l'emploi de ces armes, et de faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes. Utiliser de telles armes ne va pas dans le sens d'un règlement pacifique de la crise syrienne et exacerbe le conflit, tout en menaçant le régime international de non-prolifération.

Enfin, face à la détérioration actuelle des situations de crise dans la région, la communauté internationale doit prendre une série de mesures et d'actions propres à créer un climat politique qui soit propice à la paix dans la région et qui ne soit pas ancré dans le sectarisme, la discrimination raciale ou les inégalités. Il faut instaurer une paix juste qui réponde aux aspirations des peuples de la région, en particulier de la jeunesse, qui recherche ardemment la sécurité et la stabilité et qui représente la majeure partie de nos sociétés.

Il est de notre devoir de créer un climat qui permettra à la génération actuelle de contribuer à la construction et à la prospérité du Moyen-Orient au lieu de se tourner vers l'extrémisme violent et le terrorisme. Nous n'avons qu'une option : nous devons prendre des mesures urgentes et décisives pour rétablir la confiance et surmonter nos différends. Donnons une vraie chance à une paix juste, globale et durable et intensifions les efforts diplomatiques que menons ensemble à cette fin.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaie (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance, qui se tient à un moment où les rebondissements et les défis se multiplient dans notre région. C'est une occasion d'entendre les divers

points de vue sur les questions les plus complexes et les plus sensibles du Moyen-Orient. Nous remercions également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov, de son exposé très éclairant.

Aujourd'hui plus que jamais, nous constatons à quel point il importe que la communauté internationale joue un rôle plus important dans la mise en œuvre de ses résolutions afin d'instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient et de créer les conditions qui donneront aux solutions politiques toutes les chances de réussir. Il s'agit de garantir la protection des populations touchées, de mettre fin à l'ingérence dans les affaires intérieures des pays et d'aider ces derniers à sauvegarder leur souveraineté, leur sécurité et leur indépendance. À cet égard, nous déplorons la situation à Gaza et la flambée de violence lors des dernières manifestations, qui ont fait de nombreuses victimes.

Le Royaume de Bahreïn réitère sa position ferme en faveur des droits légitimes du peuple palestinien. Il souligne qu'une paix juste, globale et durable dans la région passe par la solution des deux États, le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis le 4 juin 1967, le retour de tous les réfugiés palestiniens sur les terres dont ils ont été expulsés et la création d'un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, aux mandats liés au processus de paix arabe et à l'Initiative de paix arabe.

Nous soulignons que Jérusalem-Est fait partie intégrante des territoires occupés en 1967 et figure parmi les questions relevant du statut final. Elle ne peut être réglée que par des négociations entre Palestiniens et Israéliens, sur la base du droit international et de la solution des deux États. Nous demandons à Israël d'arrêter ses mesures unilatérales qui visent à modifier le statut de Jérusalem, car elles sont contraires aux résolutions internationales et entravent les efforts déployés pour instaurer la paix et la stabilité dans la région.

Le Royaume de Bahreïn s'engage à jouer pleinement son rôle au sein de la coalition arabe pour soutenir la légitimité au Yémen et permettre au Gouvernement yéménite légitime, dirigé par le Président Abd Rabbuh Mansour Hadi, de s'acquitter de son mandat afin d'instaurer la sécurité et lutter contre les milices putschistes qui menacent la sécurité et la stabilité, sèment la discorde et propagent le terrorisme.

Nous soutenons, par ailleurs, une solution pacifique fondée sur les mandats convenus, tels que l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, ainsi que les textes issus de la Conférence de dialogue national et la résolution 2216 (2015). Nous notons les efforts diplomatiques déployés par l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Martin Griffiths.

Le Royaume de Bahreïn condamne le lancement par les milices putschistes appuyées par l'Iran de missiles balistiques visant l'Arabie saoudite, pays frère. Nous nous tenons aux côtés de l'Arabie saoudite et soutenons pleinement son droit à prendre les mesures qui s'imposent pour défendre son territoire et sauvegarder sa sécurité et sa stabilité.

Les souffrances du peuple syrien continuent de s'aggraver jour après jour, malgré tous les efforts déployés pour parvenir à un règlement politique global, fondé sur le consensus. La communauté internationale doit prendre rapidement des mesures pour trouver une solution qui soit acceptable pour le peuple syrien, sur la base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015). Cette solution doit permettre de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, d'empêcher toute ingérence dans ses affaires intérieures, de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire au peuple syrien et de rétablir la sécurité et la stabilité afin que le pays puisse se relever avec la participation de l'ensemble de la population.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn poursuivra son action et ses efforts, de concert avec la communauté internationale, afin de régler les conflits par des moyens pacifiques et d'instaurer la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence péruvienne d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui. Nous exprimons les plus sincères condoléances de notre délégation suite à la triste disparition de l'Ambassadeur et Représentant permanent de Côte d'Ivoire.

Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov, de son exposé.

Le Bangladesh s'associe aux déclarations qui ont été prononcées par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de l'Iraq au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Notre délégation souhaite faire cinq observations clefs à titre national.

Premièrement, nous réaffirmons notre appui au plan de paix présenté par le Président de l'État de Palestine au Conseil le 20 février (voir S/PV. 8183). Le plan constitue une nouvelle proposition constructive au nom du peuple palestinien dans sa juste lutte, qui dure depuis sept décennies, pour son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous exhortons toutes les parties concernées à accorder l'attention voulue au plan de paix, car le statu quo sur la question palestinienne n'est ni acceptable ni viable dans le cadre de la solution des deux États.

Deuxièmement, le Gouvernement et le peuple bangladais partagent les graves préoccupations concernant la situation et les tensions actuelles dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Nous condamnons le meurtre d'au moins 41 Palestiniens au cours des manifestations pacifiques organisées depuis le début de la Grande Marche de retour il y a près de quatre semaines. Nous exhortons le Conseil à envoyer un message ferme et sans équivoque pour dénoncer l'illégalité de tuer ou de blesser des civils palestiniens innocents. Nous nous associons au Secrétaire général pour demander une enquête indépendante et transparente sur ces incidents, et pour appeler Israël, Puissance occupante, à s'acquitter de ses obligations au titre du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Troisièmement, nous continuons d'insister sur la levée du blocus israélien illégal de la bande de Gaza, qui a créé une situation humanitaire désastreuse. Les politiques et mesures juridiques provocatrices concernant Jérusalem-Est occupée et la sainte mosquée Al-Aqsa doivent être révoquées, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et à l'opinion publique internationale. Nous réaffirmons qu'il importe au plus haut point que la question de Jérusalem-Est soit maintenue parmi celles relevant du statut final dans le cadre du processus de paix.

Quatrièmement, le Bangladesh exhorte le Conseil à persuader Israël de cesser immédiatement ses colonies de peuplement illégales dans les territoires palestiniens

occupés. Nous demeurons préoccupés par le mépris total affiché par Israël à l'égard des dispositions de la résolution 2234 (2016). La priorité immédiate doit être de fournir une protection internationale au peuple palestinien, qui souffre depuis des décennies de la politique de châtement collectif appliquée par la Puissance occupante.

Cinquièmement, nous réaffirmons notre préoccupation face à la situation d'incertitude prolongée endurée par des millions de réfugiés palestiniens dans plusieurs pays hôtes. Nous réaffirmons la nécessité d'assurer un financement accru, prévisible et durable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous appelons les États Membres qui sont en mesure de le faire à permettre à l'UNRWA de s'acquitter de son mandat de manière efficace.

Le Bangladesh insiste sur le fait que les provocations, les mesures unilatérales et l'escalade des tensions sont absolument incompatibles avec notre quête commune de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Nous attendons du Conseil qu'il fasse preuve d'unité dans la recherche de solutions pacifiques, justes et pérennes à tous les conflits de longue durée et à toutes les situations humanitaires dans la région, y compris la question palestinienne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, qui va faire une nouvelle déclaration.

M. Safaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous avons entendu des déclarations anti-Iran et hystériques de la part de quelques délégations. Nous avons récemment entendu de telles déclarations émanant de pays qui ont cruellement besoin d'un ennemi imaginaire pour vendre leurs magnifiques armes et d'autres pays qui enracinent leurs occupations et leurs agressions illégales en utilisant de telles armes. C'est un commerce sale qui n'a rien à voir avec la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Aucune démonstration politique – comme nous avons pu l'observer ce matin à l'intérieur et à l'extérieur de cette salle et comme l'a montré à maintes reprises le représentant du régime israélien – ne peut dissimuler les politiques agressives et expansionnistes de ce régime ou son comportement à l'égard de son voisin, qui constituent la principale menace à la paix et à la sécurité dans la région.

La présence consultative de l'Iran en Syrie a été déployée à la demande du Gouvernement syrien et fournit

une assistance légitime au Gouvernement dans sa lutte contre tous les groupes terroristes, en particulier Daech et les autres individus, groupes, entreprises et entités qui lui sont associés. Elle vise également à rétablir l'unité de ce pays et à trouver une solution politique.

Nous rejetons catégoriquement les allégations israéliennes, qui sont sans fondement et totalement fabriquées. Il est paradoxal que le régime israélien, qui est célèbre pour ses atrocités, ses politiques d'apartheid, ses crimes de guerre recensés par divers organes et organismes de l'ONU, son refus de respecter de nombreuses résolutions de l'ONU et son occupation des terres d'autres peuples depuis de nombreuses décennies, se permette de lancer des accusations profondément sinistres contre d'autres pays. Il est également grotesque que ce même régime, qui est tristement connu pour mettre au point, produire et stocker différentes sortes d'armes inhumaines de destruction massive, notamment des armes nucléaires, ait l'audace d'accuser injustement d'autres pays de tenter de se procurer de telles armes.

Nous estimons que le présent débat public devrait être consacré à la Palestine. C'est pourquoi ma délégation a demandé à prendre de nouveau la parole pour réagir aux fausses accusations qu'a également lancées le représentant de l'Arabie saoudite. Les allégations infondées du représentant saoudien contre l'Iran et le comportement provocateur et déstabilisateur de ce pays dans la région visent à détourner l'attention de la communauté internationale de ses crimes systématiques, notamment de son appui à l'idéologie takfiriste wahhabite, qui est à l'origine de nombreuses activités terroristes et prend sa source en Arabie saoudite.

La situation au Yémen est un autre exemple de la guerre d'agression que mène l'Arabie saoudite, qui est la raison profonde de l'escalade de la crise. Les agresseurs et leurs complices dans cette guerre ont tenté à maintes reprises de couvrir leurs odieux crimes de guerre en lançant de fausses accusations contre des tiers. Les États-Unis poursuivent leur commerce d'armes lucratif au Yémen, alors que les responsables de la pire crise humanitaire au monde se mettent en scène en train de signer des chèques pour aider les victimes de leurs atrocités. Les mesures mises en place et les attaques aériennes aveugles menées par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite ont fait de nombreuses victimes, notamment des femmes et des enfants, forcé des millions de personnes à se déplacer et aggravé la pauvreté et la faim dans un pays déjà pauvre, et elles ont déclenché une vague d'épidémies. Ces politiques ambitieuses

et expansionnistes, ainsi que le blocus inhumain et le recours à la menace de famine comme instrument de guerre, sont assimilables à des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité qui doivent faire l'objet d'enquêtes minutieuses et aboutir à des poursuites.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël, qui va faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Meitzad (Israël) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour commenter certaines remarques entendues dans le courant de la journée.

Dans la déclaration qu'il a prononcée tout à l'heure, l'observateur de l'État observateur de Palestine a insisté sur le fait que les manifestations palestiniennes étaient entièrement pacifiques et que toutes les informations contredisant ce fait n'étaient que « propagande israélienne ». Soit nous considérons que la pose et la détonation d'engins explosifs, le jet de cocktails Molotov et les tentatives de franchir la barrière sont des formes de manifestation pacifique, soit le représentant palestinien a délibérément choisi de traiter par le mépris les faits présentés aujourd'hui par le Coordonnateur spécial dans son exposé.

Pour ce qui est de la Bolivie, comme prévu, son représentant a une fois de plus fait une déclaration incorrecte au Conseil. Comme je l'ai souligné à l'occasion du dernier débat public sur le Moyen-Orient (S/PV.8167), bien que la Bolivie siège au Conseil de sécurité depuis janvier 2017, son représentant ne nous a pas approchés une seule fois pour parler du conflit. Nous sommes en avril 2018, et il n'y a toujours aucun contact.

En ce qui concerne la déclaration prononcée aujourd'hui par l'Ambassadrice du Liban, le Hezbollah, une organisation terroriste reconnue internationalement, joue un rôle visible, actif et important au sein du Gouvernement libanais. En conséquence, plus de 100 000 roquettes ont été déployées à notre frontière septentrionale alors que la soif de sang du Hezbollah ne fait que nous rapprocher d'un conflit. Pendant ce temps, le Liban, qui prétend faire la morale à Israël en matière de droits de l'homme, continue d'appliquer une discrimination officielle et systématique contre les Libanais d'origine palestinienne, leur bloquant l'accès aux soins de santé, à l'éducation, aux services sociaux et à l'emploi. L'expression « cèdres du Liban » prend malheureusement un sens nouveau – les représentants libanais irresponsables qui cèdent le

contrôle au Hezbollah et à l'Iran et sèment les graines de conflits futurs.

Je passe du Hezbollah à son maître, la République islamique d'Iran, qui est le principal parrain du terrorisme mondial. Toutes les personnes présentes dans cette salle savent que des armes fabriquées et fournies par l'Iran alimentent les conflits et promeuvent la terreur en Syrie, au Liban et, comme l'a signalé le Groupe d'experts dans son dernier rapport, au Yémen. Les activités de l'Iran violent de multiples résolutions et, comme les

représentants iraniens le font régulièrement savoir au monde, ils rêvent du jour où ils pourront détruire Israël. Nous avons fourni au Conseil de multiples preuves des activités malveillantes et dangereuses de l'Iran dans toute la région, en particulier en Syrie. La communauté internationale a l'obligation morale de prendre des mesures concrètes contre ceux qui s'entêtent à alimenter la violence, à promouvoir la terreur et à faire tout leur possible pour miner la paix et la sécurité mondiales.

La séance est levée à 16 h 50.